
**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 17 juin 2019
13 h**

**Séance tenue le lundi 17 juin 2019
Salle du conseil de l'édifice Lucien-Saulnier**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, M. Christian Arseneault, Mme Manon Barbe, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin-Roy, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, M. François William Croteau, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Rosannie Filato, Mme Giuliana Fumagalli, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Christine Gosselin, Mme Nathalie Goulet, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, M. Benoit Langevin, Mme Patricia Lattanzio, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, Mme Suzie Miron, Mme Sue Montgomery, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Marie-Josée Parent, M. Jean-François Parenteau, M. Hadrien Parizeau, M. Jocelyn Pauzé, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Micheline Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Craig Sauv , Mme Anne-Marie Sigouin, Mme  milie Thuillier, M. Philippe Tomlinson, Mme Maja Vodanovic, Mme Stephanie Watt, Mme Cathy Wong et Mme Lise Zarac.

AUTRES PRÉSENCES :

M. Serge Lamontagne, Directeur g n ral
M  Yves Saindon, Greffier de la Ville
Mme Chantal Benoit, Analyste-r dactrice
Mme Lynne Tr panier, Conseill re - Analyse et contr le de gestion

Avant de d clarer la s ance ouverte, la pr sidente du conseil, Mme Cathy Wong, souhaite reconnaître que nous sommes sur un territoire autochtone mill naire, lieu de rencontres et de diplomatie entre les peuples ainsi que du Trait  de la grande paix. Nous remercions la nation Kanien'keha:ka (Mohawk) de son hospitalit  en ce territoire non c d . Elle invite les membres du conseil   observer un moment de recueillement. La pr sidente du conseil d clare la s ance ouverte et souhaite la bienvenue aux membres pour cette derni re assembl e ordinaire du conseil municipal avant la rel che estivale.

La pr sidente du conseil d pose un nouveau plan de banquettes qui prend en compte la vacance laiss e par M. Luc Ferrandez, au poste de maire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

La pr sidente du conseil rappelle aux membres qu'ils occuperont l' difice Lucien-Saulnier pour les trois prochaines ann es et informe les membres que pendant cette p riode, le Bureau de la pr sidence offrira des visites guid es de l' difice Lucien-Saulnier avec huit d parts par jour, soit quatre en langue fran aise et quatre en langue anglaise, ces visites qui se tiendront entre 11 h et 16 h 30, seront effectu es par deux guides, M. Benjamin Robert et M. Antoine Simonato. La pr sidente du conseil mentionne que pour les groupes de huit personnes ou plus, une r servation sera n cessaire et que les membres recevront un courriel   cet effet.

Au chapitre des c l brations internationales, la pr sidente du conseil signale les  v nements suivants : le 20 juin 2019 « Journ e mondiale des r fugi s »; le 21 juin 2019 « Journ e nationale des peuples autochtones »; le 24 juin 2019 « la F te nationale du Qu bec » et le 1^{er} juillet 2019 « La F te nationale du Canada ».

La pr sidente du conseil souligne les anniversaires de naissance du mois de juin des conseill res et conseillers, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Philippe Tomlinson, M. Aref Salem, la mairesse, Mme Val rie Plante, Mme Sue Montgomery et M. Pierre Lessard-Blais.

Pour terminer, la présidente du conseil tient à souligner les anniversaires de naissance du mois de juillet, puisque que le conseil fait relâche, des conseillères et conseillers, M. Luis Miranda, Mme Émilie Thuillier, Mme Rosannie Filato, Mme Micheline Rouleau et M. Peter McQueen.

Avant de débiter la période de questions des membres du conseil, la présidente du conseil cède la parole au conseiller Marvin Rotrand. Le conseiller Rotrand prend la parole pour souligner la victoire des Raptors de Toronto, champions en titre de la *National Basketball Association* (NBA). Il félicite l'équipe des Raptors pour ce championnat, les citoyennes et les citoyens de Toronto et les supporter.e.s des Raptors partout au Canada.

2 - Période de questions des membres du conseil

La présidente du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillères et conseillers ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Avant de débiter son intervention, le chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez, rappelle qu'il y a 100 jours, M. Juliano Gray a été sauvagement battu à la station de métro Villa-Maria et réclame à nouveau une enquête indépendante et impartiale à cet égard.		
M. Lionel Perez	Mme Valérie Plante	Adoption du projet de loi 21 sur la laïcité par le gouvernement du Québec et sa mise en application par la Ville de Montréal / Quelle approche sera préconisée par la Ville en ce qui a trait à l'application de la Loi 21 - souple, stricte ou le recours à une police de la laïcité
Mme Karine Boivin-Roy	Mme Valérie Plante (M. Philippe Tomlinson)	Affectation des sommes récoltées à la suite de la tarification unilatérale des espaces de stationnement sur rue dans l'arrondissement d'Outremont et détails souhaités sur les actions déployées pour la transition écologique / Si l'Administration est en faveur d'une taxe pour l'hospitalité
Mme Manon Barbe	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)	Appui de la ville-centre pour le développement d'un lien vert dans l'arrondissement de LaSalle en procédant à l'acquisition d'une parcelle de terrain appartenant au Canadien Pacifique / L'Administration devrait prioriser la sauvegarde des anciennes emprises ferroviaires
M. Luis Miranda	M. Benoit Dorais	Si une indexation du salaire des élu.e.s est prévue pour cette année / Mise en place d'un système d'indexation annuelle du salaire des élu.e.s
M. Josué Corvil	Mme Valérie Plante (Mme Magda Popeanu)	Consultation en cours sur le racisme systémique et pénurie de logements à Montréal - représentations auprès du gouvernement du Québec pour défendre les droits d'accessibilité à un logement pour tous les Montréalais.e.s / Réitère sa demande à l'effet que des représentations soient exercées auprès du gouvernement afin de combattre ces pratiques déloyales
Mme Giuliana Fumagalli	M. Jean-François Parenteau	Article 42.01 de l'ordre du jour – Règlement d'emprunt pour l'aménagement et le réaménagement des lieux d'élimination de la neige – si des sommes sont prévues au règlement pour la construction d'un quai en continu dans la carrière Francon

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Aref Salem	Mme Valérie Plante (M. Alex Norris)	Réseau Express Vélo (REV) – souhaite obtenir une copie des études de circulation réalisées dans le cadre du REV sur la rue Saint-Denis / Se dit déçu qu'un tel projet qui changera l'image de la rue Saint-Denis soit fait sans consultation auprès de la SDC et des commerçants du secteur
M. Francesco Miele	Mme Valérie Plante (M. Jean-François Parenteau)	Contrat de 30 M\$ accordé d'urgence à Rebutis Solides Canadien, il y a un an – si l'Administration va respecter son engagement et déposer un diagnostic opérationnel et un plan d'action / Engagement souhaité de l'Administration de mettre de l'avant le principe d'économie circulaire et de présenter à la prochaine assemblée du conseil les objectifs de développement durable qui sauront répondre aux engagements environnementaux et à coût normal

À 13 h 40,

Il est proposé par Mme Karine Boivin-Roy

appuyé par M. Francesco Miele

de prolonger la période de questions des membres de 15 minutes, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

La proposition est agréée.

M. Alan DeSousa	Mme Valérie Plante (M. Craig Sauvé)	À la suite d'un article paru dans The Gazette démontrant que les autobus hybrides ne rencontrent pas les promesses d'économies – demande à l'Administration de reconnaître ses erreurs / Si l'Administration va suspendre ses achats d'autobus hybrides et privilégier l'achat d'autobus électriques
-----------------	--	--

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, demande au conseiller Alan DeSousa de retirer les mots « berné » et « faux » qui font partie de la liste des mots antiparlementaires et lui demande de les retirer. Le conseiller DeSousa retire les mots.

M. Abdelhaq Sari	M. Craig Sauvé	La sécurité des usagers et des employés est mise en cause avec l'augmentation des heures supplémentaires travaillées par les chauffeurs d'autobus et le personnel d'entretien à la STM / Mesures afin de ne pas aggraver la situation avec la venue des 300 autobus hybrides
M. Marvin Rotrand	Mme Valérie Plante (M. François Limoges) (M. Lionel Perez)	Rôle de la mairesse de Montréal dans l'application de la <i>Loi sur laïcité</i> / Position du chef de l'opposition officielle dans ce dossier
Mme Chantal Rossi	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)	Promesse électorale non tenue en ce qui a trait à l'augmentation du temps de traverse pour les piétons, plus particulièrement à l'intersection Rosemont/Saint-Michel

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, la présidente du conseil déclare la période de questions des conseillères et des conseillers close à 13 h 56.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède la parole au leader de la majorité.

Le leader de la majorité, M. François Limoges, prend la parole et rappelle qu'une consigne avait été émise à l'effet qu'il est interdit de communiquer avec le personnel politique dans la salle du conseil.

La présidente du conseil réitère ses propos de la dernière assemblée à l'effet que les membres du conseil qui souhaitent communiquer avec le personnel politique sont priés de sortir de la salle et de se rencontrer dans les antichambres qui sont adjacentes à la salle du conseil.

La présidente du conseil cède la parole au leader de la majorité pour la suite de l'ordre du jour.

CM19 0619

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 17 juin 2019, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance, en y ajoutant l'article 7.25.

Adopté à l'unanimité.

03.01

CM19 0620

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 13 mai 2019

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver, avec modifications, le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 13 mai 2019, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 11 juin 2019 émis par le greffier, en y remplaçant, à la page 86, les mots « adopté à l'unanimité » par les mots « adopté à la majorité des voix des membres du conseil » en regard du vote sur l'amendement apporté à l'article 30.09 (CM19 0589).

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

03.02

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

La présidente du conseil appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif »

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, pour la période du 1^{er} au 31 mai 2019;
- 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif pour la période du 1^{er} au 31 mai 2019;
- 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* pour la période du 1^{er} au 31 mai 2019;

CM19 0621

Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur les finances et l'administration portant sur le rapport annuel de la vérificatrice générale de la Ville de Montréal - Exercice 2017

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur les finances et l'administration portant sur le rapport annuel de la vérificatrice générale de la Ville de Montréal, et le conseil en prend acte.

04.04 1193430001

CM19 0622

Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur le transport et les travaux publics portant sur les enjeux et défis liés à l'arrivée des véhicules automatisés à Montréal

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur le transport et les travaux publics portant sur les enjeux et défis liés à l'arrivée des véhicules automatisés à Montréal, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

04.05 1193430002

5 – Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissements

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissements »

Aucune résolution n'est déposée.

6 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil »

Par Mme Nathalie Goulet

- Dépôt d'une réponse écrite de Mme Nathalie Goulet à M. Marvin Rotrand sur la motion concernant les boissons sucrées.

Par M. Sylvain Ouellet

- Dépôt d'une réponse écrite de M. Sylvain Ouellet et de Mme Laurence Lavigne Lalonde à M. Patrick Cary-Barnard concernant la formation, par la Ville de Montréal, d'un comité pour la gestion et la protection des zones humides.

7 - Dépôt

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt »

Le leader de la majorité dépose le document suivant :

- 7.01 Dépôt du rapport de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 16 mai 2019.

-
- 7.02 Déclarations d'intérêts pécuniaires – Voir l'annexe à la fin du procès-verbal.

-
- 7.03 Dépôt du procès-verbal de correction du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du 28 novembre 2018.

CM19 0623

Bilan annuel 2018 de l'arrondissement d'Anjou faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le Bilan annuel 2018 de l'arrondissement d'Anjou faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire, et le conseil en prend acte.

07.04 1191154004

CM19 0624

Dépôt du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal intitulé « Les voies d'accès au mont Royal (Camillien-Houde/Remembrance) »

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) intitulé « Les voies d'accès au mont Royal (Camillien-Houde/Remembrance) », et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.05 1191079004

CM19 0625

Dépôt du rapport annuel 2018 de la vérificatrice générale de la Ville

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport annuel 2018 de la vérificatrice générale de la Ville, et le conseil en prend acte.

Le leader de la majorité informe les membres que l'étude de l'article 7.06 est suspendu conformément à la résolution CM11 0184 de l'assemblée du conseil municipal du 21 mars 2011, qui prévoit la tenue d'un comité plénier d'une durée de 90 minutes, le mardi matin suivant le dépôt du rapport, soit le 18 juin 2019, tout de suite après les périodes de questions des citoyens et des élus.

La proposition est agréée.

07.06

CM19 0626

Dépôt du rapport annuel 2018 de l'ombudsman de Montréal

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport annuel 2018 de l'ombudsman de Montréal sous format papier et clé USB, et le conseil en prend acte.

07.07

CM19 0627

Dépôt du rapport sur la cartographie intitulé « Rapport - cartes de la Communauté métropolitaine de Montréal - Cartes du Centre de sécurité civile » - Service de sécurité incendie de Montréal

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport sur la cartographie intitulé « Rapport - cartes de la Communauté métropolitaine de Montréal - Cartes du Centre de sécurité civile », et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

À 14 h 23, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place au vice-président du conseil, M. Sterling Downey.

Le débat se poursuit.

07.08

CM19 0628

Dépôt du rapport d'activité 2018 du Conseil des Montréalaises

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport d'activité 2018 du Conseil des Montréalaises, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.09 1197721001

CM19 0629

Dépôt du rapport d'activité 2018 du Conseil interculturel de Montréal

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport d'activité 2018 du Conseil interculturel de Montréal, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.10 1197968003

À 14 h 34, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, reprend le fauteuil présidentiel.

À 14 h 35, le leader de la majorité, M. François Limoges, reporte l'étude de l'article 7.11 à une phase ultérieure du conseil.

CM19 0630

Avis en vertu de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ., chap., E-2.2)

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose l'avis de vacance au poste de maire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, en vertu de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ., chap., E-2.2), et le conseil en prend acte.

07.12

CM19 0631

Dépôt du bilan annuel 2018 du Réseau de surveillance de la qualité de l'air (RSQA)

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le bilan annuel 2018 du Réseau de surveillance de la qualité de l'air (RSQA), et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.13 1198247002

CM19 0632

Dépôt du bilan annuel 2018 du Réseau de suivi du milieu aquatique

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le bilan annuel 2018 du Réseau de suivi du milieu aquatique, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.14 1194060001

CM19 0633

Dépôt du bilan 2018 du Festival Go Vélo, en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le bilan 2018 du Festival Go Vélo, en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

07.15

CM19 0634

Dépôt du rapport financier annuel au 31 décembre 2018 de l'organisme Terre en vues, société pour la diffusion de la culture autochtone, en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport financier annuel au 31 décembre 2018 de l'organisme Terre en vues, société pour la diffusion de la culture autochtone, en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

07.16

CM19 0635

Dépôt du rapport annuel 2018 de Technoparc, en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport annuel 2018 de Technoparc, en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.17

CM19 0636

Dépôt du rapport d'activités 2018 du Partenariat du Quartier des spectacles, en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport d'activités 2018 du Partenariat du Quartier des spectacles, en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

07.18

CM19 0637

Dépôt du bilan - édition 2018 et du bilan visibilité - édition 2018 de Montréal en fêtes, en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le bilan - édition 2018 et du bilan visibilité - édition 2018 de Montréal en fêtes, en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

07.19

CM19 0638

Dépôt du rapport final de l'édition 2018 du Festival Noël dans le parc, en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport final de l'édition 2018 du Festival Noël dans le parc, en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

07.20

CM19 0639

Dépôt des états financiers pour l'exercice terminé au 31 décembre 2018 de l'Office municipal d'habitation de Montréal, en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose les états financiers pour l'exercice terminé au 31 décembre 2018 de l'Office municipal d'habitation de Montréal, en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

07.21

CM19 0640

Dépôt du rapport de la mairesse sur les faits saillants 2018 - Résultats financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport de la mairesse sur les faits saillants 2018 - Résultats financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.22

CM19 0641

Dépôt du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) portant sur le projet de nouveau parc-nature dans la cour Turcot

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) portant sur le projet du nouveau parc-nature dans la cour Turcot, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.23 1191079005

À 14 h 58, le leader de la majorité, M. François Limoges, reporte l'étude de l'article 7.24 à une phase ultérieure du conseil.

CM19 0642

Ajout - Dépôt de la décision du Bureau de l'inspecteur général concernant la résiliation de deux contrats visant des services de déneigement des chaussées et des trottoirs (appel d'offres 16-15049), conformément à l'article 57.1.10 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose la décision du Bureau de l'inspecteur général concernant la résiliation de deux contrats visant des services de déneigement des chaussées et des trottoirs (appel d'offres 16-15049), conformément à l'article 57.1.10 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, et le conseil en prend acte.

Le présent rapport est référé à la Commission sur l'inspecteur général pour analyse et recommandation.

07.25 (Ajout)

8 - Dépôt de rapports des commissions du conseil

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt de rapports des commissions du conseil »

CM19 0643

Dépôt du rapport de la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise intitulé « Révision de la méthode de répartition des fonds de l'Entente entre la Ville de Montréal et ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (Entente Ville-MTESS) 2018-2023 »

La conseillère Mary Deros dépose le rapport de la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise intitulé « Révision de la méthode de répartition des fonds de l'Entente entre la Ville de Montréal et ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (Entente Ville-MTESS) 2018-2023 », et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

08.01

CM19 0644

Dépôt du rapport de la Commission permanente sur l'inspecteur général intitulé « Commentaires et recommandations faisant suite au Rapport de décision de l'inspectrice générale portant sur la résiliation d'un contrat visant la proposition de finis pour la réfection du chalet-restaurant du parc La Fontaine (contrat no 18-1922) »

La conseillère Manon Barbe dépose le rapport de la Commission permanente sur l'inspecteur général intitulé « Commentaires et recommandations faisant suite au Rapport de décision de l'inspectrice générale portant sur la résiliation d'un contrat visant la proposition de finis pour la réfection du chalet-restaurant du parc La Fontaine (contrat no 18-1922) », et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

08.02

CM19 0645

Dépôt du rapport de la Commission sur les finances et l'administration intitulé « Perspectives budgétaires 2020 - Rapport et recommandations »

Le conseiller Richard Deschamps dépose le rapport de la Commission sur les finances et l'administration intitulé « Perspectives budgétaires 2020 - Rapport et recommandations », et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

08.03

CM19 0646

Dépôt du rapport de la Commission sur la présidence du conseil intitulé « Examen de l'expérience du scrutin préférentiel 2018 de la Ville de London, en Ontario et corrélation entre la participation électorale et le jour du scrutin (CM18 0557) »

Le vice-président du conseil, M. Sterling Downey, dépose le rapport de la Commission sur la présidence du conseil intitulé « Examen de l'expérience du scrutin préférentiel 2018 de la Ville de London, en Ontario et corrélation entre la participation électorale et le jour du scrutin (CM18 0557) », et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

Le conseiller Marvin Rotrand dépose le document intitulé « *Voter Turnout* », *Ranked choice voting and voter turnout, participation and understanding*.

08.04

CM19 0647

Dépôt du rapport de la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation intitulé « Projet de Règlement modifiant le Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments (11-018) »

Le conseiller Richard Ryan dépose le rapport de la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation intitulé « Projet de Règlement modifiant le Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments (11-018) », et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

08.05

11 - Dépôt de pétitions

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt de pétitions »

Aucune pétition n'est déposée.

15 – Déclaration / Proclamation

La présidente du conseil appelle le point « Déclaration / Proclamation »

CM19 0648

Déclaration pour souligner la contribution de la communauté italienne et le mois du patrimoine italien

Attendu que le Canada a reconnu juin comme le mois du patrimoine italien;

Attendu que la 26^e Semaine italienne de Montréal aura lieu du 9 au 18 août 2019;

Attendu que l'immigration italienne est l'un des mouvements de population ayant eu la plus grande influence économique, sociétale et culturelle en Amérique du Nord, et ce, particulièrement à Montréal;

Attendu que les Italo-Montréalaises et Italo-Montréalais façonnent et enrichissent le caractère exceptionnel de Montréal depuis le début du XIX^e siècle;

Attendu que la Petite Italie, qui est aujourd'hui un pôle bien connu de la présence italienne à Montréal, fait partie de l'identité de notre ville et fait sa réputation à travers le monde;

Attendu que les Italo-Montréalaises et Italo-Montréalais contribuent à bâtir et à animer aujourd'hui tous les quartiers de la métropole, de Ville-Émard à Saint-Léonard;

Attendu que l'apport de la communauté italienne à la vie montréalaise est inestimable, tant aux niveaux artistique et culturel que gastronomique, économique, scientifique, sportif et social;

Attendu qu'en date de 2011, 264 000 Montréalaises et Montréalais se déclaraient d'origine italienne;

Il est proposé par Mme Rosannie Filato

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- reconnaisse l'apport essentiel de la communauté italienne dans l'histoire de Montréal;

- encourage la population montréalaise à participer aux activités de la Semaine italienne de Montréal qui aura lieu du 9 au 18 août 2019.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède respectivement la parole aux conseillères et conseiller, Rosannie Filato, Dominic Perri et Caroline Bourgeois.

La conseillère Filato indique que l'objectif de cette déclaration est de reconnaître l'apport de la communauté italienne à la mixité sociale, culturelle et économique de Montréal. La conseillère qui a grandi avec ses grands-parents se dit très fière de ses origines et des valeurs qui lui ont été transmises. La conseillère poursuit et rappelle l'importance des groupes, associations qui accompagnent les nouveaux arrivants, telle la CIBPA qui fête ses 70 ans d'existence cette année ainsi que la Casa d'Italia. Pour terminer son intervention, la conseillère Filato s'adresse aux membres en italien.

Le conseiller Perri se réjouit de cette déclaration et aussi du fait que l'Administration reconnaisse l'apport essentiel de la communauté italienne dans l'histoire de Montréal. Le conseiller souligne l'apport exceptionnel de la Casa d'Italia (Maison d'Italie), symbole historique de la présence de la communauté italienne à Montréal et symbole de rencontres et de dialogues avec la société montréalaise, maison qui se retrouve dans une situation financière très précaire. À cet effet, le conseiller informe l'assemblée qu'une levée de fonds a présentement cours pour aider financièrement la Casa d'Italia à sortir de cette impasse. À ce propos, le conseiller invite la mairesse à s'inspirer du geste effectué par le maire Camilien Houde et ainsi participer, par un geste concret, à la reconnaissance de l'apport de la communauté italienne au développement de la Ville.

La conseillère Bourgeois intervient à titre de mairesse de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles où la communauté italienne représente environ 30 % de la population immigrante de l'arrondissement. Elle poursuit et indique que l'apport de cette communauté se traduit de diverses façons, soit par la culture, l'architecture ou les institutions qui se sont installées au fil des années. Pour terminer, la mairesse de l'arrondissement tient à souligner la grande contribution de la communauté italienne non seulement dans l'arrondissement mais à la Ville de Montréal.

À 15 h 57, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place au vice-président du conseil, M. Sterling Downey.

Le vice-président du conseil cède respectivement la parole à la conseillère Giuliana Fumagalli, au conseiller Giovanni Rapanà et au leader de l'opposition officielle, M. Francesco Miele.

La conseillère Fumagalli mentionne qu'elle est la 1^{ère} mairesse d'arrondissement d'origine italienne à Montréal et qu'elle est résidente de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension depuis de nombreuses années. Elle souligne également la contribution de la Casa d'Italia qui a permis aux familles immigrantes d'origine italienne de s'installer et de s'intégrer à Montréal. La conseillère poursuit et indique que la communauté italienne compte de nombreux entrepreneurs et d'agents culturels qui oeuvrent dans l'arrondissement. La conseillère termine son intervention avec quelques mots en italien.

Le conseiller Rapanà remercie en son nom et celui de la communauté italienne les conseillères Rosannie Filato et Magda Popeanu pour cette déclaration. Le conseiller poursuit et mentionne que nous devons avoir une pensée pour les membres de cette communauté qui ont été internés lors de la 2^e Guerre Mondiale. À cet égard, le conseiller tient à remercier le Premier Ministre du Canada, M. Justin Trudeau, qui s'est engagé à présenter des excuses officielles aux italo-canadiens qui ont été maltraités au Canada au cours de la 2^e Guerre Mondiale.

Le conseiller invite les Montréalaises et Montréalais à participer aux activités de la communauté italienne, dont notamment, la Semaine italienne, le Festival italien au parc des Hirondelles et termine son intervention avec quelques mots en italien.

Le leader adjoint de l'opposition officielle, M. Francesco Miele, joint sa voix à celle de l'Administration et la remercie pour cette déclaration. Le leader de l'opposition officielle souligne également que le 10 juin est la Journée commémorant l'internement d'immigrants italiens. Le leader adjoint de l'opposition officielle rappelle qu'une fresque peinte avant la 2^e Guerre Mondiale a été recouverte d'un linceul pendant les années de la guerre.

Le leader de l'opposition officielle mentionne que M. Lino Saputo lui a remis un livre qu'il a écrit en collaboration avec M. John Parisella, qui raconte l'histoire d'un immigrant italien qui a connu le succès. Il en recommande la lecture à tous les membres. Le leader de l'opposition officielle termine son intervention avec quelques mots en italien.

Le vice-président du conseil remercie tous les intervenants.

Adopté à l'unanimité.

15.01

CM19 0649

Déclaration pour la Journée nationale et montréalaise des peuples autochtones

Attendu que l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté, le 13 septembre 2007, la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et que la Ville de Montréal l'a endossée à l'unanimité le 21 août 2017;

Attendu que la Ville de Montréal a entamé un processus de réconciliation avec les peuples autochtones, notamment en oeuvrant à la réalisation d'une stratégie de Réconciliation avec les Peuples autochtones;

Attendu qu'en 2016, près de 13 100 personnes habitant l'agglomération de Montréal se sont déclarées autochtones (Premières Nations, Métis et Inuit);

Attendu que le processus de réconciliation place au coeur de ses priorités la célébration de l'histoire, des langues et des cultures autochtones;

Attendu que l'UNESCO a déclaré l'année 2019 comme étant l'Année internationale des langues autochtones;

Attendu que la Ville de Montréal a récemment procédé à une première traduction de la *Charte montréalaise des droits et responsabilités* en Kanien'kéha, en collaboration avec la nation Kanien'kehà:ka (Mohawk), dont le dépôt a eu lieu dans le cadre du présent conseil municipal du mois de juin 2019;

Attendu que la Ville oeuvre présentement à ce que la *Charte montréalaise des droits et responsabilités* soit traduite dans les langues autochtones des onze nations qui se trouvent sur le territoire aujourd'hui appelé Québec, une initiative s'inscrivant dans un processus plus large de guérison et de reconstruction des cultures autochtones;

Attendu que le 3 juin dernier, l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées a déposé son rapport final, dont les recommandations demandent des changements en profondeur de nos systèmes et relations avec les peuples autochtones pour mettre fin à la violence envers les autochtones dont les femmes et les filles sont les premières victimes;

Attendu que la célébration, en juin, du Mois de l'histoire des peuples autochtones, ainsi que de la Journée nationale et montréalaise des peuples autochtones le 21 juin, sert à promouvoir la reconnaissance de l'histoire autochtone de Montréal et la présence autochtone contemporaine;

Il est proposé par Mme Valérie Plante

appuyé par Mme Marie-Josée Parent
Et tous les membres présents

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- réaffirme sa détermination à travailler de concert avec les communautés autochtones pour lutter contre le racisme et la discrimination auxquels font face les Montréalaises et les Montréalais d'origine autochtone, tout en favorisant leur épanouissement social, économique et culturel;
- encourage les Montréalaises et Montréalais à célébrer la richesse des cultures autochtones en prenant part aux nombreuses activités organisées dans le cadre de la Journée nationale et montréalaise des peuples autochtones;
- poursuive son engagement et la mise en œuvre de sa stratégie de réconciliation avec les peuples autochtones.

Un débat s'engage.

Le vice-président du conseil, M. Sterling Downey, cède la parole à la conseillère Marie-Josée Parent.

La conseillère Parent débute son intervention en mentionnant qu'une version de la Charte montréalaise des droits et responsabilités traduite en Kanien'kehà (Mohawk) sera déposée lors cette assemblée et ce, conformément à l'engagement de la Ville en février dernier.

La conseillère fait un rappel historique en indiquant que le 21 juin 1996 fut la première « Journée nationale des peuples autochtones » et que c'est la 24^e édition qui est célébrée cette année. Mme Parent mentionne que cette journée marque aussi la fermeture du dernier pensionnat, fin d'une période difficile pour les peuples autochtones et que le 21 juin 1996 signifie également le passage à autre chose, soit l'ouverture sur un monde meilleur. La conseillère invite les Montréalaises et les Montréalais à participer à 3 événements qui feront rayonner la culture autochtone, le 21 juin 2019, notamment au Quai de l'horloge, au Square Cabot et au parc Arthur-Therrien, dans l'arrondissement de Verdun.

Le vice-président remercie la conseillère Parent et cède la parole au conseiller Langevin.

Le conseiller Langevin salue l'initiative de l'Administration et indique que cette journée est l'opportunité pour les Montréalaises et les Montréalais de souligner l'importance du patrimoine unique de la diversité culturelle et du savoir des Premières Nations, Inuits et de Métis. Le conseiller rappelle que le 13 septembre 2017, ont été dévoilées les nouvelles armoiries de la Ville avec le pin blanc situé au centre et choisi en accord avec les représentants des peuples autochtones, symbolisant la paix, l'harmonie et la concorde. Le conseiller indique que la communauté autochtone est représentée par un peu plus de 20 000 personnes dans la grande région métropolitaine. Pour terminer, le conseiller invite tous les Montréalaises et Montréalais à participer aux célébrations.

Le vice-président du conseil remercie le conseiller Langevin et cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante.

La mairesse prend la parole et remercie la conseillère Parent et le conseiller Langevin pour leurs interventions et réitère l'importance de cette journée nationale des peuples autochtones. La mairesse indique que Montréal est une ville qui se veut exemplaire et qui ouvre la voie à ce que veut dire la réconciliation et elle rappelle l'importance d'en faire une priorité dans nos champs d'action respectifs. Pour terminer, la mairesse procède à la lecture des résolutions de la déclaration et enjoint tous les membres du conseil à l'appuyer.

Adopté à l'unanimité.

15.02

À 16 h 22, le leader de la majorité, M. François Limoges, rappelle l'article 7.24.

CM19 0650

Dépôt de la Charte montréalaise des droits et responsabilités traduite en Kanien'kehà (Mohawk)

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose la *Charte montréalaise des droits et responsabilités* traduite en Kanien'kehà (Mohawk), et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.24 1195051001

À 16 h 25, le conseil procède à l'étude des points en orientation au conseil d'agglomération de l'ordre du jour.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.01) à 80.01 (20.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 0651

Accorder un contrat à Coforce inc. pour l'entretien ménager et la conciergerie à la station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte, pour une période de trois ans - Dépense de totale de 945 186,02 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 19-17562 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 juin 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Coforce inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de 36 mois, le contrat pour l'entretien ménager et la conciergerie à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 864 192 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17562 ;
- 2- d'autoriser une dépense de 80 994,02 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;
- 3- d'ajuster la base budgétaire de la Direction de l'épuration des eaux usées pour l'année 2020 et les années suivantes, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel ;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1193438006
80.01 (20.01)

CM19 0652

Ratifier la décision de prolonger de deux semaines les contrats octroyés à l'entreprise Société en commandite Strongco pour la location de 47 niveleuses (CG17 0358, CA14 25 0335, CA14 240314, CA14 090131, CA14 22 0183, CA14 14 0157 et CA14 170146) - Autoriser une dépense supplémentaire de 174 440,67 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 juin 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de ratifier la décision de prolonger de deux semaines les contrats accordés à Société en commandite Strongco, pour la location de 47 niveleuses (CG17 0358, CA14 25 0335, CA14 240314, CA14 090131, CA14 22 0183, CA14 14 0157 et CA14 170146)
- 2- d'autoriser à cette fin une dépense supplémentaire au montant de 174 440,67 \$, taxes incluses;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1194922009
80.01 (20.02)

CM19 0653

Exercer l'option de prolongation du contrat octroyé à Groupe de sécurité Garda SENC pour une durée de 12 mois, soit pour la période du 7 octobre 2019 au 6 octobre 2020, pour les services de gardiennage au chef-lieu de la cour municipale, à son comptoir de service et à ses quatre points de service, ainsi qu'une partie des activités de gardiennage de deux usines de production de l'eau potable, soit Atwater et Charles-J.-Des Bailleurs. Dépense totale de 2 376 715,28 \$, taxes incluses (CG17 0359)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 juin 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'exercer l'option de prolongation de 12 mois, soit pour la période du 7 octobre 2019 au 6 octobre 2020, et autoriser une dépense additionnelle de 2 376 715,28\$, taxes incluses, pour les services de gardiennage au chef-lieu de la Cour municipale, à son comptoir de service et à ses quatre points de service, ainsi qu'une partie des activités de gardiennage de deux usines de production de l'eau potable, soit Atwater et Charles-J.-Des Bailleurs, le tout dans le cadre du contrat accordé à Groupe de sécurité Garda S.E.N.C. (CG17 0359) ;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1198321001
80.01 (20.03)

CM19 0654

Autoriser une dépense de 391 168,67 \$, taxes incluses, en faveur de la Ville de Laval, dans le cadre du projet de réparation des passerelles piétonnières et cyclables contiguës aux ponts ferroviaires du CP situées au-dessus de la rivière des Prairies, entre l'Île Jésus (Laval), l'Île Perry et l'Île de Montréal, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 juin 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense maximale de 391 168,67 \$, taxes incluses, en faveur de la Ville de Laval, dans le cadre du projet de réparation des passerelles piétonnières et cyclables contiguës aux ponts ferroviaires du CP situés au-dessus de la rivière des Prairies, entre l'Île Jésus (Laval), l'Île Perry et l'Île de Montréal dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville ;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1187000007
80.01 (20.04)

CM19 0655

Accorder un contrat à Hydro-Québec, fournisseur unique, pour le déplacement d'une ligne d'alimentation électrique 12 kV à la station de pompage McTavish - Dépense totale de 261 849,12 \$, taxes, contingences et incidences incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 juin 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Hydro-Québec, fournisseur unique, pour le déplacement d'une ligne d'alimentation électrique 12 kV à la station de pompage McTavish, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 201 422,40 \$, taxes incluses ;
- 2- d'autoriser une dépense de 30 213,36 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 30 213,36 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1198148002
80.01 (20.05)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.06) à 80.01 (20.10) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 0656

Accorder un contrat à Nordmec Construction inc. pour le remplacement de la vanne d'altitude, du bâtiment existant et autres travaux au réservoir Duke of Kent - Dépense totale de 1 337 172,13 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 10292 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 juin 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense totale de 1 337 172,13 \$, taxes, contingences et incidences incluses, pour le remplacement de la vanne d'altitude, le remplacement du bâtiment existant et d'autres travaux, au réservoir Duke of Kent ;
- 2- d'accorder à Nordmec Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 114 310,11 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10292 ;
- 3- d'autoriser une dépense de 111 431,01 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;
- 4- d'autoriser une dépense de 111 431,01 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences ;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1196341001
80.01 (20.06)

CM19 0657

Accorder un contrat à Environnement routier NRJ inc., pour des travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation pour l'aménagement d'une piste cyclable, dans le boulevard Cavendish, du boulevard Dr. Frederik-Philips au boulevard Thimens - Dépense totale de 2 254 621,06 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 203001 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 juin 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense de 2 035 358,79 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans le boulevard Cavendish, du boulevard Dr. Frederik-Philips au boulevard Thimens, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2- d'accorder à Environnement routier NRJ inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 791 358,79 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 203001.
- 3- d'autoriser une dépense de 219 262,27, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1197231045
80.01 (20.07)

CM19 0658

Accorder un contrat à Aquaréhab (Canada) inc. pour la réhabilitation d'une conduite d'aqueduc de 300 mm sous la 54^e Avenue, entre la rue Sherbrooke et le côté nord de l'autoroute 20, dans l'arrondissement de Lachine - Dépense totale de 601 196,20 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 10320 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 juin 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense totale de 601 196,20 \$, taxes, contingences et incidences incluses, pour la réhabilitation d'une conduite d'aqueduc de 300 mm sous la 54^e avenue entre la rue Sherbrooke et le côté nord de l'autoroute 20 dans l'arrondissement de Lachine ;
- 2- d'accorder à Aquaréhab (Canada) inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 488 777,40 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10320 ;
- 3- d'autoriser une dépense de 73 316,61 \$, taxes incluses à titre de budget de contingences ;
- 4- d'autoriser une dépense de 39 102,19 \$, taxes incluses à titre de budget d'incidences ;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

À 16 h 30, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, reprend le fauteuil présidentiel.

Adopté à l'unanimité.

1197909002
80.01 (20.08)

CM19 0659

Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc. pour la réhabilitation de conduites d'aqueduc de 600 mm et de 200 mm sous la rue De Montmorency, entre la rue Grand Trunk et le canal de Lachine - Dépense totale de 3 408 083,66 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 10319 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 juin 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense totale de 3 408 083,66 \$, taxes, contingences et incidences incluses, pour la réhabilitation des conduites d'aqueduc de 600 mm et de 200 mm sous la rue De Montmorency entre la rue Grand Trunk et le canal de Lachine ;
- 2- d'accorder à Sanexen Service Environnementaux inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 888 206,49 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10319 ;
- 3- d'autoriser une dépense de 288 820,65 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;
- 4- d'autoriser une dépense de 231 056,52 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences ;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1197909001
80.01 (20.09)

CM19 0660

Accorder un contrat à Procova inc. pour des travaux de mise aux normes de la ventilation du garage et divers travaux de réaménagement à la caserne de pompiers 30 (# 0077) et pour l'installation d'un système de captation des gaz à la source et divers travaux de rénovation au 200, rue de Bellechasse (# 0025), situées respectivement au 5, avenue Laurier Ouest, dans l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal et au 200, rue de Bellechasse dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie - Dépense totale de 2 219 095,68 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 5979 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 juin 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 958 332,38 \$, taxes incluses, pour des travaux de mise aux normes de la ventilation du garage et divers travaux de réaménagement à la caserne de pompiers 30 et pour l'installation d'un système de captation des gaz à la source et divers travaux de rénovation au 200, rue de Bellechasse, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2- d'accorder à Procova inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 738 422 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5979 ;

- 3- d'autoriser une dépense de 260 763,30 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;
- 4- d'imputer ces dépenses, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1195350001
80.01 (20.10)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.11) à 80.01 (20.15) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 0661

Résilier le contrat octroyé à Groupe Geysler inc. (CG17 0092) pour les travaux de rénovation majeure de la caserne de pompiers 26 (0079) située au 2151, avenue du Mont-Royal Est, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, à la suite de l'appel d'offres public 5862

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 juin 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de résilier le contrat d'exécution de travaux accordé à Groupe Geysler inc. pour les travaux de rénovation majeure de la caserne de pompiers 26 (0079) située au 2151, avenue du Mont-Royal Est, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, à la suite de l'appel d'offres public 5862 ;
- 2- de retourner dans les comptes de provenance les crédits inutilisés après avoir réglé avec l'entrepreneur les frais relatifs à la résiliation du contrat.

Adopté à l'unanimité.

1197217001
80.01 (20.11)

CM19 0662

Accorder un contrat à Procova inc. pour des travaux d'installation d'un système de captation des gaz à la source et divers travaux de rénovation à la caserne de pompiers 31 (# 0293) située au 7041, rue St-Dominique, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie - Dépense totale de 1 899 516,93 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public IMM - 15468 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 juin 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 672 211,35 \$, taxes incluses, pour des travaux d'installation d'un système de captation des gaz à la source et divers travaux de rénovation à la caserne 31, située au 7041, rue St-Dominique, dans l'arrondissement Rosemont – La Petite-Patrie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire Procova inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 515 370,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM – 15468;
- 3- d'autoriser une dépense de 227 305,58 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;
- 4- d'imputer ces dépenses, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1195350002
80.01 (20.12)

CM19 0663

Accorder un contrat à Les Entreprises Cogenex inc. pour la mise à niveau des chambres de compteur d'eau à la station d'épuration des eaux usées Jean-R Marcotte - Dépense totale de 334 134,02 \$, taxes, contingences et variation de quantités incluses - Appel d'offres public DP19033-177924-C (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 juin 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, Les Entreprises Cogenex inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la mise à niveau des chambres de compteurs d'eau à la station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 247 506,68 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public DP19033-177924-C ;

- 2- d'autoriser une dépense de 49 501,34 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences et une dépense de 37 126 \$, taxes incluses, à titre de variation de quantités ;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1193438009
80.01 (20.13)

CM19 0664

Conclure une entente-cadre avec Genipro (STNH) inc., pour une période de 36 mois, avec possibilité d'une prolongation de 12 mois, pour la fourniture de services professionnels de contrôleurs de chantier pour divers projets dans la Division des projets de sécurité publique (SIM, lot 2) de la Direction de la gestion des projets immobiliers - Dépense totale de 945 869,84 \$, taxes, contingences et services additionnels inclus - Appel d'offres public 19-17579 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 juin 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 36 mois, avec possibilité d'une prolongation de 12 mois, par laquelle la firme Genipro (STNH) inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélections préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les services professionnels de contrôleurs de chantier pour le suivi de divers projets dans la Division des projets de sécurité publique de la Direction de la gestion des projets immobiliers, pour une somme maximale de 822 495,51 \$, taxes et services additionnels inclus, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17579 (lot 2 – Bâtiments du SIM) ;
- 2- d'autoriser une dépense de 123 374,33 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services et des villes liées selon l'imputation des projets immobiliers, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1198304006
80.01 (20.14)

CM19 0665

Conclure deux entente-cadres avec CIMA+ s.e.n.c, pour une période approximative de 36 mois, avec possibilité d'une prolongation de 12 mois, pour la fourniture de services professionnels de contrôleurs de chantier pour divers projets dans la Division des projets de sécurité publique et d'Espace pour la vie (lots 1 & 3) de la Direction de la gestion des projets immobiliers - Dépense totale de 2 202 628,66 \$, taxes, contingences et services additionnels inclus - Appel d'offres public 19-17579 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 juin 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 36 mois, avec possibilité d'une prolongation de 12 mois, par laquelle la firme CIMA+ s.e.n.c., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélections préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les services professionnels de contrôleurs de chantier pour le suivi de divers projets dans la Division des projets de sécurité publique (SPVM et EPLV) de la Direction de la gestion des projets immobiliers, pour une somme maximale de 1 551 667,94 \$, taxes et services additionnels inclus, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17579 (lot 1 – Bâtiments du Service de police de Montréal)
- 2- d'autoriser une dépense de 232 750,19 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services et des villes liées selon l'imputation des projets immobiliers, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1198304007
80.01 (20.15)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.16) à 80.01 (20.20) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 0666

Approuver une entente intermunicipale entre la Ville de Montréal et la Cité de Dorval concernant des travaux de réfection de pavage autour de la caserne de pompiers 63 (# 3015) située au 530, boulevard Bouchard, dans la Cité de Dorval

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 juin 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le projet d'entente entre la Ville de Montréal et la Cité de Dorval pour la réalisation, par la Cité de Dorval, des travaux de réfection de pavage autour de la caserne 63 (3015), située au 530, boulevard Bouchard, en la Cité de Dorval, selon les termes et conditions stipulés au projet d'entente.

Adopté à l'unanimité.

1195350003
80.01 (20.16)

CM19 0667

Approuver le renouvellement de l'entente-cadre entre la Ville de Montréal et l'Association des Transports du Canada (ATC), organisme sans but lucratif (CG12 0476), pour une durée de trois ans, pour l'élaboration de différents ouvrages de référence tels que guides de bonnes pratiques et lignes directrices dans le domaine du transport et de la circulation, pour un montant n'excédant pas 80 000 \$ (non taxable) par année, soit un total de 240 000 \$ pour la durée de l'entente

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 juin 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le projet d'entente entre la Ville de Montréal et l'Association des transports du Canada (ATC), organisme sans but lucratif, visant le renouvellement de l'entente-cadre intervenue avec cet organisme (CG12 0476) pour une durée de trois ans, pour l'élaboration de différents ouvrages de référence tels que guides de bonnes pratiques et lignes directrices dans le domaine du transport et de la circulation, pour un montant n'excédant pas 80 000 \$, non taxable, par année, soit un total de 240 000 \$ pour la durée du renouvellement de l'entente.

Adopté à l'unanimité.

1181637003
80.01 (20.17)

CM19 0668

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à l'OBNL Hapopex, à des fins de construction de logements sociaux et communautaires, un terrain vacant connu et désigné comme étant le lot 3 790 984 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie 353,3 mètres carrés, situé à l'intersection nord-est des rues Cartier et Villeray dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, pour la somme de 55 000 \$, plus les taxes applicables

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 juin 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à l'organisme à but non lucratif Les habitations populaires de Parc-Extension (Hapopex), aux fins de construction de logements sociaux et communautaires, le lot 3 790 984 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 353,3 mètres carrés, dans l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, pour la somme de 55 000 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte ;
- 2- d'autoriser la Ville à signer cet acte de vente conditionnellement à ce que Hapopex démontre qu'il a obtenu une confirmation écrite de l'engagement définitif de la subvention dans le cadre du Programme AccèsLogis pour la réalisation de son projet ;
- 3- d'approuver une révision à la baisse de la valeur aux livres de l'Immeuble ci-dessus désigné, à un montant de 55 000 \$, conformément à la « Politique de cession des terrains pour la réalisation de logements sociaux et communautaires » (CE02 0095) ;
- 4- d'imputer ce revenu et la dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1198290001
80.01 (20.18)

CM19 0669

Décréter l'acquisition par expropriation ou par tout autre moyen, aux fins d'un projet de logements sociaux et communautaires, d'un immeuble avec bâtiment dessus érigé, d'une superficie de 1169,3 mètres carrés, situé au 6540, rue Hutchison, dans l'arrondissement d'Outremont, connu et désigné comme étant le lot 1 350 900 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 juin 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de décréter l'acquisition, par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, à des fins de logements sociaux et communautaires, du terrain avec bâtiment dessus érigé sis au 6540, rue Hutchison, dans l'arrondissement d'Outremont, connu et désigné comme étant le lot 1 350 900 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal ;
- 2- de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes procédures requises à cette fin ;
- 3- d'autoriser une dépense de 6 210 000 \$, plus les taxes applicables, pour cette acquisition ;
- 4- d'autoriser l'arpenteur-géomètre en chef de la Ville et chef de Division de la géomatique à signer les documents cadastraux au nom de la Ville de Montréal, et ce, à titre d'expropriant, le cas échéant ;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1198190006
80.01 (20.19)

CM19 0670

Approuver le projet de modification de bail par lequel la Ville loue de 888 de Maisonneuve Fiducie Commerciale, pour une période additionnelle de 7 ans, à compter du 1^{er} février 2020, un local situé au rez-de-chaussée du 888, boulevard de Maisonneuve Est, d'une superficie de 12 684 pieds carrés, pour les besoins de l'Unité Métro du Service de police de la Ville de Montréal, pour un loyer total de 3 054 499,20 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 juin 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver un projet de convention de modification de bail par lequel la Ville loue de 888 de Maisonneuve Fiducie Commerciale, pour une période additionnelle de 7 ans débutant le 1^{er} février 2020, un local d'une superficie d'environ 12 684 pieds carrés situé au rez-de-chaussée du 888, boulevard de Maisonneuve Est, pour les besoins de l'Unité Métro du Service de police de la Ville de Montréal, moyennant un loyer total de 3 054 499,20 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de convention de modification de bail ;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1194069008
80.01 (20.20)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.21) à 80.01 (20.25) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 0671

Accorder un soutien financier de 800 000 \$ à Patinage Canada pour la tenue des Championnats du monde de patinage artistique à Montréal en 2020 / Approuver un projet de convention à cet effet / Autoriser un virement budgétaire de 400 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration d'agglomération vers le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports / Autoriser un ajustement à la base budgétaire du service, à hauteur de 400 000 \$ pour l'exercice 2020

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 juin 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier de 800 000 \$ à Patinage Canada pour la tenue des Championnats du monde de patinage artistique ISU en 2020;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'autoriser un virement budgétaire de 400 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, pour l'exercice 2019;
- 4- d'autoriser un ajustement à la base budgétaire du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, à hauteur de 400 000 \$ pour l'exercice 2020;
- 5- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

CM19 0672

Accorder un soutien financier de 400 000 \$ à Alliance des manufacturiers et exportateurs du Canada pour la réalisation, en 2019, 2020 et 2021 du Parcours Innovation PME Montréal : volet international / Approuver un projet de convention à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 juin 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier de 400 000 \$ à l'Alliance des manufacturiers et exportateurs du Canada pour la réalisation, en 2019, 2020 et 2021, du Parcours Innovation PME Montréal volet international ;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier ;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1190881001
80.01 (20.22)

CM19 0673

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 1 070 135 \$ à cinq (5) organismes, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, à la suite du Dépôt de projets 2019, Accélérer les talents / Approuver les projets de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 juin 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent à cinq organismes, représentant une somme maximale totale de 1 070 135 \$, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, à la suite de l'appel de projets « Accélérer les talents » ;

ORGANISME	TOTAL PAR ORGANISME
Le Bureau du cinéma et de la télévision du Québec BCTQ	153 050 \$
Université Concordia - Centre d'innovation District 3	250 000 \$
Université Concordia - Centre de la formation continue	244 100 \$
École de créativité La Factory	250 000 \$
Cégep du Vieux-Montréal	172 985 \$

- 2- d'approuver les cinq projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers ;

3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1193911003
80.01 (20.23)

CM19 0674

Accorder un contrat à Environnement routier NRJ inc. pour la construction d'un massif de conduits électriques au bâtiment des boues de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Dépense totale de 551 012,23 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public SP19007-145482-C (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 juin 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Environnement routier NRJ inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la construction d'un massif de conduits électriques au bâtiment des boues de la station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 479 141,07 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public SP19007-145482-C ;
- 2- d'autoriser une dépense de 71 871,16 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1193438007
80.01 (20.24)

CM19 0675

Approuver la troisième convention de prolongation du bail par laquelle la Ville loue de Cominar 1 LP, pour un terme additionnel de 5 ans et 16 jours, soit du 16 mars 2020 au 31 mars 2025, un local situé au 1200, rue Papineau, à Montréal, d'une superficie de 8 546 pieds carrés, utilisé à des fins de poste de quartier 22 du Service de police de la Ville de Montréal, pour un loyer total de 1 467 445,82 \$, taxes, contingences et incidences incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 juin 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver la troisième convention de prolongation du bail par laquelle la Ville de Montréal loue de Cominar 1 LP, pour une période additionnelle de 5 ans et 16 jours, à compter du 16 mars 2020, un local situé au 1200, rue Papineau, à Montréal, d'une superficie de 8 546 pieds carrés, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour un loyer total de 1 460 547,32 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus à la troisième convention de prolongation du bail ;
- 2- d'autoriser la dépense de 6 898,50 \$, taxes incluses, à titre de contingences et incidences pour des travaux correctifs additionnels ;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1198042004
80.01 (20.25)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.26) à 80.01 (20.30) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 0676

Conclure avec Informatique ProContact inc. cinq (5) ententes-cadres d'une durée de 3 ans pour la fourniture de matériaux et services de câblage en télécommunications - Appel d'offres public 18-17411 - (6 soum.) - Dépense totale maximale de 4 591 689,60 \$, taxes incluses (918 337,92 \$, taxes incluses, pour chacun des lots)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 juin 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure cinq ententes-cadres, d'une durée de 36 mois, pour la fourniture sur demande de matériaux et services de câblage en télécommunications ;
- 2- d'accorder à Informatique Pro-Contact inc., plus bas soumissionnaire conforme, les contrats à cette fin, aux prix de ses soumissions, soit pour la somme maximale de 918 337,92 \$, taxes incluses, pour chacun des lots (1 à 5), conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17411 ;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de fonctionnement et/ou au PTI 2019-2022 du Service des Technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1198113001
80.01 (20.26)

CM19 0677

Accorder un contrat de gré à gré à Adobe Systems inc., pour la fourniture de licences logiciels incluant leur entretien et le rehaussement à des versions normalisées pour la période du 3 juin 2019 au 2 juin 2020, pour une somme maximale de 523 136,07 \$, taxes incluses, (fournisseur unique) / Autoriser un virement budgétaire de 321 400 \$ en 2019 en provenance des dépenses contingentes, soit un montant de 161 000 \$ de compétence d'agglomération et un montant de 160 400 \$ de compétence locale / Autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service des technologies de l'information de 321 400 \$ à compter de 2020

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 juin 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Adobe Systems inc., fournisseur unique, pour la période du 3 juin 2019 au 2 juin 2020, pour la fourniture de licences logiciels incluant leur entretien et le rehaussement à des versions normalisées, pour une somme maximale de 523 136,07 \$, taxes incluses ;
- 2- d'autoriser un virement budgétaire de 321 400 \$ en 2019 en provenance des dépenses contingentes, soit un montant de 161 000 \$ de compétence d'agglomération et un montant de 160 400 \$ de compétence locale ;
- 3- d'autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service des technologies de l'information de 321 400 \$ à compter de 2020 ;
- 4- d'autoriser le Directeur du Service des technologies de l'information à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville ;
- 5- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1198057004
80.01 (20.27)

CM19 0678

Conclure avec les firmes Bau-Val inc. (1 008 896,43 \$, taxes incluses) (12 lots, 3 soum.) et Recy-Béton inc. (1 447 772,33 \$, taxes incluses) (7 lots, 3 soum.) des ententes-cadres pour une période de vingt-quatre (24) mois avec deux (2) options de prolongation d'une durée de douze (12) mois chacune pour la fourniture de services de sites pour la valorisation de la pierre, du roc, du béton, de l'asphalte, de granulat, de brique et de gravier - Appel d'offres public 19-17571 (3 soum.) - Montant total estimé des ententes : 2 456 668,76 \$, incluant les taxes / Autoriser une dépense supplémentaire en prévision des possibles variations de quantités aux contrats totalisant un montant équivalent à 10 % de celui octroyé, soit 245 666,88 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 juin 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure des ententes-cadres, d'une durée de vingt-quatre (24) mois avec deux (2) possibilités de prolongation d'une durée de douze (12) mois chacune, pour la fourniture de service de sites pour la valorisation de la pierre, du roc, du béton, de l'asphalte, de granulat, de brique et de gravier ;
- 2- d'accorder à la firme ci-après désignée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17571 et aux tableaux de prix reçus ci-joint ;

	Recy-Béton inc.
	Prix (taxes incluses)
Montréal-Nord	511 193,05 \$

- 3- d'autoriser une dépense supplémentaire en prévision des possibles variations de quantités au contrat totalisant un montant équivalent de 10 % de celui octroyé, soit 51 119,30 \$;
- 4- d'imputer cette dépense de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1198229002
80.01 (20.28)

CM19 0679

Accorder quatre contrats de services professionnels à G.R.E.B.E. inc. (lots 2 et 6), Groupe Hémisphère inc. (lot 3), et Amphibia-Nature (lot 4), pour la réalisation des audits écologiques du réseau des grands parcs - Dépense totale de 661 697,79 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 19-17536 (7 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 juin 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un contrat de services professionnels (Lot 3) à la seule firme soumissionnaire, Groupe Hémisphères inc., firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, pour les services professionnels requis pour la réalisation du volet Étude d'impact de la fréquentation sur les sentiers, caractérisation de bandes riveraines et caractérisation sommaire de la végétation des audits écologiques du réseau des grands parcs, pour une somme maximale de 184 444,04 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17536 ;
- 2- d'accorder un contrat de services professionnels (Lot 6) à la seule firme soumissionnaire, G.R.E.B.E. inc., firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, pour les services professionnels requis pour la réalisation du volet Inventaire de l'avifaune des audits écologiques du réseau des grands parcs, pour une somme maximale de 147 534,77 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17536 ;
- 3- d'autoriser une dépense de 18 444,40 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences pour le lot 3 ;
- 4- d'autoriser une dépense de 14 753,48 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences pour le lot 6 ;

5- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1198165001
80.01 (20.29)

CM19 0680

Conclure deux ententes-cadres de services professionnels d'une durée de vingt-quatre (24) mois avec les firmes suivantes : CIMA + S.E.N.C. Itée (LOT 1) au montant de 527 735,25 \$, taxes incluses, pour la prestation de services d'analyse, de développement, d'intégration et de configuration de systèmes dédiés à la gestion des actifs municipaux de l'eau, et Fujitsu Conseil (Canada) inc. (LOT 2) au montant de 1 163 216,45 \$, taxes incluses, pour le développement, l'intégration, la configuration et l'administration de systèmes d'informations géographiques - Appel d'offres public 19-17576 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 juin 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure une entente-cadre par laquelle la seule firme soumissionnaire CIMA + S.E.N.C., firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour l'analyse, le développement, l'intégration et la configuration de systèmes dédiés à la gestion des actifs municipaux (lot 1), pour une somme maximale de 527 735,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17576 ;
- 2- conclure une entente-cadre par laquelle Fujitsu Conseil (Canada) inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour le développement, l'intégration, la configuration et l'administration de systèmes d'informations géographiques de la Ville de Montréal (lot 2), pour une somme maximale de 1 163 216,45 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17576 ;

<u>Firmes</u>	<u>Lots</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
CIMA + S.E.N.C.	Lot 1	527 735,25 \$
Fujitsu Conseil (Canada) inc.	Lot 2	1 163 216,45 \$

- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de la Direction de la gestion du territoire du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1195006002
80.01 (20.30)

À 16 h 58, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, suspend les travaux jusqu'à 19 h.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 17 juin 2019
13 h**

**Séance tenue le lundi 17 juin 2019, 19 h
Salle du conseil de l'édifice Lucien-Saulnier**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, M. Christian Arseneault, Mme Manon Barbe, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin-Roy, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, M. François William Croteau, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Benoît Dorais, M. Sterling Downey, Mme Rosannie Filato, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Christine Gosselin, Mme Nathalie Goulet, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, M. Benoît Langevin, Mme Patricia Lattanzio, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, Mme Sophie Mauzerolle, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, Mme Suzie Miron, Mme Sue Montgomery, M. Jérôme Normand, M. Sylvain Ouellet, Mme Marie-Josée Parent, M. Jean-François Parenteau, M. Hadrien Parizeau, M. Jocelyn Pauzé, M. Lionel Perez, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, Mme Micheline Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Craig Sauvé, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier, M. Philippe Tomlinson, Mme Maja Vodanovic, Mme Stephanie Watt, Mme Cathy Wong et Mme Lise Zarac.

PRÉSENCES EN COURS DE SÉANCE :

M. Alan DeSousa, Mme Giuliana Fumagalli, M. Peter McQueen, et M. Dominic Perri.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

M. Alex Norris et M. Marvin Rotrand.

AUTRES PRÉSENCES :

M. Serge Lamontagne, Directeur général
M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville
Mme Chantal Benoit, Analyste-rédactrice
Mme Lynne Trépanier, Conseillère - Analyse et contrôle de gestion

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, déclare la séance ouverte.

1 - Période de questions du public

La présidente du conseil appelle le point « Période de questions du public ».

Les citoyennes et citoyens ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Louis Langevin	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)	Constante régression des droits des automobilistes / Demande que l'Administration taxe les cyclistes au même titre que les automobilistes

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Sophie Danis	M. Éric Alan Caldwell	Sauvegarde du parc canin dans l'arrondissement d'Outremont / Volonté politique de l'Administration dans ce dossier
Mme Yassyla Hadjabi	Mme Valérie Plante (M. Jean-François Parenteau)	Problématiques liées au déneigement pour les personnes à mobilité réduite et modifications souhaitées avant la prochaine saison hivernale / Assurer un suivi au niveau des effectifs Dépôt de document à l'intention de la mairesse
M. François Bourbonnière	Mme Valérie Plante (M. Jean-François Parenteau)	Accessibilité universelle - valeur démocratique des motions adoptées par le conseil municipal ainsi que leur application
M. Gilbert Bauer	Mme Valérie Plante (Mme Marianne Giguère) (M. Éric Alan Caldwell)	Impacts de l'implantation du Réseau Express Vélo (REV) et problèmes de congestion à prévoir / Assurance que les autobus pourront circuler sur le même parcours que le REV Dépôt de document
M. Leslie Murphy	Mme Valérie Plante (M. Sylvain Ouellet) (Mme Laurence Lavigne Lalonde)	Sommes allouées pour la protection, l'inspection et le renforcement des rives / Que la Ville investisse dans la protection des rives autant publiques que privées
M. Laurian Ionita	Mme Valérie Plante (M. François Limoges)	Les 10 M\$ prévus pour combattre la pauvreté sont insuffisants / Commentaires à l'effet que la Ville conduit les citoyens vers la pauvreté avec, entre autres, des augmentations de taxes
M. Steven Owens	Mme Valérie Plante (M. Hadrien Parizeau) (M. Craig Sauv�)	Partage équitable des terrains de soccer entre les différentes associations sportives / Problématique relative aux terrains réservés et non utilisés – solution à court terme
Mme Shara Rosen	Mme Valérie Plante (Mme Nathalie Goulet) (Mme Sue Montgomery)	Intervention de la citoyenne en appui à la motion de l'opposition officielle afin de garantir la distribution gratuite des produits menstruels dans les toilettes publiques des édifices municipaux inscrite à l'article 65.01 / Soutien financier de la Ville souhaité Dépôt de document
M. Patrick Cary-Barnard	Mme Valérie Plante	Projet de parc urbain dans l'Ouest de l'île – détails entourant ce projet / Si l'utilisation des terrains vagues fait partie du projet
M. Lucien Pigeon	Mme Valérie Plante (Mme Laurence Lavigne Lalonde)	Mobilisation pour le climat et urgence d'agir Dépôt de document
M. Marc Poulin	Mme Valérie Plante (M. Philippe Tomlinson)	Projet de refonte du stationnement dans l'arrondissement d'Outremont - combien d'agents de stationnement seront affectés à l'application du nouveau règlement / Impacts découlant de son application
M. John Bradley	M. Éric Alan Caldwell	Le citoyen soumet deux propositions afin de contrer les effets négatifs de la circulation sur la santé des Montréalaises et des Montréalais / Inclure la notion de 200 mètres pour les usages sensibles dans chaque nouveau projet Dépôt de document
M. Michel Lafleur	Mme Valérie Plante (M. Hadrien Parizeau)	Si l'Administration va s'opposer au projet de toit rétractable au stade IGA / Protéger les vues patrimoniales actuelles du parc Jarry

À 20 h 07,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

de prolonger la période de questions des citoyennes et des citoyens de 30 minutes, conformément à l'article 53 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

La proposition est agréée.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Céline Forget	Mme Valérie Plante (M. Philippe Tomlinson)	Consultation publique demandée sur le projet de refonte du stationnement dans l'arrondissement d'Outremont
Mme Dominique Marsan	Mme Valérie Plante (M. Jean-François Parenteau)	Accessibilité universelle réduite en période hivernale – mesures afin que Montréal soit une ville accessible pour tous, 12 mois par année / Assurance que les personnes à mobilité réduite pourront circuler librement l'hiver prochain
Mme Geneviève De Grandpré	M. Éric Alan Caldwell	Sauvegarde du parc canin dans l'arrondissement d'Outremont / Prendre en compte les besoins des usagers
M. Jean Duval	Mme Cathy Wong (M. François Limoges)	Le citoyen adresse une demande en mariage à la présidente du conseil – le leader de la majorité, M. François Limoges, demande au citoyen de retirer la teneur de ses propos car ils vont à l'encontre du décorum exigé dans la salle du conseil où ce genre d'intervention n'a pas sa place – Le leader de la majorité invite le citoyen à quitter la salle Dépôt de document
Mme Susan Stacho	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)	Remerciements adressés à l'Administration pour la sauvegarde de l'Anse à l'Orme – Création d'un grand parc urbain incluant la participation citoyenne dans l'élaboration du projet
M. Pier-Luc Cauchon	M. Normand Marinacci	Le citoyen remercie les employés cols bleus pour le travail accompli lors des inondations - déplore le fait que les citoyens de L'île-Bizard n'aient pas eu droit à la même qualité de services et mesures correctives pour l'avenir / Insatisfaction des citoyens de L'île-Bizard
M. Camille Fournier	Mme Valérie Plante (M. Pierre Lessard-Blais)	Projet REV – rue Souigny, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve – le citoyen soulève des problématiques à venir quant au stationnement durant la période hivernale / Solutions pour le stationnement lors des opérations de déneigement l'hiver prochain

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des citoyennes et des citoyens par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil* (06-051), la présidente du conseil déclare la période de questions du public close à 20 h 40. Elle remercie les 7 personnes s'identifiant comme femmes et les 14 personnes s'identifiant comme hommes qui se sont déplacé.e.s pour poser leurs questions et pour faire état de leurs doléances aux membres du conseil.

* aucune personne s'identifiant comme autre n'a posé de question.

À 20 h 40, le conseil reprend ses travaux.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges, pour la suite de l'ordre du jour.

À 20 h 41, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place au vice-président du conseil, M. Sterling Downey.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.31) à 80.01 (20.35) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 0681

Autoriser la cession du contrat accordé à la firme Conseillers en gestion informatique CGI inc. (CG16 0582) à la firme SOGICA inc. pour l'hébergement, l'exploitation et l'évolution du système Imagétique de la cour municipale / Approuver un projet de cession de contrat à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 juin 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser la cession à la firme SOGICA inc., du contrat accordé à la firme Conseillers en gestion informatique CGI inc. (CG16 0582) pour l'hébergement, l'exploitation et l'évolution du système Imagétique de la cour municipale ;
- 2- d'approuver le projet de cession de contrat à intervenir entre les Conseillers en gestion et informatique CGI inc. et Sociga inc. auquel intervient la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

CM19 0682

Accorder un soutien financier exceptionnel d'un montant de 1 038 019 \$ à l'organisme à but non lucratif Dianova Québec, pour la réalisation du projet de logement social Dianova III

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 juin 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier exceptionnel d'un montant maximum de 1 038 019 \$ à l'organisme Dianova Québec, pour la réalisation du projet Dianova III, situé sur l'avenue Viger Est, entre les rues Saint-Timothée et Saint-André, dans l'arrondissement Ville-Marie ;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1198370003
80.01 (20.32)

CM19 0683

Approuver la signature d'un addenda à l'entente tripartite entre l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM), la Société d'habitation du Québec (SHQ) et la Ville de Montréal (CG16 0381) pour la gestion de subventions dans le cadre du Programme de supplément au loyer - marché privé - SL1 de la SHQ

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 juin 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver la signature de l'addenda proposé à l'entente tripartite entre l'Office municipal d'habitation de Montréal, la Société d'habitation du Québec (SHQ) et la Ville de Montréal (CG16 0381), pour la gestion de subventions dans le cadre du Programme de supplément au loyer - marché privé - SL1 de la SHQ.

Adopté à l'unanimité.

1190640002
80.01 (20.33)

CM19 0684

Approuver le projet de protocole d'entente tripartite entre la Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), la Ministre du Tourisme et la Ville de Montréal, lequel établit les droits et les obligations des parties à l'occasion de l'octroi, par le MAMH à la Ville, d'une aide financière pouvant atteindre 18 000 000 \$, en contrepartie de laquelle la Ville s'assure de la réalisation, par l'entremise de la Société du parc Jean-Drapeau, des travaux de réfection des paddocks du circuit Gilles-Villeneuve prévus à l'Annexe A conformément au protocole / Autoriser le directeur général de la Ville de Montréal à signer le protocole d'entente tripartite entre la Ministre des affaires municipales et de l'habitation, la Ministre du tourisme et la Ville de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 juin 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver le protocole d'entente tripartite entre la Ministre des affaires municipales et de l'habitation (MAMH), la Ministre du tourisme et la Ville de Montréal, lequel établit les droits et les obligations des parties à l'occasion de l'octroi, par le MAMH à la Ville, d'une aide financière pouvant atteindre 18 000 000 \$, en contrepartie de laquelle la Ville s'assure de la réalisation, par l'entremise de la Société du parc Jean-Drapeau, des travaux de réfection des paddocks du circuit Gilles-Villeneuve prévus à l'Annexe A conformément au protocole ;
- 2- d'autoriser le directeur général de la Ville de Montréal à signer le protocole d'entente tripartite entre la Ministre des affaires municipales et de l'habitation, la Ministre du tourisme et la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

1197862002
80.01 (20.34)

CM19 0685

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à l'organisme à but non lucratif Dianova Québec, aux fins de construction de logements sociaux et communautaires, un terrain vague situé du côté nord de l'avenue Viger Est, entre les rues Saint-Thimothée et Saint-André, dans l'arrondissement de Ville-Marie, constitué des lots 1 182 458, 1 182 460, 4 258 046 et 4 258 047 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la somme de 26 897,05 \$, plus les taxes applicables

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 juin 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à l'organisme à but non lucratif Dianova Québec, aux fins de construction de logements sociaux et communautaires sur les lots 1 182 458, 1 182 460, 4 258 047 et 4 258 046 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 546,4 mètres carrés, dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour la somme de 26 897,05 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte ;
- 2- d'autoriser la Ville à signer cet acte de vente conditionnellement à ce que l'organisme démontre qu'il a obtenu une confirmation écrite de l'engagement définitif de la subvention dans le cadre du Programme AccèsLogis pour la réalisation de son projet ;

- 3- d'approuver une révision à la baisse de la valeur aux livres de l'immeuble à un montant de 26 897,05 \$, conformément à la « Politique de cession des terrains pour la réalisation de logements sociaux et communautaires » (CE02 0095) ;
- 4- d'imputer ce revenu et la dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1176037009
80.01 (20.35)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.36) à 80.01 (20.40) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 0686

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc. pour des travaux de réfection des infrastructures de la rue William, entre la rue de la Montagne et Dalhousie-Griffintown Lot#6A- Dépense totale de 22 394 673,52 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 441610 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 juin 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats ;
- 2- d'autoriser une dépense de 20 116 479,12 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de réfection des infrastructures de la rue William, entre la rue de la Montagne et la rue Dalhousie (Griffintown - Lot 6A), dans le cadre des travaux municipaux requis en vue du redéveloppement du secteur Griffintown, et comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 3- d'accorder à la compagnie Les Entreprises Michaudville inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 18 180 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 441610 ;
- 4- d'autoriser une dépense de 2 278 194,40 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;

5- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1197231047
80.01 (20.36)

CM19 0687

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente-cadre, d'une durée de 5 ans, avec Service d'équipement G.D. inc. pour la fourniture et l'installation de systèmes hydrauliques, de systèmes électriques et d'accessoires sur des châssis de camion fournis par la Ville - Appel d'offres public 19-17495 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 juin 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats ;
- 2- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 5 ans, pour la fourniture et l'installation de systèmes hydrauliques, de systèmes électriques et d'accessoires sur des châssis de camion fournis par la Ville ;
- 3- d'accorder au seul soumissionnaire Service d'équipement G.D. inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, au prix unitaire de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17495 ;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget dédié au remplacement des véhicules du Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA), et ce au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1194922005
80.01 (20.37)

CM19 0688**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Accorder un contrat à Pro-Vert Sud-Ouest pour la gestion des écocentres Acadie, Côte-des-Neiges, La Petite-Patrie, Rivière-des-Prairies, Saint-Laurent et Saint-Michel, pour une durée de 60 mois, et pour la gestion de l'écocentre LaSalle, pour une durée de 62 mois - Dépense totale de 14 002 543 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 19-17465 (2 soum.) / Autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement de 601 581 \$ en 2020, de 607 110 \$ pour 2021, de 643 442 \$ en 2022, de 643 442 \$ en 2023 et de 681 532 \$ en 2024, pour un ajustement total de 3 177 107 \$

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 juin 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats ;
- 2- d'accorder à Pro-Vert Sud-Ouest, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la gestion des écocentres Acadie, Côte-des-Neiges, La Petite-Patrie, Rivière-des-Prairies, Saint-Laurent et Saint-Michel pour une période de 60 mois, et pour la gestion de l'écocentre LaSalle pour une durée de 62 mois, aux prix de sa soumission, soit pour les sommes maximales indiquées pour les lots 1 à 7, pour une dépense totale de 14 002 543 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17465 ;

Entreprise	#Lot	Écocentres	Coût (taxes incluses)	Contingences (taxes incluses)	GRAND TOTAL (taxes et contingences incluses)
Pro-Vert Sud-Ouest	Lot #1	Acadie	1 589 253 \$	47 678 \$	1 636 930 \$
Pro-Vert Sud-Ouest	Lot #2	Côte-des-Neiges	1 616 952 \$	48 509 \$	1 665 461 \$
Pro-Vert Sud-Ouest	Lot #3	LaSalle	2 254 677 \$	67 640 \$	2 322 317 \$
Pro-Vert Sud-Ouest	Lot #4	La Petite-Patrie	2 080 644 \$	62 419 \$	2 143 064 \$
Pro-Vert Sud-Ouest	Lot #5	Rivière-des-Prairies	1 999 331 \$	59 980 \$	2 059 311 \$
Pro-Vert Sud-Ouest	Lot #6	Saint-Laurent	2 048 929 \$	61 468 \$	2 110 397 \$
Pro-Vert Sud-Ouest	Lot #7	Saint-Michel	2 004 916 \$	60 147 \$	2 065 064 \$
Grand total :				407 841 \$	14 002 543 \$

- 3- d'autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement de 601 581 \$ en 2020, de 607 110 \$ pour 2021, de 643 442 \$ en 2022, de 643 442 \$ en 2023 et de 681 532 \$ en 2024.

- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1198326001
80.01 (20.38)

À 20 h 57, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, reprend le fauteuil présidentiel.

CM19 0689**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Conclure 4 ententes-cadres, d'une durée de 36 mois, plus 2 années d'option, avec Bell Canada et Société TELUS Communications, pour la location de circuits en transmission de données - Bell Canada : 4 067 426,65 \$ (Lot 1), 4 656 299,86 \$ (Lot 2) et 231 237,72 \$ (Lot 3) - TELUS Communications : 518 422,28 \$ (Lot 4) tous, taxes incluses - Appel d'offres public 18-17359 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 juin 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats ;
- 2- de conclure quatre (4) ententes-cadres d'une durée de trente-six (36) mois, pour la location de circuits en transmission de données ;
- 3- d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour les biens mentionnés en regard de leur nom, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de leur soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17359 ;

<u>Firme</u>	<u>Description</u>
Bell Canada	Lot 1 : 4 067 426,65 \$
Bell Canada	Lot 2 : 4 656 299,86 \$
Bell Canada	Lot 3 : 231 237,72 \$
TELUS Communications Inc.	Lot 4 : 518 422,28 \$

- 4- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Le conseiller François William Croteau dépose une copie de l'accusé de réception de l'Autorité des marchés publics concernant la demande de renouvellement de Bell Canada de contracter/sous-contracter avec un organisme public et demande à ce qu'elle soit ajoutée au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1195243001
80.01 (20.39)

CM19 0690

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente-cadre avec Teltech Signalisation inc., pour une période de 36 mois, avec deux options de prolongation de 12 mois, pour la fourniture sur demande de services d'interventions diverses en signalisation routière, pour une somme maximale de 3 295 317,47 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17632 (2 soum.) / Autoriser une dépense supplémentaire en prévision des possibles variations de quantités au contrat totalisant une somme équivalente à 15 % de celle accordée, soit 494 297,62 \$, taxes incluses, pour un total de 3 789 615,09 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 juin 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats ;
- 2- de conclure une entente-cadre, d'une durée de trente-six (36) mois pour la fourniture, sur demande, de services d'interventions diverses en signalisation routière ;
- 3- d'accorder à Teltech Signalisation inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 295 317,47 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17632 ;
- 4- d'autoriser une dépense de 494 297,62 \$, taxes incluses, à titre de budget des variations de quantités ;
- 5- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, informe le conseiller Abdelhaq Sari que le mot « fausse » utilisé lors de son intervention est antiparlementaire et lui demande de le retirer. Le conseiller Sari retire le mot.

Adopté à l'unanimité.

1195331003
80.01 (20.40)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.41) à 80.01 (20.45) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 0691

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc. pour des travaux de réfection des infrastructures dans la rue William, entre les rues Canning et Guy et dans la rue Canning, entre les rues Notre-Dame et William - Griffintown Lot #5A - Dépense totale de 13 794 002,89 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 423910 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 juin 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'autoriser une dépense de 12 149 238,44 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de réfection des infrastructures de la rue William, entre les rues Canning et Guy, et de la rue Canning, entre les rues Notre-Dame et William (Griffintown - Lot 5A), dans le cadre des travaux municipaux requis en vue du redéveloppement du secteur Griffintown, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 3- d'accorder à la compagnie Les Entreprises Michaudville inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 10 908 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 423910 ;
- 4- d'autoriser une dépense de 1 644 764,45 \$ taxes incluses à titre de budget de contingences ;
- 5- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1197231044
80.01 (20.41)

CM19 0692

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc., pour la réhabilitation d'une conduite d'eau de 400 mm dans l'avenue Greene, entre la rue Notre-Dame Ouest et la rue Saint-Ambroise, et la construction d'une conduite d'eau de 400 mm dans la rue Saint-Ambroise, entre l'avenue Greene et la rue Rose-de-Lima - Dépense totale de 3 087 791,17 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 10300 - (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 juin 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats ;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire, Sanexen Services Environnementaux inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la réhabilitation d'une conduite d'eau de 400 mm dans l'avenue Greene, entre la rue Notre-Dame Ouest et la rue Saint-Ambroise, et la construction d'une conduite d'eau de 400 mm dans la rue Saint-Ambroise, entre l'avenue Greene et la rue Rose-de-Lima, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 581 849,91 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10300 ;
- 3- d'autoriser une dépense de 258 184,99 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;
- 4- d'autoriser une dépense de 247 756,27 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences ;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1197908001
80.01 (20.42)

CM19 0693

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Eurovia Québec Grands projets inc. pour des travaux de conduites d'eau principales et secondaires, d'égout, de voirie et modifications au réseau de la Commission des services électriques de la Ville de Montréal (CSEM) dans l'avenue Pierre-de-Coubertin, entre les rues Viau et Du Quesne, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve - Dépense totale de 28 987 242,26 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 10287(4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 juin 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Eurovia Québec Grands projets inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de conduites d'eau principales et secondaires, d'égout, de voirie et de modifications au réseau de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) dans l'avenue Pierre-de-Coubertin, entre les rues Viau et Du Quesne dans l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 23 494 494 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10287 ;
- 3- d'autoriser une dépense de 3 524 174,10 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;
- 4- d'autoriser une dépense de 1 968 574,16 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences ;

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1196274001
80.01 (20.43)

CM19 0694

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Les Excavations Lafontaine inc. pour la réhabilitation du collecteur Grand Trunk - Dépense totale de 5 235 833,81 \$, taxes, variations de quantités, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public CP19001-176962-C (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 juin 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats ;
- 2- d'accorder à Les Excavations Lafontaine inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réhabilitation du collecteur Grand Trunk, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 196 528,17 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public CP19001-176962-C ;
- 3- d'autoriser une dépense de 629 479,23 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;
- 4- d'autoriser une dépense de 209 826,41 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités ;
- 5- d'autoriser une dépense de 200 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences ;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1193438008
80.01 (20.44)

CM19 0695

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Levio Conseils inc. pour la prestation de services de développement pour solutions numériques (applicatives et transactionnelles), pour une période de 30 mois, pour une somme maximale de 5 426 820 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17452 (8 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 juin 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats ;
- 2- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 30 mois, pour la fourniture sur demande de prestations de services de développement pour solutions numériques (applicatives et transactionnelles) ;
- 3- d'accorder à Levio Conseils inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélections préétablis, le contrat à cette fin, pour une somme maximale de 5 426 820 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17452 ;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1197655004
80.01 (20.45)

CM19 0696

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0401 « Maçonnerie » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville - Dépense totale de 8 301 133,20 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15429 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 juin 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats ;
- 2- d'accorder à St-Denis Thompson inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour réaliser les travaux de construction du lot L0401 « Maçonnerie » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 640 906,56 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15429 ;

- 3- d'autoriser une dépense de 1 660 226,64 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1197737003
80.01 (20.46)

CM19 0697

Approuver une nouvelle approche de répartition des fonds basée sur la mesure du panier de consommation dans le cadre de l'Entente administrative de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale avec le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale destinée aux arrondissements et aux villes liées / Approuver un scénario permettant de ne pas réduire les budgets actuels des arrondissements et des villes liées pour les années 2020, 2021 et 2022 / Approuver l'application d'un seuil minimal de 15 000 \$ pour octroyer des fonds aux arrondissements et aux villes liées

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 juin 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver une nouvelle approche de répartition des fonds basée sur la mesure du panier de consommation dans le cadre de l'Entente administrative de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale avec le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale ;
- 2- d'approuver un scénario permettant de ne pas réduire les budgets actuels des arrondissements et des villes liées pour les années 2020, 2021 et 2022 ;
- 3- d'approuver l'application d'un seuil minimal de 15 000 \$ pour octroyer des fonds aux arrondissements et aux villes liées.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1198377001
80.01 (30.01)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (42.01) à 80.01 (42.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 0698

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 122 000 \$ afin de financer l'acquisition de matériel informatique

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 juin 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 122 000 \$ afin de financer l'acquisition de matériel informatique », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

1198244003
80.01 (42.01)

CM19 0699

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 39 800 000 \$ afin de financer les travaux de rénovation de l'hôtel de ville de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 juin 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 39 800 000 \$ afin de financer les travaux de rénovation de l'hôtel de ville de Montréal », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

1198244001
80.01 (42.02)

CM19 0700

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur le Service de sécurité incendie de Montréal (RCG 12-003)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 juin 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le Service de sécurité incendie de Montréal (RCG 12-003) ».

Adopté à l'unanimité.

1198225001
80.01 (42.03)

CM19 0701

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 31 000 000 \$ pour le financement des travaux de prolongement du collecteur industriel situé dans l'arrondissement d'Anjou et la Ville de Montréal-Est

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 juin 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 31 000 000 \$ pour le financement des travaux de prolongement du collecteur industriel situé dans l'arrondissement Anjou et la Ville de Montréal-Est », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

1193438002
80.01 (42.04)

CM19 0702

Adoption - Règlement autorisant la démolition de deux bâtiments ainsi que la construction et l'occupation, à des fins résidentielles, pour des personnes ayant besoin d'aide et d'hébergement, d'un bâtiment sur les lots 1 565 252 et 1 565 255 du cadastre du Québec

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 juin 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant la démolition de deux bâtiments ainsi que la construction et l'occupation, à des fins résidentielles, pour des personnes ayant besoin d'aide et d'hébergement, d'un bâtiment sur les lots 1 565 252 et 1 565 255 du cadastre du Québec ».

Adopté à l'unanimité.

1190607001
80.01 (42.05)

CM19 0703

Adoption - Règlement autorisant la démolition du bâtiment situé sur le lot 2 162 004 du cadastre du Québec afin de permettre la construction et l'occupation d'un bâtiment à des fins résidentielles pour personnes ayant besoin d'aide et d'hébergement

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 juin 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant la démolition du bâtiment situé sur le lot 2 162 004 du cadastre du Québec afin de permettre la construction et l'occupation d'un bâtiment à des fins résidentielles pour personnes ayant besoin d'aide et d'hébergement ».

Adopté à l'unanimité.

1196255005
80.01 (42.06)

CM19 0704

Approuver le Règlement R-162-1 modifiant le Règlement R-162 de la Société de Transport de Montréal autorisant un emprunt de 54 522 892 \$ pour financer le projet « Agrandissement du centre d'attachement Viau » pour un terme de vingt (20) ans afin de modifier l'envergure du projet et d'augmenter le montant total de l'emprunt à 67 223 150 \$ et approuver la modification du Programme des immobilisations 2019-2028 de la Société de transport de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 juin 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver le Règlement R-162-1 modifiant le Règlement R-162 autorisant un emprunt de 54 522 892 \$ pour financer le projet « Agrandissement du centre d'attachement Viau » pour un terme de vingt (20) ans afin de modifier l'envergure du projet et d'augmenter le montant total de l'emprunt à 67 223 150 \$, le tout conformément aux articles 123 et 135 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun (RLRQ c. S-30.01)* ;
- 2- d'approuver la modification du Programme des immobilisations 2019-2028 de la Société de transport de Montréal.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1196213007
80.01 (45.01)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 0705

Accorder un contrat à AXO Construction (9168-5941 Québec inc.), pour divers travaux de bonification des bateaux pavés en 2019 dans le cadre du projet d'accessibilité universelle du Quartier des spectacles - Dépense totale de 605 084,14 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 453310 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 mai 2019 par sa résolution CE19 0847;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 534 638,38 \$, taxes incluses, pour des travaux de bonification des bateaux pavés en 2019 dans le cadre du projet d'accessibilité universelle du Quartier des spectacles, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à AXO Construction (9168-5941 Québec inc.), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 469 638,38 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 453310;
- 3- d'autoriser une dépense de 70 445,76 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1197231014

CM19 0706

Accorder un contrat à Ceveco inc. pour des travaux de voirie, de conduits souterrains de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) et d'aménagement dans les rue Saint-François-Xavier et Saint-Jacques - Dépense totale de 3 261 287,26 \$, taxes, contingences, variation de quantités et incidences incluses - Appel d'offres public 439710 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 mai 2019 par sa résolution CE19 0850;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 2 884 729,97 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie, de conduits souterrains de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) et d'aménagement dans les rues Saint-François-Xavier et Saint-Jacques, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Ceveco inc. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 539 198,62 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 439710;
- 3- d'autoriser une dépense de 104 807,12 \$ taxes incluses, à titre de variation de quantités;
- 4- d'autoriser une dépense de 271 750,17 \$ taxes incluses, à titre de budget de contingences;

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1197231041

CM19 0707

Demander à Hydro-Québec de procéder à la conception des travaux d'enfouissement du réseau câblé aérien longeant la rue De Castelnau Ouest, entre la rue du Mile End et la rue Clark; et du réseau câblé aérien longeant la rue Clark, entre la rue De Castelnau Ouest et la rue Jean-Talon Ouest - Dépense totale de 175 140 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 mai 2019 par sa résolution CE19 0852;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de mandater le Service de l'urbanisme et de la mobilité pour déposer une demande à Hydro-Québec pour l'enfouissement du réseau aérien longeant la rue De Castelnau Ouest, entre la rue du Mile End et la rue Clark, et le réseau aérien longeant la rue Clark, entre la rue De Castelnau Ouest et la rue Jean-Talon Ouest;
- 2- de demander à Hydro-Québec de réaliser une étude d'avant-projet pour ses besoins (ingénierie électrique et expression des besoins en ouvrages de génie civil);
- 3- de mandater la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) pour agir en tant qu'intégrateur technique et gestionnaire des travaux civils relatifs à l'enfouissement de ces réseaux de distribution câblés, et de s'engager à lui rembourser les coûts des travaux civils majorés des frais d'administration ainsi que toutes autres activités nécessaires à l'enfouissement réalisés par la CSEM;
- 4- d'autoriser la directrice de l'urbanisme à signer tous les documents et ententes relatifs à l'enfouissement, pour et au nom de la Ville;
- 5- de confirmer l'engagement de la Ville de Montréal à rembourser les coûts engagés par Hydro-Québec, évalués à 175 140 \$, taxes incluses, si la Ville de Montréal décide d'abandonner ou de reporter la demande d'enfouissement;
- 6- d'autoriser à cette fin une dépense totale de 175 140 \$, taxes incluses;
- 7- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1196626002

CM19 0708

Demander à Hydro-Québec de procéder à la conception des travaux d'enfouissement du réseau câblé aérien longeant la rue Saint-Urbain, entre la rue Beaubien Ouest et l'avenue Beaumont; du réseau câblé aérien longeant la rue Waverly, entre la rue Saint-Zotique Ouest et la rue Beaubien Ouest; et du réseau câblé aérien traversant le parc des Gorilles (nom usuel) - Dépense totale de 183 015 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 mai 2019 par sa résolution CE19 0853;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de mandater le Service de l'urbanisme et de la mobilité pour déposer une demande à Hydro-Québec pour l'enfouissement du réseau aérien longeant la rue Saint-Urbain, entre la rue Beaubien Ouest et l'avenue Beaumont, du réseau câblé longeant la rue Waverly, entre la rue Saint-Zotique Ouest et la rue Beaubien Ouest, et le réseau traversant le parc des Gorilles (nom usuel);
- 2- de demander à Hydro-Québec de réaliser une étude d'avant-projet pour ses besoins (ingénierie électrique et expression des besoins en ouvrages de génie civil);
- 3- de mandater la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) pour agir en tant qu'intégrateur technique et gestionnaire des travaux civils relatifs à l'enfouissement de ces réseaux de distribution câblés, et de s'engager à lui rembourser les coûts des travaux civils majorés des frais d'administration ainsi que toutes autres activités nécessaires à l'enfouissement réalisés par la CSEM;
- 4- d'autoriser la directrice de l'urbanisme à signer tous les documents et ententes relatifs à l'enfouissement, pour et au nom de la Ville;
- 5- de confirmer l'engagement de la Ville de Montréal à rembourser les coûts engagés par Hydro-Québec, évalués à 183 015 \$, taxes incluses, si la Ville de Montréal décide d'abandonner ou de reporter la demande d'enfouissement;
- 6- d'autoriser à cette fin une dépense totale de 183 015 \$, taxes incluses;
- 7- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1196626003

CM19 0709

Approuver un projet de protocole d'entente entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière à la Ville, d'un montant maximum 30 364 000 \$ dans le cadre programme PRIMEAU, volet 2 - Renouvellement de conduites pour des travaux de réhabilitation de conduites secondaires d'égout en 2019

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 mai 2019 par sa résolution CE19 0854;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de protocole d'entente entre le ministère des Affaires municipale et de l'Habitation et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière à la Ville, d'un montant maximum de 30 364 000 \$ visant la réalisation des travaux reconnus admissibles et devant être complétés avant le 31 mars 2021, dans le cadre du programme PRIMEAU, volet 2;

- 2- d'autoriser la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante et le greffier à signer ce protocole d'entente pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1198020003

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.06, 20.07, 20.09 et 20.10 de l'ordre du jour, l'étude de l'article 20.08 étant reportée à une phase ultérieure.

Adopté à l'unanimité.

CM19 0710

Autoriser la constitution par Lumca inc. en faveur d'Investissement Québec, d'une hypothèque mobilière sans dépossession grevant l'universalité des biens meubles de Lumca inc. afin de permettre à Lumca inc. de financer une partie de ses dépenses dans le cadre du contrat 18-16647

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 mai 2019 par sa résolution CE19 0856;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'autoriser la constitution par Lumca inc., en faveur d'Investissement Québec, d'une hypothèque mobilière sans dépossession grevant l'universalité des biens meubles, incluant les créances et stocks de Lumca inc. liés au contrat 18-16647 (CM18 0819), afin de permettre à Lumca inc. de financer une partie de ses dépenses dans le cadre du contrat entre la Ville de Montréal et Lumca inc. relativement à la fourniture de luminaires DEL et potences (contrat 18-16647) en vertu de l'article 11.02.01 dudit contrat.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1193113002

CM19 0711

Accorder des contrats à 9190-8673 Québec inc. pour le lot 1, à Pépinière Jardin 2000 inc. pour les lots 2 et 4 et à Entrepreneur paysagiste Strathmore (1997) ltée pour le lot 3, pour la fourniture, la plantation, l'entretien et l'arrosage d'arbres - Dépense totale de 4 456 587,50 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 19-17517 (7 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 juin 2019 par sa résolution CE19 0878;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes, pour chacun des lots mentionnés, les contrats pour la fourniture, la plantation, l'entretien et l'arrosage d'arbres, pour la période 2019-2022, aux prix respectifs de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17517 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;

Soumissionnaire	Somme maximale taxes incluses	Période	Nombre d'arbres	Lot #
9190-8673 Québec inc.	1 028 633,04 \$	2019-2022	913	1
Pépinière Jardin 2000 inc.	1 156 704,26 \$	2019-2022	962	2
Entrepreneur Paysagiste Strathmore (1997) ltée	734 594,94 \$	2019-2022	711	3
Pépinière Jardin 2000 inc.	1 131 510,94 \$	2019-2022	1053	4

- 2- d'autoriser un montant de 405 144,32 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1198175001

CM19 0712

Accorder un contrat à Les Entreprises Canbec Construction inc. pour des travaux d'égout, de conduites d'eau et de voirie dans la rue Victoria, de la 6^e Avenue à la 3^e Avenue, dans l'arrondissement de Lachine - Dépense totale de 1 376 145,77 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 336102 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 juin 2019 par sa résolution CE19 0883;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 266 587,06 \$, taxes incluses, pour des travaux d'égout, de conduites d'eau et de voirie dans la rue Victoria, de la 6^e avenue à la 3^e avenue, dans l'arrondissement de Lachine, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Les Entreprises Canbec Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 095 587,06 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 336102;
- 3- d'autoriser une dépense de 109 558,71 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1197231033

CM19 0713

Autoriser une dépense additionnelle de 333 945,60 \$, taxes incluses, ainsi qu'un virement de 26 386,86 \$, taxes incluses, provenant de l'enveloppe des incidences vers l'enveloppe des contingences dans le cadre du contrat VMP-17-033 accordé à Excavation Loiselle inc. (CM17 1012) pour les travaux de modifications à la conduite d'égout unitaire de l'ancienne rue des Rivières, dans le cadre de la phase 2 du Quartier des gares, majorant ainsi le montant total du contrat de 3 481 884,73 \$ à 3 842 217,19 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 juin 2019 par sa résolution CE19 0894;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 333 945,60 \$, taxes incluses, ainsi qu'un virement de 26 386,86 \$, taxes incluses, provenant de l'enveloppe des incidences pour des travaux de modifications à la conduite d'égout unitaire de l'ancienne rue des Rivières (phase 2 du Quartier des gares), dans le cadre du contrat accordé à Excavation Loiselle inc. (CM17 1012), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 481 884,73 à 3 842 217,19 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1197231062

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 0714

Accorder un contrat à Le Groupe Lefebvre M.R.P. inc. pour les travaux de réfection de la dalle de béton extérieure au Biodôme de Montréal - Dépense totale de 1 792 115,32 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public BI-00110T (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 juin 2019 par sa résolution CE19 0886;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 516 405,27 \$, taxes incluses, pour des travaux de réfection de la dalle de béton extérieure au Biodôme de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire, Le Groupe Lefebvre M.R.P. inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit une somme maximale de 1 378 550,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres public BI-00110T;

- 3- d'autoriser une dépense de 275 710,05 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1196318004

CM19 0715

Accorder un contrat à Charex inc. pour des travaux de voirie et d'éclairage dans la rue Centrale, de l'avenue Lafleur à la 90^{ème} Avenue - Dépense totale de 4 737 578,48 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 409910 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 juin 2019 par sa résolution CE19 0900;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 4 330 707,71 \$, taxes incluses, pour travaux de voirie et d'éclairage dans la rue Centrale, de l'avenue Lafleur à la 90^{ème} avenue, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Charex inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 068 707,71 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 409910;
- 3 - d'autoriser une dépense de 406 870,77 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1197231059

CM19 0716

Accorder un contrat à Aménagement Côté Jardin inc. pour des travaux de voirie, d'aménagement paysager et d'éclairage dans la rue Basin, de la rue des Seigneurs à la rue William - Griffintown Lot 2A - Dépense totale de 1 458 942,21 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 433320 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 juin 2019 par sa résolution CE19 0893;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 283 869,15 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de voirie, d'aménagement paysager et d'éclairage dans la rue Basin, de la rue des Seigneurs à la rue William - Griffintown Lot 2A, dans le cadre des travaux municipaux requis en vue du redéveloppement du secteur Griffintown, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Aménagement Côté Jardin inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 167 153,77 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 433320;

- 3 - d'autoriser une dépense de 175 073,06 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1197231058

CM19 0717

Accorder un contrat à Services Infraspéc inc. pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage avec cure aux rayons ultraviolets dans diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 3 339 418,16 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 441114 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 juin 2019 par sa résolution CE19 0889;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 3 041 834,69 \$, taxes incluses, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage avec cure aux rayons ultraviolets dans diverses rues de la Ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Services Infraspéc inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 975 834,69 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 441114 ;
- 3 - d'autoriser une dépense de 297 583,47 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1197231048

CM19 0718

Accorder un contrat à C-Techno inc. pour les travaux de remplacement de l'éclairage de deux écosystèmes du Biodôme, soit la forêt laurentienne et le Saint-Laurent marin - Dépense totale de 1 110 233,09 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public BI-00121 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 juin 2019 par sa résolution CE19 0899;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 972 918,45 \$, taxes incluses, pour les travaux de remplacement de l'éclairage de deux écosystèmes du Biodôme, soit la forêt laurentienne et le Saint-Laurent marin, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à C-Techno inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 915 430,95 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public BI-00121;

- 3- d'autoriser une dépense de 137 314,64 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1196891002

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 0719

Accorder un contrat à Groupe DCR inc. pour la construction d'un nouvel habitat pour les aras, dans le cadre du projet Migration 2.0 du Biodôme - Dépense totale de 277 164,48 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public BI-00020-HA (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 juin 2019 par sa résolution CE19 0896;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 242 899,78 \$, taxes incluses, pour des travaux de construction d'une falaise de faux-rochers et de faux-arbres pour les aras, pour le projet Migration 2.0 du Biodôme, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire, Groupe DCR inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 228 431,33 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public BI-00020-HA ;
- 3- d'autoriser une dépense de 34 264,70 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1197575001

CM19 0720

Accorder un contrat à Groupe DCR pour des travaux de réfection de murs et de pochettes de plantation des écosystèmes du Biodôme de Montréal - Dépense totale de 1 159 962,08 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public BI-00114-MP (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 juin 2019 par sa résolution CE19 0881;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense totale de 1 159 962,08 \$, taxes et contingences incluses, pour des travaux de réfection de murs et de pochettes de plantations des écosystèmes du Biodôme de Montréal;
- 2- d'accorder à Groupe DCR, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 966 635,07 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 436210;
- 2- d'autoriser une dépense de 193 327,01 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1198304005

CM19 0721

Accorder un contrat à Construction Bau-Val inc. pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans les rues Basile-Routhier, Olympia et Sauriol - Dépense totale de 6 872 700 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 413720 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 juin 2019 par sa résolution CE19 0884;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 6 300 000 \$, taxes incluses, pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans les rues Basile-Routhier, Olympia et Sauriol, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Construction Bau-Val inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 727 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 413720;
- 3 - d'autoriser une dépense de 572 700 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1197231046

CM19 0722

Autoriser une dépense additionnelle de 62 603,89 \$, taxes incluses, afin d'augmenter le budget de contingences pour les travaux de réparation et de réhabilitation ponctuelle de conduites d'égout secondaires de la Ville de Montréal - Lot B dans le cadre du contrat à Clean Water Works inc. (CE18 1225), majorant ainsi le montant total du contrat de 491 421,55 \$ à 554 025,44 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 juin 2019 par sa résolution CE19 0885;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 62 603,89 \$, taxes incluses, afin d'augmenter le budget de contingences pour les travaux de réparation et de réhabilitation ponctuelle de conduites d'égouts secondaires de la Ville de Montréal – Lot B dans le cadre du contrat accordé à Clean Water Works inc. (CE18 1225), majorant ainsi le montant total du contrat de 491 421,55 \$ à 554 025,44 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

Adopté à l'unanimité.

20.19 1198023002

CM19 0723

Accorder un contrat à Les Entreprises Canbec Construction inc. pour des travaux de voirie dans la rue Sainte-Madeleine, de la rue Le Ber à la rue Wellington - Dépense totale de 1 144 356,11 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 293705 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 juin 2019 par sa résolution CE19 0892;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 046 823,74 \$, taxes incluses, pour travaux de voirie dans la rue Sainte-Madeleine, de la rue Le Ber à la rue Wellington, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Les Entreprises Canbec Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 975 323,74 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 293705;
- 3 - d'autoriser une dépense de 97 532,37 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1197231057

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 0724

Accorder un contrat à Procova inc. pour la réalisation des travaux de mise aux normes des issues du Biodôme et du Planétarium - Dépense totale de 872 798,22 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public BI-00102 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 juin 2019 par sa résolution CE19 0898;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 771 252,30 \$, taxes incluses, pour des travaux de mise aux normes des issues du Biodôme et du Planétarium, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder au seul soumissionnaire, Procova inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 676 972,80 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public BI-00102 ;
- 3 - d'autoriser une dépense de 101 545,92 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1197575002

CM19 0725

Approuver un projet de convention de services de gré à gré pour assurer la mise oeuvre d'une cellule d'intervention et de protection développée par le Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal (BINAM) au Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC) de Montréal, se terminant le 26 juin 2020, pour une somme maximale de 129 953 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 juin 2019 par sa résolution CE19 0904;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de convention de gré à gré entre la Ville de Montréal et le Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC) de Montréal, organisme à but non lucratif, pour assurer la mise en oeuvre d'une cellule d'intervention et de protection développée par le Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal (BINAM), pour une somme maximale de 129 953 \$, taxes incluses, pour une période d'un an, se terminant le 26 juin 2020, le tout, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

- 2- d'autoriser la directrice du BINAM au Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS) à signer ladite convention pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1197798002

CM19 0726

Approuver une entente entre la Ville de Montréal et la Société de transport de Montréal (STM) et autoriser le virement de crédit totalisant 1 489 674,90 \$ à la STM en lien avec l'implantation d'un système centralisé de préemption pour autobus et véhicules d'urgence

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 juin 2019 par sa résolution CE19 0909;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver une entente entre la Ville de Montréal et la Société de transport de Montréal (STM) en lien avec l'implantation d'un système centralisé de préemption pour autobus et véhicules d'urgence;
- 2- d'autoriser à cette fin un virement de crédit totalisant 1 489 674,90 \$, montant forfaitaire et sans taxes applicables, à la STM;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1182968002

CM19 0727

Approuver l'exercice par la Ville d'une option d'achat conformément à une entente intervenue entre la Ville et la Société en commandite Stationnement de Montréal et le projet d'acte à intervenir entre la Ville et la Société en commandite, relativement à l'acquisition par la Ville d'un immeuble situé au nord-ouest de l'intersection formée par les rues Beaubien et Boyer, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, à des fins de place publique, pour une somme de 330 405 \$, plus les taxes applicables

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 juin 2019 par sa résolution CE19 0912;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'approuver l'exercice par la Ville d'une option d'achat qu'elle détient en vertu d'une entente intervenue entre la Ville et la Société en commandite Stationnement de Montréal relativement à un immeuble constitué du lot 2 332 979 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, aux fins d'aménager une place publique, situé au nord-ouest de l'intersection formée par les rues Beaubien et Boyer, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, pour la somme de 330 405 \$, plus les taxes applicables;

- 2 - de mandater le Service de la gestion et de la planification immobilière pour transmettre l'avis de 60 jours prévu à l'entente;
- 3 - d'approuver l'acquisition de l'immeuble par la Ville, en autant que l'acte de vente soit substantiellement conforme, de l'avis de la Direction des affaires civiles, aux termes et conditions prévus au projet d'acte de vente;
- 4 - d'accepter les stipulations en faveur de la Ville contenues dans tout contrat de services professionnels à intervenir, le cas échéant, entre la Société en commandite Stationnement de Montréal et son fiduciaire pour la disposition du prix de vente, en autant que tel contrat de services professionnels soit substantiellement conforme, de l'avis de la Direction des affaires civiles, aux termes et conditions prévus au projet de contrat de services professionnels;
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.24 1198190004

CM19 0728

Accorder un soutien financier de 330 000 \$, à la Société de développement commercial Hochelaga-Maisonneuve, pour une période de 3 ans, pour les années 2019 à 2021, afin d'embaucher une ressource professionnelle pertinente et de réaliser des projets mobilisateurs pour le secteur de la rue Ontario Est, entre la rue De Chambly et le boulevard Pie IX, dans le cadre du Programme Artère en transformation / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 juin 2019 par sa résolution CE19 0930;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 330 000 \$ à la Société de développement commercial Hochelaga-Maisonneuve, pour une période de trois ans, soit pour les années 2019 à 2021, afin d'embaucher une ressource professionnelle pertinente et de réaliser des projets mobilisateurs pour le secteur de la rue Ontario Est, entre la rue De Chambly et le boulevard Pie IX, dans le cadre du Programme Artère en transformation;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'autoriser la directrice du Service du développement économique à signer cette convention pour et au nom de la Ville de Montréal;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.25 1191179008

À 21 h 58, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, ajourne la séance jusqu'au mardi 18 juin 2019, à 9 h 30.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 17 juin 2019
13 h**

**Séance tenue le mardi 18 juin 2019, 9 h 30
Salle du conseil de l'édifice Lucien-Saulnier**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, M. Christian Arseneault, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin-Roy, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, M. François William Croteau, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Rosannie Filato, Mme Giuliana Fumagalli, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Nathalie Goulet, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, M. Benoit Langevin, Mme Patricia Lattanzio, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, Mme Suzie Miron, Mme Sue Montgomery, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Marie-Josée Parent, M. Jean-François Parenteau, M. Hadrien Parizeau, M. Jocelyn Pauzé, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, Mme Micheline Rouleau, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Craig Sauv , Mme Anne-Marie Sigouin, M. Philippe Tomlinson, Mme Maja Vodanovic, Mme Stephanie Watt, Mme Cathy Wong et Mme Lise Zarac.

PRÉSENCES EN COURS DE SÉANCE :

Mme Manon Barbe, Mme Christine Gosselin, M. Marvin Rotrand et Mme Émilie Thuillier.

ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

M. Richard Ryan.

AUTRES PRÉSENCES :

M. Serge Lamontagne, Directeur général
M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville
Mme Chantal Benoit, Analyste-rédactrice
Mme Lynne Trépanier, Conseillère - Analyse et contrôle de gestion

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, invite l'assemblée à un moment de recueillement et déclare la séance ouverte.

1 - Période de questions du public

La présidente du conseil appelle le point « Période de questions du public ».

Les citoyennes et citoyens ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. François Plourde	Mme Valérie Plante (M. Pierre Lessard-Blais)	Sauvegarde du ruisseau Molson – création d'un corridor écologique du fleuve jusqu'à la rivière des Prairies – questionnement sur l'avenir du projet à la suite du départ de M. Luc Ferrandez, responsable des Grands parcs / Demande si ce projet de corridor sera maintenu parmi les projets d'importance Dépôt de document

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Marc Poulin	Mme Valérie Plante (M. Philippe Tomlinson)	Si la mairesse de Montréal avait été informée des intentions du maire de l'arrondissement d'Outremont, M. Tomlinson, quant au projet de refonte du stationnement dans cet arrondissement / Position de la mairesse en regard de ce projet
M. Laurian Ionita	Mme Valérie Plante (M. François Limoges)	Demande que le 6 ^o alinéa de l'article 41 du <i>Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal</i> (06-051) soit abrogé / Le citoyen réitère sa question

N'ayant aucune autre intervention de la part des citoyennes et des citoyens, la présidente du conseil déclare la période de questions du public close à 9 h 41. Elle remercie les 3 personnes s'identifiant comme hommes qui se sont déplacés pour poser leurs questions et pour faire état de leurs doléances aux membres du conseil.

* aucune personne s'identifiant comme femme ou comme autre n'a posé de question.

2 - Période de questions des membres du conseil

La présidente du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillères et conseillers ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Lionel Perez	Mme Valérie Plante	Souhait à l'effet que la mairesse de Montréal gouverne pour tous les Montréalais.e.s et que l'Administration cesse d'imposer des projets dogmatiques aux citoyens / Est-ce que le programme de Projet Montréal est à l'image du testament politique de M. Luc Ferrandez
Mme Karine Boivin-Roy	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)	Reconnaître que la décision d'accueillir les trottinettes électriques est l'initiative de l'Administration / Garanties quant à la sécurité des Montréalais.e.s malgré un bilan accablant de ce mode de transport partout dans le monde
M. Aref Salem	Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry)	Programme de compensation financière pour les commerçants affectés par les travaux routiers – bilan souhaité sur les piètres résultats du programme depuis son implantation et sur le faible taux de participation des commerçants – plan de match pour remédier à cette situation / Mesures pour faciliter l'accès au programme et accompagner les commerçants

À 9 h 57,

Il est proposé par Mme Karine Boivin-Roy

appuyé par M. Lionel Perez

de prolonger la période de questions des membres de 7 minutes, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

La proposition est agréée.

M. Benoit Langevin

Mme Valérie Plante
(Mme Marie-Josée Parent)
(Mme Nathalie Goulet)

Échéancier prévu pour le retour d'un centre dédié aux populations autochtones vulnérables près du square Cabot / Si l'engagement de l'Administration sera respectée pour l'ouverture d'un *wet shelter* en 2020

M. Abdelhaq Sari

Mme Valérie Plante
(M. Éric Alan Caldwell)

Aurait préféré que l'Administration attende les conclusions de la consultation sur les transports collectifs par l'ARTM et de la possible refonte de la tarification avant d'augmenter les tarifs à la STM, à compter du 1^{er} juillet 2019 / La lutte à la fraude dans le transport en commun et la récupération de ces sommes devraient être prioritaires à l'augmentation des tarifs

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, la présidente du conseil déclare la période de questions des conseillères et des conseillers close à 10 h 05.

La présidente du conseil cède la parole au leader de la majorité pour la suite de l'ordre du jour.

Article 7.06 (suite) – Tenue d'un comité plénier pour l'étude du rapport

Dépôt du rapport annuel 2018 de la vérificatrice générale de la Ville

À 10 h 05, le mardi 18 juin 2019,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

que le conseil se transforme en comité plénier pour l'étude du rapport annuel de la vérificatrice générale pour une période de 90 minutes, et qu'il désigne M. Michel Bissonnet pour agir à titre de président du comité plénier. La vérificatrice générale disposera de 30 minutes pour sa présentation. Le temps de parole des membres sera réparti comme suit :

- Projet Montréal - 32 minutes;
- Ensemble Montréal - 18 minutes;
- Autres élus - 10 minutes

À 10 h 06, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, suspend les travaux pour permettre au conseil de se transformer en comité plénier.

À 10 h 14, M. Michel Bissonnet déclare la séance ouverte et souhaite la bienvenue à la vérificatrice générale, Mme Michèle Galipeau, ainsi qu'à ses collaborateurs M. Robert Duquette, M. François Arbez et Mme France Lessard. Il invite la vérificatrice générale à débiter sa présentation.

Mme Galipeau procède à la présentation du rapport, suivie par les interventions des membres du conseil.

À 11 h 43, M. Bissonnet indique la levée du comité plénier.

À 11 h 47, le conseil reprend ses travaux et, en vertu de l'article 119 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, la présidente du conseil invite le président du comité plénier à faire son rapport. Le conseiller Bissonnet indique que le comité plénier a siégé 90 minutes et qu'il y a eu 10 membres qui ont pris la parole pour un total de 32 questions.

Le président du comité plénier rapporte que les travaux se sont déroulés correctement et remercie tous les intervenants.

Un débat s'engage.

07.06

À 12 h 04, le leader de la majorité, M. François Limoges, rappelle l'article 20.08 dont l'étude avait été reportée à une phase ultérieure.

CM19 0729

Approuver un projet d'entente entre la Ville, Société d'habitation et de développement de Montréal, Les Immeubles des brasseries Molson Limitée, Réseau sélection développement inc. et 9180-3742 Québec inc., visant notamment, la cession à titre gratuit d'immeubles, à des fins de parc et de réserve foncière et d'une servitude de passage à des fins publiques, ainsi que l'acquisition d'un immeuble par la Ville afin d'y réaliser un pôle civique et un projet résidentiel par la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM), situé sur le site de Molson, en considération de la renonciation par la Ville et la SHDM des droits qu'elles détiennent sur ce site, dans l'arrondissement de Ville-Marie

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 juin 2019 par sa résolution CE19 0933;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

- 1 - d'approuver un projet d'entente entre la Ville, la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM), Les Immeubles des brasseries Molson limitée (Molson), Réseau sélection développement inc. et 9180-3742 Québec inc. (Réseau sélection développement inc. et 9180-3742 Québec inc., collectivement nommés le Promoteur), visant notamment, la cession à titre gratuit d'immeubles, à des fins de parc et de réserve foncière et d'une servitude de passage à des fins publiques, ainsi que l'acquisition d'un immeuble par la Ville afin d'y réaliser un pôle civique et un projet résidentiel par la SHDM, le tout situé sur le site de Molson, en considération de la renonciation par la Ville et de la SHDM des droits qu'elles détiennent sur ce site, dans l'arrondissement de Ville-Marie, le tout selon les termes et conditions mentionnés au projet d'entente;
- 2 - en considération de la vente du site de Molson au Promoteur et le respect par ce dernier de ses obligations, la Ville renonce à exercer, en date effective à la signature de l'entente à :
 - son droit de premier refus pour les lots 1 182 582, 1 288 633, 1 288 634, 1 288 635, 1 288 636, 1 182 583 et 1 284 530 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, mentionné à l'acte publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, le 9 janvier 1990 sous le numéro 4 239 212;

- son droit de première offre visant le lot 1 619 072 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, mentionné à l'acte publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, le 13 février 1987 sous le numéro 3 833 144;
 - son droit de préemption public imposé en 2018 en vertu des articles 151.1 et suivants de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, sous les numéros 24 331 695 et 24 372 855, le 17 décembre 2018 et le 15 janvier 2019.
- 3 - de mandater le Service des affaires juridiques à procéder à la radiation des avis d'assujettissement qui affectent le Site, dès que la vente du Site de Molson au Promoteur aura été conclue;
- 4 - d'autoriser le greffier de la Ville à signer l'acte hypothécaire prévu au terme de l'Entente, après confirmation du Service des affaires juridiques de la Ville que son contenu est substantiellement conforme aux termes de l'Entente;
- 5 - d'approuver une dépense maximale de 9 091 765, 71 \$, constituant le prix d'acquisition de l'immeuble 4, payable à la signature de l'acte vente à l'ordre ou au nom de Réseau sélection développement inc. et 9180-3742 Québec inc., pour l'acquisition d'une partie des lots 1 182 582, 1 288 633, 1 288 634, 1 288 635 et 1 288 636 (PC-01749) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et une partie du lot 1 182 583 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

de présenter un amendement sous forme d'addenda à l'entente inhérente à l'objet en titre. Le président du comité exécutif, M. Benoit Dorais, prend la parole afin d'apporter des éléments de clarification pour le bénéfice des membres du conseil.

La présidente du conseil met aux voix l'amendement sous forme d'addenda à l'entente inhérente à l'objet en titre et le déclare adopté à l'unanimité. L'addenda intitulé « Modification de l'entente Molson » est en conséquence approuvé.

Le débat se poursuit sur l'article 20.08, tel qu'amendé.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède la parole au président du comité exécutif, M. Benoit Dorais afin qu'il exerce son droit de réplique.

La présidente du conseil met aux voix l'article 20.08, tel qu'amendé et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

20.08 1194435002

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.26 à 20.30 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 0730

Accorder un soutien financier de 183 672 \$ à la Société du Château Dufresne, pour les années 2019-2020 et 2020-2021, afin «de poursuivre le partenariat dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel 2018-2021 entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 juin 2019 par sa résolution CE19 0926;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 183 672 \$ à la Société du Château Dufresne, pour les années 2019-2020 et 2020-2021 dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel entre la Ville de Montréal et le ministère de la Culture 2018-2021;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.26 1197233004

CM19 0731

Abroger la résolution CM16 1065 / Approuver un nouveau projet d'acte par lequel Développements Terramax inc. cède à la Ville, à des fins de parc, tous les droits titres et intérêts qu'elle détient dans deux immeubles situés sur la rue Jean-Gascon, d'une superficie totalisant 1 521,3 mètres carrés et par lequel la Ville cède à Développements Terramax inc. quatre immeubles situés sur les rues Pierre-Daviault et Claude-Henri-Grignon, d'une superficie totalisant 1 508,2 mètres carrés, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, et ce, sans contrepartie financière / Retirer du domaine public les immeubles que la Ville cède à Développements Terramax inc.

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 mai 2019 par sa résolution CE19 0931;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'abroger la résolution CM16 1065, par laquelle la Ville autorisait un projet d'acte d'échange d'immeubles sans soulte avec Développements Terramax inc.;
- 2- d'approuver un projet d'acte par lequel Développements Terramax inc. cède à la Ville pour fins de parc, tous les droits, titres et intérêts qu'elle détient dans deux immeubles situés sur la rue Jean-Gascon, constitués des lots 6 012 372 et 6 012 374 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, totalisant une superficie de 1 521,3 mètres carrés et, par lequel, la Ville cède à Développements Terramax inc. quatre immeubles situés sur les rues Pierre-Daviault et Claude-Henri-Grignon, constitués des lots 5 617 298, 5 791 581, 6 012 375 et 6 012 376 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, totalisant une superficie de 1 508,2 mètres carrés, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, sans contrepartie financière, le tout selon les termes et conditions prévus au projet d'acte;

- 3- de fermer et retirer du domaine public toute parcelle de lots à aliéner dans le cadre de cet échange et qui pourrait être affectée à l'utilité publique.

Adopté à l'unanimité.

20.27 1180783002

CM19 0732

Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à la Société en commandite Free 2 play (Impact de Montréal), à des fins de bureaux, de locaux de physiothérapie et d'espace d'entreposage, d'une superficie locative totale de 1 016 pieds carrés, des locaux au rez-de-chaussée et au sous-sol de l'immeuble situé au 7000, boulevard Maurice-Duplessis, pour une période de 3 ans, à compter du 1^{er} septembre 2018, moyennant un loyer total de 28 829,68 \$, plus les taxes applicables

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 juin 2019 par sa résolution CE19 0916;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à la Société en commandite Free 2 play (Impact de Montréal), à des fins de bureaux, des locaux de physiothérapie et d'entreposage, d'une superficie locative totale de 1016 pieds carrés, situés au rez-de-chaussée et au sous-sol de l'immeuble, sis au 7000, boulevard Maurice-Duplessis, pour une période de 3 ans, à compter du 1^{er} septembre 2018, moyennant un loyer total de 28 829,68 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.28 1195372002

CM19 0733

Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue de l'Administration portuaire de Montréal, une partie du lot 1 422 871, d'une superficie de 57 100,1 mètres carrés, le lot 2 240 124, d'une superficie de 3 202,5 mètres carrés et une partie du lot 2 240 123, d'une superficie de 443,9 mètres carrés à des fins de grand parc (parc de la Promenade Bellerive), tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situés en rive du fleuve Saint-Laurent, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2028 - Dépense totale de 287 075,42 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 juin 2019 par sa résolution CE19 0917;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue de l'Administration portuaire de Montréal, une partie du lot 1 422 871, d'une superficie de 57 100,1 mètres carrés, le lot 2 240 124, d'une superficie de 3 202,5 mètres carrés et une partie du lot 2 240 123, d'une superficie de 443,9 mètres carrés, à des fins de grand parc (parc de la Promenade Bellerive), tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situés en rive du fleuve Saint-Laurent, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, pour la période du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2028, pour une somme totale de 287 075,42 \$, taxes incluses;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.29 1195941003

CM19 0734

Accorder un soutien financier de 105 000 \$ et un soutien technique estimé à 75 000 \$ au Comité de la fête nationale de la St-Jean inc. pour la réalisation des activités dans le cadre de la Fête nationale du Québec / Autoriser la tenue du Grand spectacle, le 23 juin 2019 et du défilé de la Fête nationale le 24 juin 2019 / Autoriser l'occupation du domaine public / Approuver les projets de convention et de protocole d'entente à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 juin 2019 par sa résolution CE19 0928;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 105 000 \$ et de soutien technique estimé à 75 000 \$ au Comité de la fête nationale de la St-Jean inc. pour la réalisation des activités dans le cadre de la Fête nationale du Québec;
- 2- d'approuver les projets de convention et de protocole d'entente entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financier et technique;
- 3- d'autoriser la tenue du Grand spectacle le 23 juin et du défilé le 24 juin 2019;
- 4- d'autoriser l'occupation du domaine public pour le défilé de la Fête nationale, telle que décrite au dossier décisionnel;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.30 1195877001

À 12 h 28, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, suspend les travaux jusqu'à 14 h.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 17 juin 2019
13 h**

**Séance tenue le mardi 18 juin 2019, 14 h
Salle du conseil de l'édifice Lucien-Saulnier**

PRÉSENCES :

M. Christian Arseneault, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin-Roy, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, M. François William Croteau, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Rosannie Filato, Mme Giuliana Fumagalli, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Christine Gosselin, Mme Nathalie Goulet, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, M. Benoit Langevin, Mme Patricia Lattanzio, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, Mme Suzie Miron, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Marie-Josée Parent, M. Jean-François Parenteau, M. Hadrien Parizeau, M. Jocelyn Pauzé, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Micheline Rouleau, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Craig Sauvé, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier, M. Philippe Tomlinson, Mme Maja Vodanovic, Mme Stephanie Watt, Mme Cathy Wong et Mme Lise Zarac.

PRÉSENCE EN COURS DE SÉANCE :

Mme Sue Montgomery.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

Mme Valérie Plante, Mme Manon Barbe et M. Richard Ryan.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR L'AMENDEMENT DU CHEF DE L'OPPOSITION OFFICIELLE, M. LIONEL PEREZ ET DU LEADER ADJOINT DE L'OPPOSITION OFFICIELLE, M. FRANCESCO MIELE À L'ARTICLE 43.01 :

Mme Valérie Plante, Mme Manon Barbe, M. Benoit Dorais, M. Luis Miranda et M. Richard Ryan.

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville
Mme Chantal Benoit, Analyste-rédactrice
Mme Lynne Trépanier, Conseillère - Analyse et contrôle de gestion

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, déclare la séance ouverte et cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges, pour la suite de l'ordre du jour.

À 14 h 02, le conseil reprend ses travaux.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.31 à 20.35 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 0735

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à Nara Facchinello et Anthony Mercadante, aux fins d'assemblage résidentiel, un terrain d'une superficie de 736,8 mètres carrés ayant front sur la 4^e Avenue, à l'est du boulevard Louis-H.-La Fontaine (Autoroute 25), dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, pour la somme de 200 000 \$, plus les taxes applicables / Fermer et retirer du domaine public le lot 5 648 263 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 juin 2019 par sa résolution CE19 1000;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

- 1 - de fermer et retirer du domaine public le lot 5 648 263 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 2 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à Mme Nara Facchinello et M. Anthony Mercadante, aux fins d'assemblage résidentiel, un terrain vacant d'une superficie de 736,8 mètres carrés, constitué du lot 5 648 263 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé entre le boulevard Louis-H.-La Fontaine (Autoroute 25) et la 4^e Avenue, au sud de la 4^e Rue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, pour la somme de 200 000 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 3 - d'imputer le revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.31 1197723001

CM19 0736

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à 9357-4010 Québec inc., à des fins d'assemblage, la ruelle située à l'ouest de la rue de la Montagne et au nord de l'avenue des Canadiens-de-Montréal, constituée du lot 2 160 020 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 467,9 mètres carrés, pour une somme de 5 489 712 \$, plus les taxes applicables, et par lequel la Ville acquiert, sans contrepartie financière, une servitude réelle et perpétuelle de passage grevant des parties des lots 1 851 397 et 2 160 020 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Ville-Marie / Fermer et retirer du domaine public le lot 2 160 020 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 juin 2019 par sa résolution CE19 1002;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

- 1 - de fermer et retirer du domaine public le lot 2 160 020 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 2 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à 9357-4010 Québec inc., à des fins d'assemblage, la ruelle située à l'ouest de la rue de la Montagne et au nord de l'avenue des Canadiens-de-Montréal, d'une superficie de 467,9 mètres carrés, constituée du lot 2 160 020 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la somme de 5 489 712 \$, plus les taxes applicables, et par lequel la Ville acquiert, sans contrepartie financière, une servitude réelle et perpétuelle de passage grevant des parties des lots 1 851 397 et 2 160 020 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Ville-Marie, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 3 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.32 1186462004

CM19 0737

Approuver une option d'achat par laquelle la Ville réserve au bénéfice de l'Université du Québec à Montréal, aux fins de développement institutionnel, un immeuble d'une superficie de 1 887,2 mètres carrés, situé au quadrant sud-est des boulevards Saint-Laurent et De Maisonneuve Est, dans l'arrondissement de Ville-Marie, constitué du lot 2 160 639 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 juin 2019 par sa résolution CE19 0998;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet d'option d'achat par laquelle la Ville réserve au bénéfice de l'Université du Québec à Montréal, pour une période de deux ans, à des fins de développement institutionnel, un immeuble d'une superficie de 1 887,2 mètres carrés, constitué du lot 2 160 639 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé au quadrant sud-est des boulevards Saint-Laurent et De Maisonneuve Est, dans l'arrondissement de Ville-Marie, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'option d'achat;
- 2 - d'imputer les dépôts de montants de 75 000 \$ et de 125 000 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.33 1174962003

CM19 0738

Accorder un contrat à Demix construction, une division de Groupe CRH Canada inc., pour des travaux de voirie dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (PCPR - PRCPR 2019) - Dépense totale de 4 542 696,31 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 441025 (10 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 juin 2019 par sa résolution CE19 0975;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 4 147 205,74 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (PCPR-PRCPR 2019), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Demix Construction, une division de Groupe CRH inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 954 905,74 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 441025;
- 3- d'autoriser une dépense de 395 490,57 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.34 1197231019

CM19 0739

Approuver un projet de convention de prolongation du bail par lequel la Ville loue de M. Joseph Remer, à des fins communautaires, un local d'une superficie de 11 006 pieds carrés, situé au 3700, boulevard Crémazie Est, pour une période additionnelle de 2 ans, à compter du 1^{er} septembre 2019, moyennant un loyer total de 361 122,74 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention de prolongation de sous-bail par lequel la Ville sous-loue à Ali et les Princes de la Rue, à des fins communautaires, un local d'une superficie de 11 006 pieds carrés, situé au 3700, boulevard Crémazie Est, pour une période additionnelle de 2 ans, à compter du 1^{er} septembre 2019, moyennant un loyer total de 62 383,56 \$, plus les taxes applicables / Le montant de la subvention est de 264 258,26 \$ pour la durée du bail

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 juin 2019 par sa résolution CE19 1004;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet de convention de prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue de M. Joseph Remer, pour une période additionnelle de deux ans, à compter du 1^{er} septembre 2019, un local situé au 3700, boulevard Crémazie Est, d'une superficie de 11 006 pieds carrés, à des fins communautaires, moyennant un loyer total de 361 122,74 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention de prolongation de bail;
- 2 - d'approuver un projet de convention de prolongation de sous-bail par lequel la Ville de Montréal sous-loue à Ali et les Princes de la Rue, pour une période additionnelle de deux ans, à compter du 1^{er} septembre 2019, un local situé au 3700, boulevard Crémazie Est, d'une superficie de 11 006 pieds carrés, à des fins communautaires, moyennant un loyer total de 62 383,56 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention de prolongation de sous-bail;

3 - d'imputer cette dépense et cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.35 1194069005

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.36 à 20.40 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 0740

Accorder un contrat à Eurovia Québec construction inc. pour des travaux de voirie dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (PCPR-PRCPR 2019) - Dépense totale de 7 282 726,17 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 441014 (7 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 juin 2019 par sa résolution CE19 0976;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 6 642 569,25 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (PCPR-PRCPR 2019), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Eurovia Québec construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 401 569,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 441014;
- 3- d'autoriser une dépense de 640 156,92 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.36 1197231031

CM19 0741

Accorder un contrat à Eurovia Québec Construction inc. pour des travaux de voirie dans les arrondissements d'Anjou, de Montréal-Nord et de Saint-Léonard (PCPR-PRCPR 2019) - Dépense totale de 7 878 747,57 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 441012 (8 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 juin 2019 par sa résolution CE19 0977;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 7 186 588,70 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie dans les arrondissements d'Anjou, de Montréal-Nord et de Saint-Léonard (PCPR-PRCPR 2019), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Eurovia Québec Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 921 588,70 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 441012;
- 3- d'autoriser une dépense de 692 158,87 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.37 1197231024

CM19 0742

Accorder un contrat à De Sousa / 40402077 Canada inc. pour des travaux de voirie dans les arrondissements de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, de Pierrefonds-Roxboro et de Saint-Laurent (PCPR-PRCPR 2019) - Dépense totale de 2 631 774,41 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 441015 (7 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 juin 2019 par sa résolution CE19 0978;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 2 401 067,65 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie dans les arrondissements de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, de Pierrefonds-Roxboro et de Saint-Laurent (PCPR-PRCPR 2019), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à De Sousa / 40402077 Canada inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 307 067,65 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 441015;
- 3- d'autoriser une dépense de 230 706,76 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.38 1197231032

CM19 0743

Accorder un contrat à 9485643 Canada inc. pour la fourniture sur demande de bornes d'achat de billets en libre-service, pour une durée de 3 ans, pour une somme maximale de 424 947,60 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17249 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 juin 2019 par sa résolution CE19 0960;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

- 1- d'accorder à 9485643 Canada inc., seul soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture sur demande, de bornes d'achat de billets en libre-service, pour une durée de 3 ans, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 424 947,60 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17249;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.39 1197655001

CM19 0744

Accorder un contrat à Charex inc. pour des travaux de voirie et d'éclairage dans le boulevard Châteauneuf, du boulevard Roi-René à l'avenue Jean-Desprez, dans l'arrondissement d'Anjou - Dépense totale de 4 077 498,91 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 404010 (8 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 juin 2019 par sa résolution CE19 0979;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 3 725 917,68 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie et d'éclairage dans le boulevard de Châteauneuf, du boulevard Roi-René à l'avenue Jean-Desprez dans l'arrondissement d'Anjou, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Charex inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 458 917,68 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 404010;
- 3- d'autoriser une dépense de 351 581,23 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.40 1197231026

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.41 à 20.45 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 0745

Accorder un contrat de gré à gré à PG Solutions inc. pour le renouvellement de l'entretien de la solution Ludik ainsi que pour les mises à jour de l'intégration aux systèmes mission et aux fondations numériques de la solution, pour la période du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2021, pour une somme maximale de 925 457,08 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 juin 2019 par sa résolution CE19 0961;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un contrat de gré à gré entre la Ville et PG Solutions inc., pour le renouvellement de l'entretien de la solution Ludik, ainsi que pour les mises à jour de l'intégration aux systèmes mission et aux fondations numériques de la solution, pour la période du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2021, pour une somme maximale de 925 457,08 \$, taxes incluses, conformément à son offre de services, en date du 9 avril 2019;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.41 1197655002

CM19 0746

Accorder un contrat à Sanexen services environnementaux inc. pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 2 520 042,11 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 441223 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 juin 2019 par sa résolution CE19 0980;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 2 297 220,10 \$, taxes incluses, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Sanexen Services environnementaux inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 228 220,10 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 441223;
- 3- d'autoriser une dépense de 222 822,01 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.42 1197231043

CM19 0747

Modifier la source de financement pour tenir compte de la portion des travaux assumés par la Commission des services électriques de Montréal / Autoriser l'augmentation du budget des incidences de 1 083 466,73 \$ pour l'établir à 2 058 466,73 \$ dans le cadre de travaux d'égout, de conduites d'eau, de voirie et d'aménagement sur la rue Saint-Hubert, entre les rues Saint-Zotique et Jean-Talon, dans le cadre du projet de réaménagement de la rue Saint-Hubert (Lot 2) - Dépense totale de 25 878 385,05 \$, taxes, contingences et incidences incluses / Autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 22 018,86 \$, taxes et contingences incluses, pour les travaux d'Énergir intégrés dans le projet de la Ville et remboursables par Énergir en vertu de l'entente 40-006575

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 juin 2019 par sa résolution CE19 0974;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de modifier la source de financement pour tenir compte de la portion des travaux assumés par la Commission des services électriques de Montréal (CSEM);
- 2- d'autoriser l'augmentation du budget des incidences de 1 083 466,73 \$, pour l'établir à 2 058 466,73 \$ dans le cadre de travaux d'égout, de conduites d'eau, de voirie et d'aménagement dans la rue Saint-Hubert, entre les rues Saint-Zotique et Jean-Talon, dans le cadre du projet de réaménagement de la rue Saint-Hubert (Lot 2) (CM18 0823), majorant ainsi le montant total du contrat de 24 794 918,32 \$ à 25 878 385,05 \$, taxes incluses;
- 3- d'autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 22 018,86 \$, taxes incluses, pour les travaux d'Énergir intégrés dans le projet de la Ville et remboursables par Énergir, en vertu de l'entente 40-006575;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.43 1181009009

CM19 0748

Accorder un contrat à Groupe Promo-Staff RTM inc., d'une durée de 32 mois, pour les services d'une brigade mobile pour le chantier du projet de la rue Sainte-Catherine Ouest, pour une somme maximale de 508 925,34 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17506 (2 soum.) / Autoriser un ajustement à la base budgétaire pour les années 2020, 2021 et 2022

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 juin 2019 par sa résolution CE19 0965;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder au Groupe Promo-Staff RTM inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les services d'une brigade mobile, pour le chantier du projet de la rue Sainte-Catherine Ouest, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 508 925,34 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17506;
- 2- d'ajuster la base budgétaire pour les années 2020, 2021 et 2022 comme suit : pour l'année 2020, d'un montant de 174 268,75 \$, pour l'année 2021, d'un montant de 174 268,75 \$ et pour l'année 2022, d'un montant de 29 044,79 \$;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.44 1192618001

CM19 0749

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à Maestria Terrain inc., à des fins d'assemblage, deux parties d'une ruelle située au sud de la rue Sainte-Catherine et à l'ouest de la rue Jeanne-Mance, dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour une somme de 1 655 000 \$, plus les taxes applicables / Fermer et retirer du registre du domaine public les lots 6 303 586 et 6 303 587 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 juin 2019 par sa résolution CE19 1003;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de fermer et retirer du registre du domaine public les lots 6 303 586 et 6 303 587 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 2 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à Maestria Terrain inc., à des fins d'assemblage, deux parties d'une ruelle située au sud de la rue Sainte-Catherine et à l'ouest de la rue Jeanne-Mance, dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour la somme de 1 655 000 \$, plus les taxes applicables, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 3 - d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.45 1195840001

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.46 à 20.50 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 0750

Accorder un soutien financier de 630 000 \$ et un soutien technique estimé à 215 000 \$ à la TOHU, Cité des arts du cirque, pour soutenir la 10^e édition du Festival Montréal Complètement cirque 2019 / Approuver les projets de protocole d'entente à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 juin 2019 par sa résolution CE19 1013;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier d'une valeur maximale de 630 000 \$ et de soutien technique estimé à 215 000 \$ à la TOHU, Cité des arts du cirque, pour soutenir la 10^e édition du Festival Montréal Complètement cirque 2019;
- 2- d'approuver les projets de protocole d'entente entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financier et technique;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.46 1197195009

CM19 0751

Accorder un contrat de gré à gré à Astral Média Affichage S.E.C., pour l'achat d'espace publicitaire dans le réseau de la Société de transport de Montréal, pour les besoins de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 269 519,80 \$, toutes taxes incluses (fournisseur exclusif).

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 juin 2019 par sa résolution CE19 0963;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Astral Média Affichage S.E.C., fournisseur exclusif, pour une période de 12 mois, pour l'achat d'espace publicitaire dans le réseau de la Société de transport de Montréal, pour les besoins de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 269 519,80 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 16 mai 2019;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.47 1192618003

CM19 0752

Accorder un contrat de gré à gré à PBSC Solutions urbaines pour l'acquisition de pièces et d'équipements permettant le déploiement du système BIXI pour la desserte de la nouvelle navette fluviale, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, pour une somme maximale de 124 832,36 \$, taxes incluses (fournisseur unique)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 juin 2019 par sa résolution CE19 0972;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à PBSC Solutions urbaines, fournisseur unique, pour l'acquisition de pièces et d'équipements permettant le déploiement du système BIXI, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, pour la desserte de la nouvelle navette fluviale, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 124 832,36 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 25 avril 2019;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.48 1194368006

CM19 0753

Accorder un soutien financier de 120 000 \$ et un soutien technique estimé à 90 000 \$ à les Productions Nuits d'Afrique inc. pour soutenir la 33^e édition du Festival international Nuits d'Afrique 2019 / Approuver les projets de protocole d'entente à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 juin 2019 par sa résolution CE19 1012;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier d'une valeur maximale de 120 000 \$ à Productions Nuits d'Afrique inc. pour soutenir la 33^e édition du Festival international Nuits d'Afrique 2019;
- 2 - d'approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'approuver un protocole de soutien technique d'une valeur de 90 000 \$ entre la Ville et cet organisme;

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.49 1197195011

CM19 0754

Abroger la résolution CM18 1514 / Approuver un projet d'acte modifiant la servitude publiée sous le numéro 13 317 376, en faveur de la Ville de Montréal et affectant le lot 3 667 245 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, créée lors de la vente de la rue du Glacis le 25 mai 2006 afin de permettre la réalisation de travaux par Gare Viger Sud inc., propriétaire du lot en contrepartie d'un montant de 666 496 \$, plus les taxes applicables

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 juin 2019 par sa résolution CE19 1005;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'abroger la résolution CM18 1514;
- 2 - d'approuver un projet d'acte entre la Ville de Montréal, Gare Viger Sud inc., la Société d'habitation de Montréal (SHDM) et le Cirque Éloize, par lequel la Ville de Montréal annule la servitude d'utilités publiques et modifie l'assiette et les conditions de la servitude de passage créées aux termes de l'acte publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 13 317 376 qui grève le lot 3 667 245 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et ce, aux conditions stipulées au projet d'acte;
- 3 - d'autoriser le greffier de la Ville à signer ledit acte d'amendement, conditionnellement :
 - à la signature d'un protocole d'entente relativement aux modalités applicables aux travaux qui devront être réalisés aux frais de Gare Viger Sud inc. et à la satisfaction de la Ville sur le domaine public et sur le Fonds servant ou de toute autre entente à convenir avec la Ville pour se conformer à la réglementation municipale, le cas échéant; et
 - à la signature de l'acte d'amendement par la SHDM et le Cirque Éloize.

Adopté à l'unanimité.

20.50 1190783005

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.51 à 20.55 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 0755

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à Construction Trilikon inc. un terrain d'une superficie de 594,3 mètres carrés ayant front sur la 4^e Avenue, à l'est du boulevard Louis-H.-La Fontaine (Autoroute 25), dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, pour la somme de 195 300 \$, plus les taxes applicables / Fermer et retirer du domaine public le lot 1 058 775 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 juin 2019 par sa résolution CE19 1001;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de fermer et retirer du domaine public le lot 1 058 775 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 2- d'approuver un projet d'acte de vente découlant de l'appel public de soumissions, par lequel la Ville vend à Construction Trilikon inc., à des fins de développement résidentiel, un terrain vacant d'une superficie de 594,3 mètres carrés, constitué du lot 1 058 775 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé sur la 4^e Avenue, à l'est du boulevard Louis-H.-La Fontaine (Autoroute 25), dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, pour la somme de 195 300 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 3- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.51 1197723002

CM19 0756

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Services Infraspéc inc. pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 5 427 225,43 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 441118 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 juin 2019 par sa résolution CE19 0981;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'autoriser une dépense de 4 941 750,39 \$, taxes incluses, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3- d'accorder à Services Infraspéc inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 854 750,39 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 441118;
- 4- d'autoriser une dépense de 485 475,04 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.52 1197231013

CM19 0757

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Nobesco (8412359 Canada inc.) pour la réalisation des travaux de réfection des piliers de ponts d'étagement situés au-dessus de l'Île Sainte-Hélène dans l'axe de l'avenue Pierre-Dupuy, dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 7 564 599,28 \$, taxes, variations des quantités, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 421811 (9 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 juin 2019 par sa résolution CE19 0983;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'autoriser une dépense de 6 356 836,70 \$, taxes et incidences incluses, pour la réalisation des travaux de réfection des piliers de ponts d'étagement, situés au-dessus de l'Île Sainte-Hélène dans l'axe de l'avenue Pierre-Dupuy, comprenant les variations de quantités et les incidences, le cas échéant;
- 3- d'accorder à Nobesco inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 003 836,70 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 421811;
- 4- d'autoriser une dépense de 600 383,68 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 5- d'autoriser une dépense de 607 378,90 \$, taxes incluses, à titre de budget de variations de quantités;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.53 1197091002

CM19 0758

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Les Constructions H2D inc. pour la restauration de l'étang de la maison de l'arbre Frédéric-Back et autres aménagements - Jardin des racines aux nuages - Dépense totale de 4 015 039,97 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public JA-00095 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 juin 2019 par sa résolution CE19 0987;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense totale de 4 015 039,97 \$, taxes, contingences et incidences incluses, pour les travaux de restauration de l'étang de la maison de l'arbre Frédéric-Back et autre aménagements - Jardin des racines aux nuages;
- 3 - d'accorder au seul soumissionnaire Les Constructions H2D inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 351 396,54 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public JA-000095;
- 4 - d'autoriser une dépense de 502 705,43 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 5 - d'autoriser une dépense de 160 965 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 6 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.54 1196365001

CM19 0759

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Clean Water Works inc. pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 5 543 100 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 441113 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 juin 2019 par sa résolution CE19 0989;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'autoriser une dépense de 5 051 000 \$, taxes incluses, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

- 3- d'accorder à Clean Water Works inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 921 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 441113;
- 4- d'autoriser une dépense de 492 100 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.55 1197231054

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.56 à 20.60 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 0760

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Toromont CAT (Québec) pour la location saisonnière de 33 niveleuses articulées, pour une période de 5 ans - Dépense totale de 8 360 045,18 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 19-17580 (2 soum.) / Autoriser un ajustement de la base budgétaire récurrent de 579 000 \$ pour l'année 2020 et subséquentes

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 juin 2019 par sa résolution CE19 0968;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'autoriser une dépense totale de 8 360 045,18 \$, taxes et contingences incluses, pour la location saisonnière de 33 niveleuses articulées, pour une période de 5 ans;
- 3- d'accorder à Toromont CAT (Québec), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 966 704,32 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17580 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 4- d'autoriser une dépense de 1 393 340,86 \$, taxes incluses, à titre de budget des contingences;
- 5- d'autoriser un ajustement de la base budgétaire récurrent de 579 000 \$ pour l'année 2020 et subséquentes;

6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.56 1194922008

CM19 0761

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure deux ententes-cadres, d'une durée de 36 mois, avec Orange Trafic inc. (12 970 283,96 \$, taxes et contingences incluses) pour la fourniture de coffrets de feux de circulation et Tacel Ltée (2 060 340,50 \$, taxes et contingences incluses) pour la fourniture d'unités de contrôle de feux de circulation - Appel d'offres public 19-17474 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 juin 2019 par sa résolution CE19 0969;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure 2 ententes-cadres, d'une durée de 36 mois, pour la fourniture de coffrets de feux de circulation et d'unités de contrôle de feux de circulation;
- 3- d'accorder les contrats aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes, pour les biens mentionnés en regard de leur nom, aux prix unitaires de leur soumission, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17474;

Firme	Description des biens à fournir	Montant maximal (taxes incluses)
Orange Trafic inc.	Coffrets de feux de circulation ATCC (entente 1)	10 808 569,80 \$
Tacel Ltée	Unités de contrôle ATC (entente 2)	1 716 950,42 \$

- 4- d'autoriser une dépense de 2 161 761,96 \$, à titre de budget de contingences, pour l'entente 1;
- 5- d'autoriser une dépense de 343 390,08 \$, à titre de budget de contingences, pour l'entente 2;
- 6- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de la Direction de la mobilité, des services corporatifs ou des arrondissements et ce, au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.57 1192968001

CM19 0762

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Roxboro Excavation inc. pour des travaux d'égout, d'aqueduc, de voirie, de conduits souterrains de la Commission des services électriques de la Ville de Montréal (C.S.E.M.) et d'aménagement sur la rue Saint-Hubert, entre les rues Saint-Zotique et de Bellechasse, et autres travaux, entre les rues Jean-Talon et Saint-Zotique - Dépense totale de 22 689 380,99 \$, taxes, variations des quantités, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 403918 (3 soum.) / Autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 38 503,09 \$, taxes et contingences incluses, pour les travaux d'Énergir intégrés dans le projet de la Ville et qui sont remboursables par Énergir en vertu de l'entente

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 juin 2019 par sa résolution CE19 0982;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'autoriser une dépense de 20 222 243,83 \$, taxes incluses, pour des travaux d'égout, d'aqueduc, de voirie, de conduits souterrains de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) et d'aménagement dans la rue Saint-Hubert, entre les rues Saint-Zotique et de Bellechasse et autres travaux, entre les rues Jean-Talon et Saint-Zotique, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3- d'accorder à Roxboro Excavation inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 18 493 986,68 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 403918;
- 4- d'autoriser une dépense de 1 753 787,28 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences ainsi qu'une dépense de 713 349,88 \$, taxes incluses, à titre de budget pour les variations de quantités;
- 5- d'autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 38 503,09 \$, taxes incluses, pour les travaux d'Énergir intégrés dans le projet de la Ville et qui sont remboursables par Énergir, en vertu de l'entente;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.58 1197231015

CM19 0763

Autoriser une dépense additionnelle de 265 786,45 \$, taxes incluses, afin d'exercer l'option de prolongation du contrat pour des services de vérification des composantes électriques d'une installation souterraine (thermographie), dans le cadre du contrat accordé à Infrarouge Kelvin inc. (CM18 0992), majorant ainsi le montant total du contrat de 241 409,56 \$ à 507 196,01 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 juin 2019 par sa résolution CE19 1016;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 265 786,45 \$, taxes incluses, afin d'exercer l'option de prolongation du contrat pour des services de vérification des composantes électriques d'une installation souterraine (thermographie), dans le cadre du contrat accordé à Infrarouge Kelvin inc. (CM18 0992), majorant ainsi le montant total du contrat de 241 409,56 \$ à 507 196,01 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal à signer la convention de services entre Infrarouge Kelvin inc. et la Ville de Montréal, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.59 1190649003

CM19 0764

Accorder un soutien financier de 595 000 \$ à Technoparc Montréal pour permettre la réalisation de ses obligations d'ici sa dissolution / Autoriser un virement de 595 000 \$ du budget des dépenses contingentes imprévues d'administration locale 2019 vers le budget du Service du développement économique / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 juin 2019 par sa résolution CE19 1017;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 595 000 \$ à Technoparc Montréal pour permettre la réalisation de ses obligations d'ici sa dissolution;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'autoriser un virement de 595 000 \$ du budget des dépenses contingentes imprévues d'administration locale 2019 vers le budget du Service du développement économique;
- 4- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Adopté à l'unanimité.

20.60 1190191003

CM19 0765

Décréter l'acquisition, par expropriation ou par tout autre moyen, d'une servitude totale de non-accès sur toute la longueur en front sur le boulevard Pie-IX du lot 4 588 841 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Montréal-Nord et ce, dans le cadre du projet SRB Pie-IX

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 juin 2019 par sa résolution CE19 1018;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude de non accès en faveur de la Ville sur toute la longueur en front sur le boulevard Pie-IX du lot 4 588 841 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX afin de corriger la dangerosité du stationnement en peigne, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation P-185 Montréal-Nord, joint au présent dossier décisionnel;
- 2- de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toute procédure requise à cette fin;
- 3- d'autoriser l'arpenteur-géomètre en chef de la Ville et chef de la Division de la géomatique à signer les documents cadastraux au nom de la Ville de Montréal, et ce, à titre d'expropriant;
- 4- d'autoriser la dépense qui sera entièrement remboursé par l'ARTM d'un montant maximal de 1 036 958 \$, plus taxes applicables, pour les acquisitions;
- 5- d'augmenter le budget de revenus et dépenses au montant total de 1 088 676,54 \$, net de ristourne;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.61 1197394003

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 0766

Accepter l'offre de service de l'arrondissement de LaSalle de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux de la piste cyclable sur l'avenue Dollard, entre Salley et De La Vérendrye, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 juin 2019 par sa résolution CE19 0934;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'accepter l'offre de service de l'arrondissement de LaSalle de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux de la piste cyclable sur l'avenue Dollard, entre la rue Salley et le boulevard De La Vérendrye, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1191097011

CM19 0767

Autoriser un virement budgétaire au budget de fonctionnement du Service de la concertation des arrondissements de 157 097 \$ au budget 2019 en provenance des arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, du Plateau-Mont-Royal et de Rosemont–La Petite-Patrie et des écritures de journal au montant de 117 822 \$, pour les arrondissements du Sud-Ouest et de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, ainsi que les ajustements récurrents à la base budgétaire à compter de 2020 pour un montant de 510 564 \$ pour les services de l'escouade mobilité

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 juin 2019 par sa résolution CE19 0938;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser un virement budgétaire de 157 097 \$ au budget 2019 en provenance des arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, du Plateau-Mont-Royal et de Rosemont–La Petite-Patrie vers le Service de la concertation des arrondissements et procéder par écriture de journal au montant de 117 822 \$ pour les arrondissements du Sud-Ouest et de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve;
- 2 - d'autoriser un ajustement de la base budgétaire récurrent de 510 564 \$, pour l'année 2020 et subséquentes, pour les services de l'escouade mobilité du Service de la concertation aux arrondissements à même l'enveloppe budgétaire transmises aux arrondissements;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1196376002

CM19 0768

Approuver l'entente intervenue entre la Ville de Montréal et Kanva Placements inc., relativement à l'indemnité finale payable à la suite de l'expropriation, à des fins d'aménagement d'une rue, dans le cadre de la mise en oeuvre des abords du site Outremont (projet MIL Montréal), d'une partie du lot 1 350 843 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, maintenant connue et désignée comme étant le lot 6 034 618 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la somme globale et finale de 5 400 000 \$ en capital et frais, dont 4 015 000 \$ reste à payer avec intérêts au taux légal / Approuver un projet d'acte de vente par lequel la Ville de Montréal achète le lot 6 034 619 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal dans le cadre de cette entente

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 juin 2019 par sa résolution CE19 0940;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver l'entente intervenue entre la Ville de Montréal et Kanva Placements inc. relativement à l'indemnité finale payable à la suite de l'expropriation, à des fins d'aménagement d'une rue, dans le cadre de la mise en oeuvre des abords du site Outremont (projet MIL Montréal), d'une partie du lot 1 350 843 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, maintenant connue et désignée comme étant le lot 6 034 618 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour une somme globale et finale de 5 400 000 \$, en capital et frais, dont 4 015 000 \$ reste à payer avec intérêt au taux légal;
- 2- d'approuver l'acte de vente par lequel la Ville de Montréal achète le lot 6 034 619 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le cadre de cette entente;
- 3- d'autoriser le Service des finances à procéder au paiement électronique suivant :
 - le solde de l'indemnité finale totale qui s'élève au montant de 4 015 000 \$ en capital plus les intérêts au taux légal comptabilisés à partir du 1er novembre 2018 jusqu'à parfait paiement à l'ordre de « Legault Joly Thiffault » en fidéicommiss.
- 4- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1197300007

CM19 0769

Accepter l'offre de service de l'arrondissement de Montréal-Nord de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux de réaménagement géométrique à diverses intersections, dans le secteur de Marie-Clarac près du pont Pie-IX ainsi que dans le secteur industriel de l'arrondissement, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 juin 2019 par sa résolution CE19 1020;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'accepter l'offre de service de l'arrondissement de Montréal-Nord de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux de réaménagement géométrique à diverses intersections dans le secteur de Marie-Clarac, près du pont Pie-IX, ainsi que dans le secteur industriel de l'arrondissement, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1191097012

CM19 0770

Accepter l'offre de service de l'arrondissement de Saint-Laurent de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux de réaménagement d'un tronçon du boulevard Marcel-Laurin, situé entre la rue Saint-Exupéry et la future rue Ernest-Anctil, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 juin 2019 par sa résolution CE19 1021;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'accepter l'offre de service de l'arrondissement de Saint-Laurent de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux de réaménagement d'un tronçon du boulevard Marcel-Laurin, entre la rue Saint-Exupéry et la future rue Ernest-Anctil, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1191097013

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.06 et 30.07 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 0771**Approuver l'admission dans les établissements commerciaux de la SDC Pignons rue Saint-Denis, lors de la Fête nationale du Québec, le 24 juin 2019**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 juin 2019 par sa résolution CE19 1022;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

d'autoriser l'admission dans les établissements commerciaux de la SDC Pignons rue Saint-Denis, lors de la Fête nationale du Québec, le 24 juin 2019, selon les informations inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1197796008

CM19 0772**Résolution du conseil de la Ville de Montréal désignant des immeubles sur lesquels le droit de préemption est exercé et les fins pour lesquelles ils peuvent être ainsi acquis dans le secteur « Le Havre » et modifiant la résolution CM18 1380**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 juin 2019 par sa résolution CE19 1019;

Attendu le Règlement déterminant les secteurs de planification urbaine sur lesquels le droit de préemption peut être exercé et les fins pour lesquelles des immeubles peuvent y être ainsi acquis (18-066);

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

1. dans le secteur de planification le Havre, d'assujettir au droit de préemption les immeubles suivants, identifiés aux paragraphes 1° à 4°, au moyen de leur numéro de lot au cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal :
 - 1° le lot 4 657 481 à des fins de réserve foncière;
 - 2° le lot 4 657 482 à des fins de réserve foncière;
 - 3° le lot 4 657 483 à des fins de réserve foncière;
 - 4° le lot 4 657 485 à des fins de réserve foncière.
2. de modifier la résolution CM18 1380 comme suit :
 - 1° en abrogeant les sous paragraphes i) et j) du paragraphe 5° (secteur de planification des Faubourgs);
 - 2° en remplaçant, au sous paragraphe k) du paragraphe 8° (secteur de planification Assomption – Longue-Pointe), les mots « d'espace publique» par les mots « de réserve foncière ».
3. de mandater le Service des affaires juridiques de la Ville pour entreprendre toutes les procédures requises à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

30.07 1195950001

CM19 0773

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ pour financer les travaux d'aménagements urbains ludiques, sécuritaires et universellement accessibles pour les enfants

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ pour financer les travaux d'aménagement urbains ludiques, sécuritaires et universellement accessibles pour les enfants », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1197235004

CM19 0774

Avis de motion et dépôt - Règlement déterminant les modalités de publication des avis publics

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement déterminant les modalités de publication des avis publics », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.02 1192618004

CM19 0775

Avis de motion, dépôt et présentation - Règlement modifiant le Règlement sur le traitement des membres du conseil (02-039)

AVIS DE MOTION, DÉPÔT ET PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le traitement des membres du conseil (02-039) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel et pour lequel ledit dossier en fait la présentation.

41.03 1193599008

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.01 à 42.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 0776**Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 4 400 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement de lieux d'élimination de neige et l'amélioration des équipements connexes**

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 4 400 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement de lieux d'élimination de neige et l'amélioration des équipements connexes à l'assemblée du conseil municipal du 13 mai 2019 par sa résolution CM19 0592;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 4 400 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement de lieux d'élimination de neige et l'amélioration des équipements connexes » à l'assemblée du conseil municipal du 13 mai 2019 par sa résolution CM19 0592;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 24 avril 2019, par sa résolution CE19 0675;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 4 400 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement de lieux d'élimination de neige et l'amélioration des équipements connexes », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

42.01 1197682001

Règlement 19-035

CM19 0777**Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 42 800 000 \$ afin de financer les travaux de rénovation de l'hôtel de ville de Montréal**

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 42 800 000 \$ afin de financer les travaux de rénovation de l'hôtel de ville de Montréal à l'assemblée du conseil municipal du 13 mai 2019 par sa résolution CM19 0593;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 42 800 000 \$ afin de financer les travaux de rénovation de l'hôtel de ville de Montréal » à l'assemblée du conseil municipal du 13 mai 2019 par sa résolution CM19 0593;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} mai 2019, par sa résolution CE19 0742;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 42 800 000 \$ afin de financer les travaux de rénovation de l'hôtel de ville de Montréal », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

42.02 1198244002

Règlement 19-036

CM19 0778

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 5 600 000 \$ pour financer le programme de soutien destiné aux arrondissements pour la mise aux normes d'équipements sportifs supra locaux

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 5 600 000 \$ pour financer le programme de soutien destiné aux arrondissements pour la mise aux normes d'équipements sportifs supra locaux à l'assemblée du conseil municipal du 13 mai 2019 par sa résolution CM19 0594;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 5 600 000 \$ pour financer le programme de soutien destiné aux arrondissements pour la mise aux normes d'équipements sportifs supra locaux » à l'assemblée du conseil municipal du 13 mai 2019 par sa résolution CM19 0594;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} mai 2019, par sa résolution CE19 0744;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 5 600 000 \$ pour financer le programme de soutien destiné aux arrondissements pour la mise aux normes d'équipements sportifs supra locaux », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

42.03 1197235003

Règlement 19-037

CM19 0779

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 11 500 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement du domaine public dans le cadre du projet Les Bassins du Nouveau-Havre

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 11 500 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement du domaine public dans le cadre du projet Les Bassins du Nouveau-Havre à l'assemblée du conseil municipal du 13 mai 2019 par sa résolution CM19 0595;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 11 500 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement du domaine public dans le cadre du projet Les Bassins du Nouveau-Havre » à l'assemblée du conseil municipal du 13 mai 2019 par sa résolution CM19 0595;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} mai 2019, par sa résolution CE19 0745;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 11 500 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement du domaine public dans le cadre du projet Les Bassins du Nouveau-Havre », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

42.04 1197713002

Règlement 19-038

CM19 0780

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 78 500 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement du domaine public ainsi que l'acquisition d'immeubles à des fins de parc et de place publique dans le secteur Griffintown

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 78 500 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement du domaine public ainsi que l'acquisition d'immeubles à des fins de parc et de place publique dans le secteur Griffintown à l'assemblée du conseil municipal du 13 mai 2019 par sa résolution CM19 0596;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 78 500 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement du domaine public ainsi que l'acquisition d'immeubles à des fins de parc et de place publique dans le secteur Griffintown » à l'assemblée du conseil municipal du 13 mai 2019 par sa résolution CM19 0596;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} mai 2019, par sa résolution CE19 0746;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 78 500 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement du domaine public ainsi que l'acquisition d'immeubles à des fins de parc et de place publique dans le secteur Griffintown », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

42.05 1197713001

Règlement 19-039

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.06 à 42.09 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 0781

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ afin de financer l'acquisition du Complexe sportif St-Jean-Vianney situé au 12630, boulevard Gouin Est

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ afin de financer l'acquisition du Complexe sportif St-Jean-Vianney situé au 12630, boulevard Gouin Est à l'assemblée du conseil municipal du 13 mai 2019 par sa résolution CM19 0597;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ afin de financer l'acquisition du Complexe sportif St-Jean-Vianney situé au 12630, boulevard Gouin Est » à l'assemblée du conseil municipal du 13 mai 2019 par sa résolution CM19 0597;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 mai 2019, par sa résolution CE19 0812;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ afin de financer l'acquisition du Complexe sportif St-Jean-Vianney situé au 12 630, boulevard Gouin Est », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

42.06 1194815001

Règlement 19-040

CM19 0782

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur la subvention municipale à la rénovation et à la démolition-reconstruction résidentielles (14-036)

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement sur la subvention municipale à la rénovation et à la démolition-reconstruction résidentielles (14-036) à l'assemblée du conseil municipal du 13 mai 2019 par sa résolution CM19 0598;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention municipale à la rénovation et à la démolition-reconstruction résidentielles (14-036) » à l'assemblée du conseil municipal du 13 mai 2019 par sa résolution CM19 0598;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 mai 2019, par sa résolution CE19 0810;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention municipale à la rénovation et à la démolition-reconstruction résidentielles (14-036) ».

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

42.07 1198146002

Règlement 14-036-1

CM19 0783

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur la subvention municipale à la rénovation résidentielle pour la réalisation de travaux ciblés (14-037)

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement sur la subvention municipale à la rénovation résidentielle pour la réalisation de travaux ciblés (14-037) à l'assemblée du conseil municipal du 13 mai 2019 par sa résolution CM19 0599;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention municipale à la rénovation résidentielle pour la réalisation de travaux ciblés (14-037) » à l'assemblée du conseil municipal du 13 mai 2019 par sa résolution CM19 0599;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 mai 2019, par sa résolution CE19 0811;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention municipale à la rénovation résidentielle pour la réalisation de travaux ciblés (14-037) ».

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

42.08 1198146001

Règlement 14-037-2

Article 42.09

Adoption, avec modifications, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil de la Ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08-055) »

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement modifiant le Règlement du conseil de la Ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08-055) à l'assemblée du conseil municipal du 13 mai 2019 par sa résolution CM19 0600;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil de la Ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08-055) » à l'assemblée du conseil municipal du 13 mai 2019 par sa résolution CM19 0600;

Attendu qu'à la suite de l'avis de motion et du dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil de la Ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08-055) », des modifications ont été apportées au projet de règlement et qu'une nouvelle copie du règlement a également été distribuée;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 mai 2019, par sa résolution CE19 0817;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

d'adopter, avec modifications, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil de la ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08-055) ».

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède la parole au chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez.

Le conseiller Perez veut s'assurer que les amendements apportés par la résolution CM19 0589 du conseil municipal du 13 mai dernier sont bien reflétés mot à mot dans le texte du règlement sous étude.

À 15 h 16, la présidente du conseil suspend les travaux pour quelques minutes.

À 15 h 22 le conseil reprend ses travaux.

La présidente du conseil cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges.

Le leader de la majorité prend la parole et propose de reporter l'étude de l'article 42.09 à une phase ultérieure.

La proposition est agréée.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 43.01 et 43.02 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 0784

Avis de motion, dépôt et adoption d'un projet de règlement intitulé « Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial » / Tenue d'une assemblée publique en vertu de l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* / Délégation de pouvoirs au greffier / Tenue d'une consultation publique par l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial », lequel est déposé avec le dossier décisionnel;

ADOPTION DE PROJET DE RÈGLEMENT

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

- 1 - d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial »;
- 2 - de tenir une assemblée publique de consultation par l'intermédiaire de la mairesse ou d'un autre membre du conseil désigné par celle-ci, conformément à l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;
- 3 - de déléguer au greffier le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique;
- 4 - de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour qu'il tienne une consultation sur ce projet de règlement accessoirement à la consultation sur le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin de définir les orientations aux fins de l'adoption d'un règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial ».

Un débat s'engage.

Le conseiller Marvin Rotrand dépose le document suivant, à savoir une analyse d'impact du développement des projets résidentiels dans la Ville de Montréal, datée du 14 février 2019 par le Groupe Altus.

Le débat se poursuit.

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par M. Francesco Miele

d'apporter un amendement au règlement sous étude comme suit :

- d'ajouter une Section X « Reddition de compte » qui inclura les articles 34 et 35 suivants :

« 34. Que le Service de l'habitation et de gestion d'immeuble produise un rapport annuel détaillant par projet le nombre de logements sociaux, abordables et familiaux construit en vertu de ce règlement;

35. Que le rapport annuel susmentionné soit déposé au conseil municipal au plus tard le 31 mars de l'année subséquente ».

Un débat s'engage sur l'amendement du chef de l'opposition officielle et du leader adjoint de l'opposition officielle.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède la parole au conseiller Robert Beaudry.

Le conseiller Beaudry indique qu'il n'y a pas accord du côté de l'Administration sur l'amendement proposé par le chef de l'opposition officielle et du leader adjoint de l'opposition officielle.

La présidente du conseil cède la parole au chef de l'opposition officielle.

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par M. Francesco Miele

de procéder à un vote enregistré sur l'amendement proposé.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Perez, Boivin-Roy, Miele, Black, DeSousa, Sari, Giannou, Salem, Beis, Lattanzio, Deros, Corvil, Langevin, Rossi, Décarie, Perri, Clément-Talbot, Guay, Bissonnet, Hénault, Fumagalli, Rapanà et Rotrand (23)

Votent contre: Mesdames et messieurs Popeanu, Ouellet, Goulet, Caldwell, Lavigne Lalonde, Beaudry, Filato, Croteau, Thuillier, Parenteau, Parizeau, Limoges, Mauzerolle, Sauvé, Miron, Giguère, Parent, Norris, Bourgeois, Marinacci, Vodanovic, Lessard-Blais, Montgomery, Sigouin, Gosselin, Watt, Tomlinson, Normand, Downey, McQueen, Arseneault, Rouleau, Puzé, Deschamps et Zarac (35)

Résultat: En faveur : 23
Contre : 35

La présidente du conseil déclare l'amendement du chef de l'opposition officielle et du leader adjoint de l'opposition officielle rejeté à la majorité des voix.

Le débat se poursuit sur l'article 43.01.

Le conseiller Robert Beaudry exerce son droit de réplique.

Un débat restreint s'engage.

La présidente du conseil met aux voix l'article 43.01 et le déclare adopté à la majorité des voix, avec les dissidences sur le 1^{er} paragraphe du « Résolu » pour les membres suivants : Mme Andrée Hénault, M. Marvin Rotrand et tous les membres présents de l'opposition officielle, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

43.01 1197252001

Règlement P-19-041

CM19 0785

Avis de motion, dépôt et adoption d'un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin de définir les orientations aux fins de l'adoption d'un Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial » / Tenue d'une consultation publique

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin de définir les orientations aux fins de l'adoption d'un Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial », lequel est déposé avec le dossier décisionnel;

ADOPTION DE PROJET DE RÈGLEMENT

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

- 1 - d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin de définir les orientations aux fins de l'adoption d'un Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial »;
- 2 - de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour qu'il tienne l'assemblée publique de consultation prévue conformément à la loi.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil met aux voix l'article 43.02 et le déclare adopté à la majorité des voix, avec la dissidence sur le 1^{er} paragraphe du « Résolu » de tous les membres présents de l'opposition officielle, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

43.02 1190491001

Règlement P-04-047-204

CM19 0786

Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de modifier la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteur de valeur exceptionnelle de l'arrondissement de Ville-Marie par le retrait dans la liste des habitations, du bâtiment portant le numéro 330, rue Christin (Appartements Riga)

Vu l'avis de motion donné du « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de modifier la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteur de valeur exceptionnelle de l'arrondissement de Ville-Marie par le retrait dans la liste des habitations, du bâtiment portant le numéro 330, rue Christin (Appartements Riga) à l'assemblée du conseil municipal du 13 mai 2019 par sa résolution CM19 0607, lequel est déposé avec le dossier décisionnel;

Vu la résolution CM19 0607 du conseil municipal du 13 mai 2019 adoptant le projet de règlement P-04-047-203 intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de modifier la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteur de valeur exceptionnelle de l'arrondissement de Ville-Marie par le retrait dans la liste des habitations, du bâtiment portant le numéro 330, rue Christin (Appartements Riga);

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 mai 2019 par sa résolution CE19 0815;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de modifier la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteur de valeur exceptionnelle de l'arrondissement de Ville-Marie, afin de permettre la démolition du bâtiment situé au 330, rue Christin (Appartements Riga), et ce, en vue d'un projet de remplacement destiné à des personnes ayant besoin d'aide et d'hébergement sur le lot 2 162 004 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

44.01 1196255004

Règlement 04-047-203

À 16 h 26, le leader de la majorité, M. François Limoges, rappelle l'article 7.11.

CM19 0787

Dépôt du rapport d'activité 2018 du Conseil jeunesse de Montréal

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport d'activité 2018 du Conseil jeunesse de Montréal, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.11 1197181002

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 46.01 à 46.04 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 0788

Nommer l'avenue Jenkins et l'avenue Skaniatarati dans l'arrondissement de Lachine

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 juin 2019 par sa résolution CE19 0946;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

de nommer « l'avenue Jenkins » et « l'avenue Skaniatarati » situées entre la rue Victoria et le boulevard Saint-Joseph, dans l'arrondissement de Lachine. L'avenue Skaniatarati est constituée du lot 5 599 443 et d'une partie du lot 5 599 444 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, tandis que l'avenue Jenkins est constituée d'une partie du lot 5 599 444 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

46.01 1194521007

À 16 h 36, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place au vice-président du conseil, M. Sterling Downey.

CM19 0789

Nommer le parc des Pointelières dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 juin 2019 par sa résolution CE19 0945;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

de nommer « parc des Pointelières » le nouveau parc situé en rive du fleuve Saint-Laurent et à proximité de la 8^e Avenue, constitué du lot 5 713 778 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

46.02 1194521006

CM19 0790

Nommer « parc des Eaux-Cachées » le parc situé sur l'îlot Saint-Thomas, dans l'arrondissement du Sud-Ouest

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 juin 2019 par sa résolution CE19 1041;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de nommer « parc des Eaux-Cachées » l'espace public constitué des lots 1 852 821, 2 924 969, 2 924 968, 2 924 970, 2 924 967, 2 924 966, 1 852 822 et 2 924 965 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et constitué de l'îlot bordé par les rues William, de la Montagne, du Séminaire, Ottawa et Saint-Thomas, dans l'arrondissement du Sud-Ouest.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

46.03 1184521019

CM19 0791

Nommer « place William-Dow » l'espace public situé à l'angle des rues Peel et Ottawa, dans l'arrondissement du Sud-Ouest

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 juin 2019 par sa résolution CE19 1042;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

de nommer « place William-Dow » l'espace public constitué du lot 1 853 744 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé à l'intersection des rues Peel et Ottawa, dans l'arrondissement du Sud-Ouest.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

46.04 1184521024

CM19 0792**Nomination de membre au Conseil jeunesse de Montréal**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 juin 2019 par sa résolution CE19 0937;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

- 1 - de nommer M. Sébastien Oudin-Filipecki à titre de membre du Conseil jeunesse de Montréal, pour un premier mandat de 3 ans se terminant en juin 2022, en remplacement de M. Simon Cousineau;
- 2 - de remercier M. Simon Cousineau pour sa contribution au sein du Conseil jeunesse de Montréal.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1197181003

À 16 h 45, la leader de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin-Roy, propose de devancer l'étude de l'article 65.04.

La proposition est agréée.

CM19 0793**Motion de l'opposition officielle afin d'adopter une stratégie de protection des pollinisateurs**

Le leader adjoint de l'opposition officielle, M. Francesco Miele, dépose, avant présentation, une nouvelle version de l'article 65.04 qui se lit comme suit :

Attendu que, selon le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec, « *les pollinisateurs sont un maillon indispensable dans la reproduction des espèces végétales, car ils contribuent à la préservation de la biodiversité et à la productivité des cultures* » et « *ils sont responsables de la pollinisation de près de 70 % des plantes cultivées* »;

Attendu que, selon un rapport de l'Organisation des Nations Unies (ONU), publié en 2019, les pollinisateurs sont en danger, avec « *un taux d'extinction actuel des espèces de 100 à 1000 fois plus élevés que la normale* » et que le 20 mai 2019, M. José Graziano da Silva, directeur général de l'ONU pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a demandé aux pays de « *faire davantage* » pour « *protéger ces alliés indispensables dans la lutte contre la faim et la malnutrition* »;

Attendu que, selon le Laboratoire sur l'agriculture urbaine, la Ville de Montréal abrite 174 espèces d'abeilles sauvages;

Attendu que de nombreux papillons, coléoptères et insectes sont également des pollinisateurs;

Attendu qu'en 2016, la Ville de Montréal a interdit l'utilisation de pesticides de type néonicotinoïdes à l'extérieur des bâtiments et que ces pesticides nuisent aux pollinisateurs;

Attendu que chaque année, la Ville et les arrondissements plantent des fleurs et lancent des campagnes de distribution gratuite de plantes pour les citoyens et citoyennes, et que la Ville de Montréal a mis en place de nombreux programmes de verdissement en partenariat avec la communauté et les arrondissements, tels que les ruelles vertes, les toits végétalisés, les jardins communautaires, etc.;

Attendu que plusieurs scientifiques à Montréal et dans le reste du monde s'accordent à dire que la surpopulation des abeilles domestiques en milieu urbain représente un danger pour l'ensemble des pollinisateurs, principalement les espèces indigènes;

Attendu qu'en 2017, le nombre de ruches urbaines à Montréal a augmenté de 1200 % et nous comptons aujourd'hui près de 700 ruches urbaines à Montréal;

Attendu que la Ville de Montréal n'a pas de réglementation régissant la pratique de l'apiculture sur son territoire;

Attendu que la Ville de Toronto s'est dotée d'une stratégie de protection des pollinisateurs en avril 2018;

Attendu que 26 villes au Canada ont l'appellation Ville amie des abeilles Canada (Bee City Canada) et que 84 villes aux États-Unis ont l'appellation Ville amie des abeilles États-Unis (Bee City USA);

Attendu que le 26 mai 2019, l'arrondissement de Saint-Laurent est devenu le 26^{ème} membre de Ville amie des abeilles au Canada et le premier au Québec;

Attendu que pour devenir une Ville amie des abeilles (Bee City Canada), une ville doit créer et préserver les habitats naturels des pollinisateurs, doit sensibiliser la population quant à l'importance du rôle des pollinisateurs dans la préservation des écosystèmes et doit célébrer leurs apports chaque année durant la semaine internationale des pollinisateurs ou à une autre date déterminée par la Ville;

Attendu que la Ville de Montréal a déjà mis sur pied certaines initiatives visant à préserver l'habitat naturel des pollinisateurs, notamment le programme d'Espace pour la Vie « Oasis pour les monarques et autres pollinisateurs »;

Attendu que Montréal a obtenu le 12 juin dernier, la mention OR en tant que Ville amie des monarques, la toute première ville au Canada à obtenir cette reconnaissance;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Christine Black
Mme Laurence Lavigne Lalonde

que la Ville de Montréal :

1- se dote d'une stratégie de protection des pollinisateurs;

que dans l'élaboration de cette stratégie, la Ville étudie, notamment la pertinence et l'efficacité des mesures suivantes :

- réglementer et contrôler le nombre de ruches présentes sur son territoire;
- intégrer la protection des pollinisateurs dans l'ensemble des programmes de verdissement de la Ville, incluant les projets d'initiatives citoyennes, tels que les ruelles vertes, les toits végétalisés, les jardins communautaires, le programme « Oasis pour les monarques et autres pollinisateurs », etc.;
- planter plus de plantes indigènes et de plantes nectarifères, en chevauchant leur période de floraison;
- encourager les arrondissements à prioriser les plantes nectarifères, lors des distributions gratuites de fleurs et de végétaux aux citoyens et citoyennes;
- sensibiliser la population quant à l'importance des pollinisateurs;
- effectuer une veille sur les pathogènes, substance toxiques et phénomènes climatiques pouvant avoir un impact négatif sur les différents pollinisateurs;

2- travaille sur cette stratégie de concert avec le gouvernement du Québec, dont incombe la responsabilité de réglementer ou non l'apiculture urbaine;

3- s'engage à publier un suivi annuel des actions menées dans le cadre de la stratégie de protection des pollinisateurs;

4- s'engage à devenir une Ville amie des abeilles (Bee City Canada) d'ici 2020.

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Richard Deschamps

appuyé par Mme Lise Zarac

d'apporter un amendement à la motion sous étude en ajoutant un 5^o paragraphe aux « Résolus » qui se lit comme suit :

« Que la Ville de Montréal informe la population des bienfaits de cette stratégie et de la manière de se protéger pour les personnes à risques ».

Un débat s'engage sur l'amendement du conseiller Deschamps et de la conseillère Zarac.

La présidente du conseil met aux voix l'amendement proposé et le déclare adopté à l'unanimité.

Le débat se poursuit sur l'article 65.04, tel qu'amendé.

La présidente du conseil met aux voix l'article 65.04, tel qu'amendé, et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.04

À 17 h 04, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, suspend les travaux jusqu'à 19 h.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 17 juin 2019
13 h**

**Séance tenue le mardi 18 juin 2019, 19 h
Salle du conseil de l'édifice Lucien-Saulnier**

PRÉSENCES :

M. Christian Arseneault, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin-Roy, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Rosannie Filato, Mme Giuliana Fumagalli, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Christine Gosselin, Mme Nathalie Goulet, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, M. Benoit Langevin, Mme Patricia Lattanzio, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, Mme Suzie Miron, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Marie-Josée Parent, M. Jean-François Parenteau, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, M. Hadrien Parizeau, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Micheline Rouleau, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Craig Sauv  , Mme   milie Thuillier, M. Philippe Tomlinson, Mme Maja Vodanovic, Mme Stephanie Watt, Mme Cathy Wong et Mme Lise Zarac.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU R  GLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES   LUS :

Mme Val  rie Plante, Mme Manon Barbe, M. Fran  ois William Croteau, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, Mme Sue Montgomery, M. Jocelyn Pauz  , M. Richard Ryan, Mme Anne-Marie Sigouin.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU R  GLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES   LUS LORS DU VOTE ENREGISTR   SUR L'ARTICLE 42.09 :

Mme Val  rie Plante, Mme Manon Barbe, M. Fran  ois William Croteau, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, Mme Sue Montgomery, M. Jocelyn Pauz  , M. Richard Ryan, Mme Anne-Marie Sigouin.

AUTRES PR  SENCES :

M   Yves Saindon, Greffier de la Ville
Mme Chantal Benoit, Analyste-r  dactrice
Mme Lynne Tr  panier, Conseill  re - Analyse et contr  le de gestion

La pr  sidente du conseil, Mme Cathy Wong, d  clare la s  ance ouverte et c  de la parole au leader de la majorit  , M. Fran  ois Limoges, pour la suite de l'ordre du jour.

   19 h 02, le conseil reprend ses travaux.

CM19 0794**Motion de l'opposition officielle afin de garantir la distribution gratuite des produits menstruels dans les toilettes publiques des édifices municipaux**

Attendu que les menstruations sont un processus physiologique affectant près de 50 % des femmes en âge de procréer au Québec;

Attendu que selon une étude réalisée en 2013 aux États-Unis, 86 % des femmes avaient commencé à avoir leurs menstruations de manière inattendue en public sans avoir accès aux produits nécessaires, ce qui a suscité un sentiment d'anxiété ou d'embarras et souvent perturbé leurs activités professionnelles;

Attendu que l'accès aux produits menstruels dans les édifices publics municipaux est une question d'hygiène et de santé publique ainsi qu'une question d'égalité des sexes;

Attendu que d'autres produits hygiéniques tels que le papier de toilette, le papier pour les mains et le savon sont déjà disponibles gratuitement dans les édifices municipaux et que les produits menstruels sont des produits hygiéniques;

Attendu que dans un sondage mené en 2017 auprès de 1 500 Canadiens, 65 % des répondants (soit 72 % des femmes et 57 % des hommes) souhaitaient que le gouvernement subventionne les produits menstruels afin qu'ils soient gratuits dans les lieux publics;

Attendu que le 4 mai dernier, le gouvernement canadien a publié un avis d'intention dans la Gazette du Canada afin d'obliger les employeurs sous juridiction fédérale à fournir gratuitement des produits menstruels à leurs employées et qu'une période de consultation de 60 jours a été lancée afin de prendre en compte les différents points de vue des milieux de travail de compétence fédérale;

Attendu que le 13 mai dernier, une pétition pour la gratuité des produits menstruels dans les écoles primaires et secondaires a été lancée sur le site web de l'Assemblée nationale du Québec;

Attendu qu'en 2015, la Ville de Montréal a adopté le Plan 2015-2018 : *Pour une participation égalitaire des hommes et des femmes à la vie de Montréal* et que « La Ville de Montréal, avec l'appui de ses arrondissements et des organismes partenaires, s'est engagée à offrir des services adaptés aux réalités vécues par les Montréalaises et à améliorer son offre de services globale pour répondre aux besoins spécifiques des femmes »;

Attendu que plusieurs juridictions à travers le monde, notamment les gouvernements de la Colombie-Britannique, de l'Écosse et de l'Angleterre, l'État de New York, de même que la ville de New York, ont récemment instauré la gratuité des produits menstruels dans les écoles primaires et secondaires;

Attendu que le 28 mai est la Journée internationale de l'hygiène menstruelle, qui vise à briser les tabous et à sensibiliser à l'importance d'une bonne hygiène menstruelle chez les femmes et les adolescentes à travers le monde;

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Karine Boivin-Roy

Que la Ville de Montréal assure la disponibilité et la gratuité des produits menstruels tels que les serviettes hygiéniques et les tampons dans toutes les toilettes publiques des édifices de compétence municipale.

Un débat s'engage.

Il est proposé par Mme Nathalie Goulet

appuyé par Mme Suzie Miron

d'apporter un amendement à la motion sous étude afin de remplacer le résolu ci-haut mentionné, par les résolus suivants :

que la Ville de Montréal :

- 1- affirme sa volonté de prendre tous les moyens nécessaires pour rendre plus accessibles les produits menstruels aux Montréalaises dans les édifices municipaux ;

- 2- mandate la Direction générale d'évaluer d'ici le 30 juin 2020 la faisabilité, les coûts et les modalités d'une mise en disponibilité gratuite de produits menstruels pour les édifices municipaux, en tenant compte de la politique d'approvisionnement responsable et équitable de la Ville de Montréal, et d'étudier l'enjeu de l'accessibilité des produits menstruels pour les Montréalaises, notamment pour les étudiantes ainsi que les femmes vulnérables et en situation d'itinérance ;
- 3- en attendant la fin de cette étude, assure la disponibilité de produits menstruels tels que les serviettes hygiéniques et les tampons dans tous les édifices de compétence municipal où il y a présence du public, en les invitant à avoir à disposition des produits menstruels, sur demande, auprès d'une personnes appropriée, par exemple à la réception, pour les Montréalaises ;
- 4- invite les arrondissements à mettre sur pied un programme de remboursement des produits menstruels réutilisables.

La leader de l'opposition officielle, madame Karine Boivin-Roy, accepte l'amendement, tel que proposé.

La conseillère Chantal Rossi exerce son droit de réplique.

La présidente du conseil déclare l'article 65.01, tel qu'amendé, adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.01

CM19 0795

Motion de l'opposition officielle pour doter la Ville de Montréal de meilleurs outils contre les vols de vélos

Attendu que Montréal est reconnue mondialement comme une ville de vélo, et qu'elle est parmi les villes nord-américaines où le vélo a la plus grande part modale des déplacements quotidiens;

Attendu qu'en 2015, Montréal comptait plus d'un million de cyclistes et que 274 000 d'entre eux utilisaient régulièrement le vélo comme moyen de transport pour se rendre au travail, à l'école, ou ailleurs;

Attendu que la flotte de vélos des Montréalais se renouvelle partiellement chaque année, de sorte que des 1 445 000 vélos qui la composaient en 2015, 179 000 avaient été achetés au cours de l'année;

Attendu que le groupe « Vélo Volé Montréal » estime que chaque année, entre 16 000 et 20 000 vols de vélos ont lieu sur le territoire de la Ville de Montréal, de sorte que 51 % des cyclistes se seraient déjà fait voler leur monture;

Attendu que chaque année, près de 2 000 vols de vélos (1 890 en 2017) sont rapportés au Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et que près de 50 arrestations concernant les vols de vélos sont effectuées chaque année;

Attendu que selon Vélo Québec, à peine une personne sur cinq déclare un vol de vélo au SPVM.

Attendu que bon an, mal an, le SPVM réussit à mettre la main sur environ 500 vélos volés, dont une infime partie (37 en 2017) sont rendus à leur propriétaire;

Attendu que la Ville organise plusieurs activités de sensibilisation, notamment lors du Salon du vélo et du Tour de l'île de Montréal, afin d'inciter les citoyens à verrouiller adéquatement leur vélo et à signaler les vols au SPVM;

Attendu que Montréal offre depuis 2011 un programme de burinage de vélos, notamment dans les postes de quartier du SPVM, et qu'un vélo volé est beaucoup plus difficile à revendre lorsqu'il est buriné;

Attendu que chaque année, le SPVM burine en moyenne près de 4 000 vélos, ce qui constitue une très faible part du nombre de vélos à Montréal;

Attendu que la Société de transport de Montréal (STM) s'est dotée en 2013 d'un « abri-vélo » verrouillé en permanence et accessible avec la carte OPUS à la station de métro Lionel-Groulx;

Attendu que la plateforme en ligne Garage 529, à laquelle ont adhéré une cinquantaine de villes nord-américaines, permet aux cyclistes d'enregistrer gratuitement le numéro de série, le modèle, les caractéristiques particulières ainsi qu'une photographie de leur vélo, de façon à permettre son identification. En cas de vol, Garage 529 diffuse ce signalement à la police et à l'ensemble des membres;

Il est proposé par M. Benoit Langevin

appuyé par M. Abdelhaq Sari

- 1- que la Ville de Montréal revoit, avec le concours du SPVM, les horaires et les lieux des séances de burinage afin que celles-ci puissent rejoindre un maximum de cyclistes, à des heures et à des endroits qui conviennent au plus grand nombre;
- 2- que la Ville de Montréal, conjointement avec la STM, construise plus d'abris-vélos sur le modèle de celui de la station Lionel-Groulx;
- 3- que la Ville de Montréal adhère à la plateforme Garage 529;
- 4- que le SPVM se dote d'une escouade dédiée à la problématique du vol de vélos.

Un débat s'engage.

Il est proposé par Mme Marianne Giguère

appuyé par Mme Rosannie Filato

d'apporter les amendements suivants à l'article 65.02 sous étude :

- d'ajouter un 13^e « Attendu » qui se lit comme suit :

« Attendu que la plateforme en ligne Garage 529 n'est actuellement pas traduite en français et nécessite également une évaluation complète en termes d'arrimages technologiques, légaux et opérationnels avant son éventuelle utilisation à Montréal »;

- dans le 1^{er} paragraphe du « Résolu », remplacer les mots « revoit, avec le concours du » par les mots « collabore avec le SPVM afin que celui-ci puisse revoir »;

- dans le 1^{er} paragraphe du « Résolu » ajouter les mots « et de sensibilisation » immédiatement après le mot « burinage »;

- dans le 1^{er} paragraphe du « Résolu » ajouter les mots « notamment en faisant parvenir au SPVM une liste des activités que la Ville soutient, organise ou juge opportunes à cette fin » immédiatement après les mots « ...grand nombre, »;

- de modifier le 2^e paragraphe du « Résolu » afin qu'il se lise comme suit :

« Que la Ville de Montréal, conjointement avec la STM, construise des abris-vélos dans les pôles de mobilité, conformément à la politique de stationnement adoptée en juin 2016, et que la future Agence de mobilité durable assure la réalisation de ce mandat »;

- dans le 3^e paragraphe du « Résolu » retirer le mot « adhère » et les remplacer par les mots « poursuive les efforts en cours à la Ville et au SPVM en vue d'adhérer... »;

- de modifier le 4^e paragraphe du « Résolu » afin qu'il se lise comme suit :

« Que le SPVM renforce le travail des unités administratives dédiées à la problématique du vol de vélos, dans une perspective d'amélioration continue ».

Un débat s'engage sur l'amendement des conseillères Giguère et Filato.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède la parole au chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez.

Le chef de l'opposition officielle souhaite obtenir des précisions en regard du 4^e paragraphe du « Résolu », à savoir quel est le nom exact des « unités administratives dédiées ».

Il est proposé par M. Benoit Langevin

appuyé par M. Abdelhaq Sari

d'apporter un sous-amendement à l'amendement proposé en retirant le 13^e « Attendu ».

Le leader de la majorité, M. François Limoges, prend la parole et indique qu'il y a accord du côté de l'Administration pour le retrait du 13^e « Attendu ».

La présidente du conseil fait un rappel des propositions sur lesquelles les membres doivent statuer.

La conseillère Giguère prend la parole et apporte les précisions demandées par le chef de l'opposition officielle et indique que les « unités administratives dédiées » sont des mandataires corporatifs.

Le conseiller Sari prend la parole et demande si les mandataires corporatifs sont des personnes ayant d'autres tâches que celles dédiées aux vols de vélos. La conseillère Filato prend la parole et confirme les propos énoncés par le conseiller Sari.

Un débat restreint s'engage.

À la suite des précisions apportées par les conseillères Giguère et Filato, le conseiller Langevin souhaite que la motion sous étude soit retirée. Le greffier de la Ville indique au conseiller Langevin qu'en vertu de l'article 88 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051), une motion qui a fait l'objet de discussions peut être retirée avec le consentement unanime des membres.

À 19 h 46, la présidente du conseil suspend les travaux à la demande des leaders.

À 19 h 48, le conseil reprend ses travaux.

Le leader de la majorité accepte que la motion du conseiller Langevin soit retirée.

Le conseiller Langevin, avec le consentement unanime des membres présents, retire sa motion conformément à l'article 88 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

65.02

CM19 0796

Motion de l'opposition officielle appuyant la certification écoresponsable des stationnements de Montréal

Le conseiller Alan De Sousa dépose, avant présentation, une nouvelle version de l'article 65.03 qui se lit comme suit :

Attendu que les espaces de stationnement représentent 10 % de la surface de l'île de Montréal;

Attendu que les aires de stationnement sont l'une des principales causes des îlots de chaleur;

Attendu que selon l'Institut de santé publique du Québec (INSPQ), les îlots de chaleur causent des inconforts, des faiblesses, des troubles de la conscience, des crampes, des syncopes, des coups de chaleur, voire exacerber des maladies chroniques préexistantes comme le diabète, l'insuffisance respiratoire, les maladies cardiovasculaires, cérébrovasculaires, neurologiques et rénales, au point de causer la mort;

Attendu que les îlots de chaleur ont des impacts sur l'environnement, notamment sur la qualité de l'air intérieur et extérieur, selon l'INSPQ;

Attendu que la Communauté métropolitaine de Montréal inclut le verdissement des stationnements comme objectif de son plan d'aménagement et de développement et que le Plan Montréal durable 2016-2020 identifie les stationnements durables comme la 6e action prioritaire;

Attendu que la politique de stationnement de Montréal adoptée en 2016 a pour vision que l'aménagement des stationnements peut servir d'outil dans la réduction de la dépendance à l'automobile et comme priorité la mobilité durable;

Attendu que la Ville de Montréal encourage l'installation de bornes de recharge pour voiture électrique avec l'adoption de la Stratégie d'électrification des transports en 2016;

Attendu que la Ville de Montréal a intégré dans son schéma d'aménagement la norme BNQ 3019-190, un guide faisant des recommandations et des suggestions sur l'aménagement et la gestion du stationnement dans la lutte aux îlots de chaleur;

Attendu que la norme BNQ 3019-190 n'est pas une certification, mais plutôt un guide non contraignant;

Attendu que la norme BNQ-3019-190 est centrée sur la lutte aux îlots de chaleur et n'inclut pas les préoccupations relatives aux autres aspects de l'environnement, notamment la mobilité;

Attendu que le Conseil régional en environnement de Montréal (CRE-Montréal), avec l'aide du Fonds d'action québécois pour le développement durable, a développé une certification écoresponsable pour les stationnements qui reprend les éléments de la BNQ 3019-190 en y ajoutant la dimension de la mobilité;

Attendu que la certification de stationnement écoresponsable inclut des éléments aussi variés que le verdissement, le type de revêtement, le type d'écoulement des eaux pluviales, la taille des cases, la présence de mesures incitatives aux transports en commun et la tarification;

Attendu que le système de pointage utilisé par le CRE-Montréal nécessite 50 % des points pour obtenir la certification de stationnement écoresponsable et que les gestionnaires et propriétaires peuvent accumuler les points « à la carte » selon leur propre réalité et leurs propres besoins;

Attendu que la certification de stationnement écoresponsable du CRE-Montréal réunit sous une même appellation les objectifs de plusieurs politiques ou règlements que l'on retrouve dans les règlements d'urbanisme de certains arrondissements, dans la Politique de stationnement de la Ville de Montréal et dans les normes québécoises de lutte aux îlots de chaleur;

Attendu que certains stationnements (7) de Montréal ont déjà obtenu cette certification depuis 2017;

Attendu que l'Agence de mobilité durable sera responsable de la gestion et du développement du stationnement tarifé sur rue et hors rue à partir du 1er janvier prochain;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Suzanne Décarie
M. Éric Alan Caldwell

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1- mandate l'Agence de mobilité durable de se doter d'un plan d'action visant à obtenir la certification écoresponsable sur tous ses stationnements en surface d'ici 2025;
- 2- invite l'ensemble des arrondissements n'ayant pas encore d'exigences techniques visant l'écoresponsabilité pour les stationnements dans leur réglementation, à adopter les exigences de la certification écoresponsable et à introduire celle-ci dans un horizon d'un an;
- 3- mette en place un suivi auprès du CRE-MONTRÉAL afin de s'assurer que l'organisme soit épaulé, financièrement ou autrement, si ces mesures en venaient à provoquer une hausse importante de demandes de certifications qui entraînerait des délais déraisonnables.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

CM19 0797**Motion de l'opposition officielle demandant aux partis politiques fédéraux de s'engager en faveur d'une liaison aérienne directe entre Montréal et Beyrouth**

Attendu que, selon le recensement canadien de 2016, la population d'origine libanaise de la région métropolitaine de recensement (RMR) de Montréal compte 68 765 personnes;

Attendu que l'arrivée des premiers Libanais à Montréal remonte à 1882 selon les archives de la Ville;

Attendu que la communauté libanaise joue un rôle majeur dans le développement culturel, économique et social de la métropole;

Attendu qu'en mars 2015, la Commission permanente sur le développement économique et urbain et l'habitation, chargée d'étudier l'accroissement des vols directs internationaux, recommandait « que la Ville de Montréal et sa grande région mobilisent les divers paliers de gouvernement, ainsi que les autres intervenants et partenaires, afin de prioriser l'augmentation du nombre de vols directs et de liaisons internationales notamment vers l'Asie et les Amériques, mais également vers de grandes villes d'affaires européennes et du Moyen-Orient pour obtenir un impact majeur sur le développement économique de Montréal et du Québec »;

Attendu qu'en réponse à cette recommandation, le comité exécutif a reconnu « l'importance des vols directs étrangers comme facteur d'attractivité et de développement économique et touristique », et que « de nombreux vols directs devraient être créés entre Montréal et un plus grand nombre de villes d'affaires d'Europe, d'Asie, d'Afrique et des Amériques »;

Attendu que, depuis 2014, l'aéroport Montréal-Trudeau a ajouté plus d'une vingtaine de liaisons directes nationales et internationales, dont des vols vers Beijing, Shanghai et Tokyo;

Attendu que la Chambre de commerce et d'industrie Canada-Liban (CCICL), la Chambre de commerce du Montréal métropolitain (CCMM), Aéroports de Montréal (ADM) et Air Canada ont déjà exprimé leur soutien pour un vol direct entre Montréal et Beyrouth;

Attendu que la Chambre de commerce du Montréal métropolitain reconnaît le potentiel commercial d'un lien direct entre Montréal et Beyrouth, qui ferait de Montréal un *hub* en Amérique du Nord;

Attendu que, selon la CCICL, un vol direct entre Montréal et Beyrouth est primordial au développement des relations économiques et commerciales entre le Canada et le Liban et aurait des retombées positives sur le tourisme;

Attendu qu'une autorisation pour un vol direct entre Montréal et Beyrouth a déjà été accordée, bien que brièvement, en 2003;

Il est proposé par M. Aref Salem

appuyé par Mme Effie Giannou
M. Alan DeSousa
M. Robert Beaudry

Et résolu :

- 1- que la Ville de Montréal appuie la mise en place d'une liaison aérienne directe entre Montréal et Beyrouth en raison de considérations économiques, familiales et culturelles;
- 2- que le conseil municipal demande aux différents partis politiques, dans le cadre de la campagne électorale fédérale de 2019, de s'engager à autoriser une liaison aérienne directe entre Montréal et Beyrouth le plus tôt possible.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

65.05

CM19 0798**Motion de l'opposition officielle soulignant la contribution de la communauté italienne au développement historique, culturel et économique de Montréal**

Attendu que l'arrivée des Italiens en Amérique est reconnue comme un point de départ du cosmopolitisme et de l'ouverture, relativement aux voyages d'exploration du Vénitien Giovanni Caboto et du Génois Cristoforo Colombo;

Attendu que depuis la fin du XIX^{ème} siècle, le Québec, et plus particulièrement Montréal, est une terre d'accueil pour la population italienne qui était au nombre de 2 805 au Québec en 1901 et 1 500 à Montréal la même année, et que selon le recensement de 2016 effectué par Statistique Canada, 326 700 personnes se déclaraient d'origine italienne au Québec et 147 015 à Montréal;

Attendu que le 2 juin est la date de la fête nationale qui commémore la naissance de la République italienne;

Attendu que la journée du 10 juin, journée officielle de l'Anniversaire de l'internement des membres de la communauté italienne à titre de « prisonniers de guerre » en 1940 en Ontario, est reconnue par le conseil municipal de la Ville de Montréal depuis mars 2013;

Attendu que la motion M-64 adoptée le 17 mai 2017 par la Chambre des communes à Ottawa visait à reconnaître les contributions des Canadiens d'origine italienne à la société canadienne, au plan de la richesse de leur langue d'origine, de la culture italienne et les valeurs sur leurs modes de vie, reconnaissant par conséquent l'apport du patrimoine italien pour les générations futures en déclarant juin, Mois du patrimoine italien;

Attendu que la population italienne a contribué et contribue à l'essor économique, culturel et artistique de Montréal;

Attendu que le quartier de la Petite-Italie à Montréal est un espace représentant un creuset du vivre ensemble et symbolisant l'ouverture, la diversité et la curiosité de découvrir la culture italienne et contribuant ainsi à faire de Montréal une cité interculturelle;

Attendu que depuis 26 ans, la Semaine italienne de Montréal est un évènement qui célèbre la culture, l'héritage et les traditions de la communauté italienne via un éventail d'activités diversifiées;

Il est proposé par M. Dominic Perri
Mme Patricia Lattanzio

appuyé par Mme Chantal Rossi
M. Francesco Miele
M. Michel Bissonnet

Et résolu :

que le conseil municipal profite du Mois du patrimoine italien pour souligner la contribution de la communauté italienne au développement historique, culturel, et économique de la Ville de Montréal.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède respectivement la parole au conseiller Dominic Perri, à la conseillère Patricia Lattanzio et aux conseillers Michel Bissonnet et Giovanni Rapana qui expriment à tour de rôle leur fierté de faire partie de cette communauté et l'importance de l'apport de celle-ci à la vie montréalaise.

De plus, le conseiller Rapanà rappelle notamment le contexte de l'obtention, par la communauté italienne, d'une licence de diffusion de la RAI international et dépose à cet effet copies d'une résolution adoptée par l'Assemblée nationale du Québec, le 11 mars 2004, exprimant son soutien aux Québécois d'origine italienne pour l'obtention de ladite licence auprès du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), ainsi que le verbatim du débat sur ladite résolution.

Adopté à l'unanimité.

CM19 0799**Motion non partisane visant à réclamer que des mesures soient prises pour garantir à la population que la STM n'est pas privée de revenus importants à cause de la fraude relative aux titres de transport**

Attendu qu'une vérification de la Toronto Transit Commission (TTC) par Beverly Romeo-Beehler, vérificatrice générale de la Ville de Toronto, a récemment permis de découvrir que les fraudes relatives aux titres de transport privent la TTC de 61 millions de dollars de revenus par année, un montant qui représente plus du double des pertes estimées par la TTC jusqu'ici;

Attendu que ce rapport soulève également la possibilité que les fraudes relatives aux titres de transport aient des répercussions sur la réduction du nombre de passagers constatée ces dernières années par la TTC et suggère que cette réduction n'est pas due à une réduction de l'utilisation des transports en commun, mais plutôt à une augmentation du nombre de passagers qui ne paient pas leur titre de transport;

Attendu que la vérification effectuée à Toronto a permis de déterminer que 5,4 % des passagers commettent des fraudes relatives aux titres de transport et mis en évidence plusieurs faiblesses du système de la TTC, dont le niveau élevé de fraudes relatives aux titres de transport dans les tramways à cause de l'embarquement par toutes les portes et l'utilisation abusive des tarifs réduits par des personnes qui n'y sont pas admissibles;

Attendu que le 15 avril, le Journal de Montréal a publié un article qui donnait des preuves anecdotiques des fraudes relatives aux titres de transport dans le métro, ce qui permet de supposer qu'un nombre important de passagers omettent de payer leur titre de transport;

Attendu que récemment, en réponse à une demande d'accès à l'information, la Société de transport de Montréal (STM) a indiqué qu'il n'existe aucun document qui pourrait lui permettre de fournir de quelconques données sur les répercussions des fraudes relatives aux titres de transport sur les pertes de revenus au sein du système de transport en commun;

Attendu qu'au cours des dernières semaines, en réponse aux reportages sur les fraudes aux titres de transport publiés dans les médias, la STM a répondu que les pertes dues aux fraudes relatives aux titres de transport ont « diminué », tout en étant incapable de fournir des preuves ou des chiffres permettant de quantifier l'ampleur du coût annuel des fraudes en termes de pertes de revenus;

Attendu que chaque dollar perdu à cause des fraudes se traduit par une perte de revenus, lesquels auraient pu servir à améliorer les services de la STM, et augmente le fardeau financier de tous les passagers et de tous les contribuables;

Attendu que, si le nombre de passagers de la STM est sous-évalué à cause des fraudes relatives aux titres de transport, la STM perd non seulement des revenus potentiels en titres de transport, mais aussi des millions de dollars en transferts régionaux de financement;

Attendu que l'augmentation des fraudes relatives aux titres de transport sape la confiance de la population envers le système et incite probablement d'autres personnes à utiliser les transports en commun sans payer;

Attendu que, même s'il advenait, ce qui est peu probable que les pertes de la STM dues aux fraudes relatives aux titres de transport sont largement inférieures à celles que la vérification de Toronto indique à la TTC, elles resteraient tout de même importantes;

Attendu que la STM permet maintenant, sur certaines lignes d'autobus, l'embarquement par toutes les portes, ce qui est pratique pour les passagers, mais augmente également le risque de fraude relative aux titres de transport;

Attendu que la STM exploite un système basé sur les preuves de paiement, ce qui devrait lui permettre de réduire les pertes dues aux fraudes en améliorant la vérification des titres de transport par ses inspecteurs;

Attendu que le système de surveillance par caméras qui se trouve dans les stations de métro peut permettre à la STM de déterminer quels sont les endroits où les problèmes de fraudes relatives aux titres de transport sont plus importants;

Attendu que des études effectuées pour plusieurs agences de transport du monde entier ont permis d'établir l'existence d'un lien entre la présence d'un plus grand nombre d'inspecteurs en uniforme dans les stations de métro et aux arrêts d'autobus et la réduction des fraudes relatives aux titres de transport;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Alan DeSousa

que le conseil municipal :

- 1- invite madame Michèle Galipeau, vérificatrice générale de la Ville de Montréal, à effectuer une vérification des fraudes relatives aux titres de transport à la STM de la même façon que madame Beverly Romeo-Beehler l'a fait à la TTC;
- 2- invite la STM à augmenter immédiatement et de façon importante la présence d'agents en uniforme dans les stations où, selon les caméras de surveillance, les problèmes de fraudes relatives aux titres de transport sont plus importants;
- 3- réclame que la STM assure que le niveau de vérification des titres de transport, qui se situe actuellement à 3 à 4 % des passagers, sera augmenté afin de dissuader les fraudes relatives aux titres de transport;
- 4- invite la STM à améliorer la vérification des titres de transport par ses inspecteurs et à utiliser des solutions technologiques pour réduire les risques de fraudes relatives aux titres de transport sur ses lignes d'autobus où l'embarquement est permis par toutes les portes.

Un débat s'engage.

Le conseiller Marvin Rotrand dépose les documents suivants :

- 1 - « GO Transit fare evasion 3 times higher than previously thought, up to \$15M lost per year »;
- 2 - « GO Transit adding fare inspectors, enforcing zero-tolerance Policy for fare evasion »;
- 3 - « Fare Evasion Prevention »;
- 4 - « Fare evasion in Athens' buses falls by 14% »;
- 5 - « Fare evasion crackdown in Rome: more checks, more fines and more ticket collection »;
- 6 - « Fare dodging costs London £100m a year ».

Le débat se poursuit.

Le conseiller Marvin Rotrand exerce son droit de réplique.

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Giovanni Rapana

de procéder à un vote à main levée sur l'article 65.07.

La présidente du conseil met aux voix l'article 65.07 et le conseil se partage comme suit :

En faveur : 23

Contre : 31

La présidente du conseil déclare l'article 65.07 rejeté à la majorité des voix, et il est

RESOLU

en conséquence

65.07

À 20 h 56, le leader de la majorité, M. François Limoges, rappelle l'article 42.09. Avant la reprise des débats, le leader de la majorité propose de suspendre les travaux quelques minutes afin que le greffier de la Ville puisse apporter des éléments de clarifications.

À 21 h 10, le conseil reprend ses travaux.

CM19 0800 (suite)

Adoption, avec modifications, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil de la Ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08-055) »

Le débat se poursuit.

Le chef de l'opposition officielle réitère sa demande à l'effet que le texte des amendements apportés par la résolution CM19 0589 soit transposé dans le règlement sous étude.

La présidente du conseil cède la parole au président du comité exécutif, M. Benoit Dorais afin qu'il exerce son droit de réplique. M. Dorais réitère l'engagement pris par l'Administration lors de l'adoption de la résolution CM19 0589 et mentionne que cette dernière a été adoptée par tous les élus de l'opposition officielle et à la majorité des voix des membres du conseil.

Le conseiller Richard Deschamps soulève une question de privilège et demande ce qui a préséance entre le sommaire décisionnel et le règlement. Le greffier de la Ville indique que c'est le règlement qui a préséance. À la suite de ces informations, le conseiller Deschamps fait la proposition de reporter l'adoption de cet article au mois d'août.

La présidente du conseil informe le conseiller Deschamps qu'une motion de report n'est pas recevable après que la réplique a été donnée.

À 21 h 25, à la demande de la leader de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin-Roy, la présidente du conseil suspend les travaux pour quelques minutes.

À 21 h 41, le conseil reprend ses travaux.

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par Mme Karine Boivin-Roy

de procéder à un vote à main levée de l'article 42.09.

Il est proposé par M. Luis Miranda

appuyé par Mme Andrée Hénault

de procéder à un vote enregistré sur l'article 42.09.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Dorais, Popeanu, Ouellet, Goulet, Caldwell, Beaudry, Filato, Thuillier, Parenteau, Parizeau, Limoges, Mauzerolle, Sauvé, Miron, Giguère, Parent, Norris, Bourgeois, Marinacci, Vodanovic, Gosselin, Watt, Tomlinson, Normand, Downey, McQueen, Arseneault, Rouleau, Perez, Boivin-Roy, Miele, Black, DeSousa, Sari, Giannou, Salem, Beis, Lattanzio, Deros, Corvil, Langevin, Rossi, Décarie, Perri, Clément-Talbot, Guay, Bissonnet, Fumagalli, Rapanà et Rotrand (50)

Votent contre: Mesdames et messieurs Deschamps, Zarac, Miranda et Hénault (4)

Résultat: En faveur : 50
Contre : 4

La présidente du conseil déclare l'article 42.09 adopté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

42.09 1194631001

Règlement 08-055-7

À 21 h 46, la présidente du conseil prend la parole pour remercier tous les employé.e.s pour le travail accompli depuis le déménagement dans l'édifice Lucien-Saulnier, elle souligne notamment, le travail des équipes du greffe, de la sécurité, du son et de la webdiffusion ainsi que celui du Bureau de la présidence du conseil pour leur contribution. La présidente du conseil souhaite un bel été à tous les membres avec du bon temps en famille et avec leurs concitoyennes et concitoyens en arrondissement.

La présidente du conseil cède la parole au président du comité exécutif, M. Benoit Dorais.

Le président du comité exécutif indique que selon la tradition lors de la relâche estivale, la mairesse de Montréal s'adresse à l'assemblée pour les souhaits de bonnes vacances, mais qu'en son absence, il prend la relève. Le président du comité exécutif débute son intervention en remerciant l'ensemble des membres du conseil et tient à souligner que, malgré un ordre du jour extrêmement chargé, incluant le rapport annuel de la vérificatrice générale et l'heure tardive de la fin de cette assemblée fait état, il se dit heureux que les débats se soient déroulés de façon civilisée, ce qui est tout à l'honneur de cette chambre. Il poursuit et invite les membres à prendre des vacances bien méritées, à passer du bon temps de qualité en famille, à profiter des installations municipales, à visiter les autres arrondissements et de tout ce que Montréal à offrir.

La présidente du conseil remercie le président du comité exécutif et cède la parole au chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez.

Le chef de l'opposition officielle prend la parole et joint sa voix à celle de la présidente du conseil et du président du comité exécutif pour souhaiter à l'ensemble des membres du conseil un bel été avec beaucoup de repos afin de se préparer à l'élection partielle à venir. Le chef de l'opposition officielle poursuit et indique que les membres doivent être fiers du travail accompli au cours des 6 derniers mois et réitère son engagement à travailler pour une ville encore meilleure, plus inclusive. Il termine en souhaitant un bon été à tous.

La présidente du conseil remercie tous les intervenants et rappelle que la prochaine assemblée aura lieu au mois d'août.

À 21 h 52, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente du conseil déclare l'assemblée levée.

Cathy Wong
PRÉSIDENTE DU CONSEIL

Yves Saindon
GREFFIER DE LA VILLE

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Valérie Plante
MAIRESSE

ANNEXE – ARTICLE 7.02

**INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES 2017 – 2021
Conseillers municipaux – 2019
Le 17 juin 2019**

Bourgeois, Caroline, Croteau François William, Thuillier Émilie